

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays
de Montbéliard

Communauté de communes du Pays d'Héricourt
Schéma de Développement Intercommunal



Mars 2013

Programme partenarial 2010 / 2011 / 2012

Introduction

L'élaboration d'un schéma de développement intercommunal doit permettre de définir les évolutions possibles à moyen et long terme de l'espace communautaire. Dans un contexte d'élargissement des bassins de vie lié à une dissociation croissante des lieux d'habitat, de travail, de services et de loisirs, il s'agit de **définir un cadre d'organisation** qui puisse répondre aux préoccupations de développement local et de cohérence à l'échelle de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

La mise en œuvre de ce projet de territoire s'appuiera sur l'identification des outils les plus appropriés pouvant être mobilisés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) et par les communes.

La méthode pour assurer le pilotage du projet est destinée à créer une dynamique de construction collective, en associant les conseils municipaux et en organisant des contacts entre élus et acteurs de la « société civile ». Elle doit aboutir à un projet de territoire original, structuré et argumenté, définissant les rôles spécifiques d'équilibre entre la ville centre d'Héricourt et les villages, mais aussi préciser le rôle de la CCPH au sein de l'Aire urbaine.

La démarche du Schéma de développement intercommunal se déroule en 3 phases :

- Un **diagnostic** prospectif.
- Un schéma de développement, qui devra préciser un choix de scénario de développement avec des **orientations** et une **formalisation spatiale** du projet.
- La définition des **outils de mise en œuvre** du schéma de développement. Ils devront servir à l'émergence de projets opérationnels.

Le diagnostic prospectif est élaboré à partir d'une démarche participative qui associe 3 types d'acteurs : les élus communaux, les élus de la communauté de communes et des représentants de la société civile. Ce diagnostic est complété par des données objectives analysées par l'Agence de développement et d'urbanisme. Enfin, le schéma de développement présente les orientations énoncées par les élus de la CCPH et une première formalisation spatiale.

Ce document est constitué de 3 éléments :

- La vision des élus et des acteurs de la société civile sur leur territoire (novembre 2011),
- Le diagnostic du territoire (janvier 2012),
- Le document d'orientations énoncées par les élus (novembre 2012).

La vision des élus et de la société civile	5	Document d'orientations	81
Le positionnement de la CCPH dans l'Aire urbaine	9	1 - Bénéficiaire des atouts de positionnement au sein de l'Aire urbaine	86
Un territoire dynamique	11	Valoriser le positionnement géographique de la CCPH	86
Organisation du territoire, un enjeu d'aménagement	16	Etre 3 ^{ème} pôle de l'Aire urbaine en s'appuyant sur la ville d'Héricourt et son pays	87
Diagnostic.....	21	Renforcer le positionnement institutionnel de la CCPH	87
Partie 1 : le positionnement de la CCPH dans l'Aire urbaine	27	2 – Conforter le développement économique	88
L'Aire urbaine, un territoire complexe	27	Consolider l'émergence d'un bassin d'emplois	88
La CCPH, une position stratégique au cœur de l'Aire urbaine	31	Aider et appuyer le développement de filières spécifiques	89
Un enjeu de positionnement	36	Répondre aux besoins des entreprises	90
Partie 2 : démographie, habitat, économie, services... une communauté de communes en développement	39	Soutenir les solidarités.....	91
Population et logements, un territoire en mutation	39	3 - Développement urbain	92
D'une économie industrielle à une économie présentielle	44	Développer et diversifier l'offre de logements	92
Une adaptation des services en cours	48	Accompagner la création de logements par une offre de services et d'équipements adaptés.....	93
Des enjeux de développement.....	53	Accueillir des habitants en préservant le cadre de vie et l'environnement.....	95
Partie 3 : L'organisation du territoire.....	55	4 – Structurer une organisation territoriale	96
Les caractéristiques géographiques, les sites	55	Conforter et équilibrer la dynamique urbaine	98
Fonctionnement et logiques de développement	58	Participer au rayonnement économique.....	99
Les impacts du développement	62	Valoriser les espaces naturels.....	100
Des enjeux d'aménagement	78	Répondre à une demande de mobilité accrue.....	101
		Tableau récapitulatif des orientations et des actions	102



Agence de Développement et d'Urbanisme du
Pays de Montbéliard

Schéma de Développement Intercommunal
Communauté de communes du Pays d'Héricourt
Vision des élus et de la société civile
Novembre 2011

Programme partenarial 2010-2011



Vision des élus et de la société civile



Sommaire

1. Le positionnement de la CCPH dans l’Aire urbaine	9	3. Organisation du territoire, un enjeu d’aménagement	16
1.1. Une position stratégique... ..	9	3.1. Organisation territoriale	16
1.2. ... mais une construction de l’Aire urbaine non encore aboutie	9	3.2. L’identité rurale	17
1.3. Conforter le rayonnement d’Héricourt	10	3.3. Les solidarités territoriales	18
2. Un territoire dynamique	11	3.4. Foncier / Planification.....	19
2.1. Economie	11		
Une croissance des emplois grâce aux zones d’activités et au secteur santé... ..	11		
... des zones d’activités qui ne suffisent pas pour accueillir des entreprises.....	11		
Espaces naturels et agricoles : un potentiel économique ?.....	12		
2.2. L’attractivité résidentielle	12		
Une attraction résidentielle qui se traduit par un niveau important de construction neuve.....	12		
...Mais qui masque des manques dans le marché du logement pour répondre à tous les besoins	13		
2.3. Les services et les équipements qui soutiennent l’attractivité de la CCPH	13		
Des services et des équipements qui participent à l’attractivité de la CCPH : le périscolaire et le TAD... ..	13		
... mais des besoins pour les entreprises ou les populations qui ne sont pas couverts	14		
L’accessibilité à des équipements structurants hors CCPH	15		

Rappel de la démarche

L'élaboration d'un schéma de développement intercommunal doit permettre de définir les évolutions possibles à moyen et long termes de l'espace communautaire. Dans un contexte d'élargissement des bassins de vie lié à une dissociation croissante des lieux d'habitat, de travail, de services et de loisirs, il s'agit de **définir un cadre d'organisation** qui puisse répondre aux préoccupations de développement local et de cohérence à l'échelle de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

La mise en œuvre de ce projet de territoire s'appuiera sur l'identification des outils les plus appropriés pouvant être mobilisés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) et par les communes.

La méthode proposée pour assurer le pilotage du projet est destinée à créer une dynamique de construction collective, en associant les conseils municipaux et en organisant des contacts entre élus et acteurs de la « société civile ». Elle doit aboutir à un projet de territoire original, structuré et argumenté, définissant les rôles spécifiques d'équilibre entre la ville centre d'Héricourt et les villages, mais aussi préciser le rôle de la CCPH au sein de l'Aire urbaine.

La démarche du Schéma de développement intercommunal se déroule en 3 phases :

- Un diagnostic prospectif.
- Un schéma de développement, qui devra préciser un choix de scénario de développement avec des orientations et une formalisation spatiale du projet.
- La définition des outils de mise en œuvre du schéma de développement. Ils devront servir à l'émergence de projets opérationnels.

Le diagnostic prospectif est élaboré à partir d'une démarche participative qui associe 3 types d'acteurs : les élus communaux, les élus de la communauté de communes et des représentants de la société civile. Ce diagnostic est complété par des données objectives analysées par l'Agence de développement et d'urbanisme.

Ce document restitue les séances de travail qui se sont tenues avec les élus, communaux et communautaires, et les acteurs de la société civile. Ainsi, il synthétise le discours tenu par 79 élus et 34 acteurs de la société civile.

Note de lecture :

- Le texte en « normal » correspond au diagnostic des élus (communaux et communautaires),
- Le texte en « *italique* » correspond au diagnostic des acteurs de la société civile

1. Le positionnement de la CCPH dans l'Aire urbaine

1.1. Une position stratégique...

La CCPH bénéficie d'une position géographique au cœur du bassin de vie de l'Aire urbaine et à équidistance des deux pôles urbains et économiques principaux de Belfort et Montbéliard.

Elle profite des opportunités offertes par ce bassin de vie pour développer ses propres fonctions en raison de l'attractivité de son territoire, qui repose principalement sur :

- Une ville centre qui offre un panel relativement complet de services urbains et qui ancre la CCPH comme un pôle qui structure l'Aire urbaine,
- Son caractère rural, aux portes d'agglomérations urbaines,
- Des villages ruraux qui proposent des services urbains attractifs : périscolaire et transport à la demande. *Ils apportent, par leur diversité et qualité, une différenciation positive par rapport aux autres territoires périurbains ou ruraux généralement moins bien équipés en services,*
- *Une stratégie de développement économique qui associe opportunisme, réactivité et proximité entre acteurs publics et privés.*
- Un cadre de vie structuré par de vastes paysages forestiers et agricoles,
- Des coûts fonciers et immobiliers compétitifs par rapport aux villes voisines,

1.2. ... mais une construction de l'Aire urbaine non encore aboutie

Si l'Aire urbaine correspond à l'espace vécu des habitants, elle reste une entité encore trop complexe et morcelée sur le plan administratif. De véritables freins à l'organisation de services à cette échelle en découlent :

- Le Pays d'Héricourt reste administrativement rattaché au département de la Haute-Saône et dépend de la préfecture de Vesoul. *Cette contrainte s'estompe cependant parallèlement à la généralisation de l'usage d'internet pour gérer les démarches administratives. Cette double appartenance peut également être un atout pour tirer parti d'opportunités offertes soit dans l'Aire urbaine, soit dans le département,*

Certaines fonctions ou actions d'intérêt Aire urbaine ne sont pas organisées à cette échelle ou n'intègrent pas le Pays d'Héricourt :

- *L'organisation de l'offre de santé qui pourrait évoluer par la création d'un territoire de santé sur l'Aire urbaine,*
- *La chambre d'agriculture de Haute-Saône reste à l'écart de la démarche de fusion de celles du Doubs et du Territoire de Belfort,*
- *Les pratiques sportives impliquent des déplacements longs alors que la densité de clubs de l'Aire urbaine permettrait une pratique locale,*
- *La gestion des forts qui dépend des politiques de chaque département,*
- *L'offre de transports collectifs n'est pas véritablement coordonnée à cette échelle. La qualité d'accessibilité au reste de l'Aire urbaine (donneurs d'ordre, équipements et services structurants) est pourtant un facteur décisif d'attractivité pour la CCPH qui reste aujourd'hui très dépendante de l'utilisation de la voiture,*
- *Au sein de l'Aire urbaine, les concurrences entre territoires persistent malgré les complémentarités qui pourraient être valorisées.*

1.3. Conforter le rayonnement d'Héricourt

Le Pays d'Héricourt souffre d'un déficit d'image, de notoriété, même si la ville d'Héricourt prend une place de plus en plus structurante dans l'organisation multipolaire de l'Aire urbaine *et que des facteurs d'identité existent comme le centre Bretegnier qui rayonne sur l'ensemble du nord Franche-Comté. La ville d'Héricourt trouve un statut de ville centre principalement à l'échelle de la CCPH, en raison notamment :*

- *Une image souvent associée au département de la Haute-Saône et qui peine à s'affirmer face à celle des agglomérations voisines de Belfort et Montbéliard,*
- *Le manque d'élément identitaire spécifique et l'absence d'une politique de communication efficace pour les faire connaître,*
- *Peu d'actions d'animations (culturelles, sportives, commerciales) qui rayonnent à l'échelle de l'Aire urbaine,*
- *Une image de bourg rural qui persiste même si elle ne correspond plus à la réalité urbaine d'Héricourt. Un cadre urbain dévalorisé dans le secteur du Pâquis qui nuit à l'image renvoyée par les entreprises qui y sont installées.*
- *Une ville centre confidentielle, dont l'image perçue est liée aux paysages offerts et aux développements le long des grands axes routiers,*

Ce déficit d'image pénalise l'attractivité de la ville essentiellement. Il concerne plus globalement toute l'Aire urbaine, dont le déficit de notoriété à l'échelle nationale pénalise son attractivité pour l'emploi de personnes très qualifiées (industrie, santé).



2. Un territoire dynamique

2.1. Economie

Une croissance des emplois grâce aux zones d'activités et au secteur santé...

Le développement économique a été un axe majeur de l'action de la CCPH avec la création de zones d'activités. Elles ont participé au développement de l'emploi, en particulier industriel, et le dynamisme d'installations d'entreprises a été facilité par l'accessibilité routière. Cependant les entreprises présentes (grosses PME) sont encore souvent dépendantes des grands donneurs d'ordres industriels Belfortain ou Montbéliardais, même si certaines entreprises importantes en sont détachées (A2e, Arcelor, Souchiez notamment).

Le secteur public, la santé et dans une moindre mesure le secteur commercial ont également permis la croissance des emplois (en particulier tertiaires). Le Centre Bretegnier, sur le créneau spécifique de la rééducation fonctionnelle, en a été le moteur.

... des zones d'activités qui ne suffisent pas pour accueillir des entreprises

Le foncier d'activité est indispensable, mais ne suffit pas pour l'implantation d'entreprises. Un environnement urbain est tout aussi important : services à la personne offerts à proximité, restauration, hôtellerie, offre de culture et de loisirs, disparition des zones blanches internet et téléphonie mobile... L'offre de la ville d'Héricourt est encore insuffisante dans ce domaine, malgré des efforts d'aménagements d'espaces publics. Cet aspect est primordial pour attirer la main d'œuvre en particulier qualifiée.

La ville d'Héricourt se doit d'offrir des opportunités d'accueil d'entreprises tertiaires ou artisanales dans le tissu urbain. Ces fonctions économiques sont des leviers déterminants pour renforcer le rôle de centre urbain d'Héricourt.

Espaces naturels et agricoles : un potentiel économique ?

L'activité agricole apparaît assez détachée du territoire dans lequel elle s'exerce, avec des exploitations dépendantes de circuits de transformation et de distribution régionaux ou nationaux. *Les circuits courts ne semblent pas économiquement viables pour de nombreux agriculteurs au regard des faibles marges financières que ce modèle économique présuppose. Seule l'entreprise d'insertion « les jardins du Mont Vaudois » aimerait augmenter sa surface cultivable pour répondre à une demande de citoyens de plus en plus importante. Cette difficulté à trouver du foncier agricole rend presque impossible l'installation de jeunes agriculteurs. En effet, toutes les terres agricoles sont soit déjà exploitées, soit inscrites en terrains constructibles dans les documents d'urbanisme.*

La forêt, couvrant 31% du Pays d'Héricourt, est exploitée dans sa majorité et reste une ressource financière pour les communes, même si les cours du bois n'ont jamais retrouvés leur niveau d'avant la tempête de 1999. *L'exploitation du bois génère un bénéfice moyen de 50 à 100 euros par hectare. La valorisation de la filière bois (bois construction et bois énergie) reste pour le moment un potentiel plus qu'une réalité.*

Enfin la valorisation du cadre naturel de la CCPH comme support à une activité touristique est appréhendé comme un potentiel à développer, *mais semble peu réaliste aux acteurs économiques qui pointent l'absence de spécificité du cadre rural de la CCPH par rapport au reste de l'Aire urbaine. En outre, les opportunités de développement du tourisme dans la CCPH semblent assez réduites en raison de la concurrence :*

- *Du tourisme urbain sur Belfort,*
- *Du tourisme vert sur les Vosges Saônoises.*

2.2. L'attractivité résidentielle

Une attraction résidentielle qui se traduit par un niveau important de construction neuve....

Le Pays d'Héricourt a été et reste attractif par des coûts de foncier abordables. Le développement de l'offre de logement s'est essentiellement réalisé par la construction neuve, de maisons individuelles, en accession à la propriété. La CCPH a donc accueilli de nouvelles populations qui sont souvent des ménages bi-actifs avec des enfants.

La demande en logements est forte et constante. La maison individuelle dans les communes périurbaines est un produit recherché (et qui continuera à l'être), mais d'autres types de demandes en logements apparaissent : appartement de centre-ville ou de centre-bourgs, en accession et en locatif, notamment pour les personnes âgées.



Les coûts de la construction neuve (foncier et aménagement) restent plus bas dans la CCPH que dans les agglomérations. Cependant, le niveau des loyers, en particulier à Héricourt, est équivalent à ceux de Belfort ou du Pays de Montbéliard.

...Mais qui masque des manques dans le marché du logement pour répondre à tous les besoins

Les communes ressentent le besoin d'une diversification du parc de logements pour répondre à une évolution de la demande (locatifs, appartements, petits logements...) et à un meilleur fonctionnement des équipements (« les quartiers mono générationnels posent des problèmes à la vie des communes »).

Aujourd'hui, seule Héricourt a un parc de logements qui s'apparente à celui des plus grandes villes : logements sociaux, logements locatifs privés, appartements... Cette offre diversifiée permet en partie de combler le déficit de certains types de logements dans les villages.

La diversification du parc de logement est néanmoins à l'œuvre. Quelques projets de programme de logements adaptés aux personnes âgées voient le jour (ex. Mandrevillars), *mais reste insuffisants*. Ils doivent s'accompagner de services spécifiques.

2.3. Les services et les équipements qui soutiennent l'attractivité de la CCPH

Des services et des équipements qui participent à l'attractivité de la CCPH : le périscolaire et le TAD...

La création et le développement de l'offre de périscolaire et restauration scolaire sont unanimement reconnus comme des services déterminants pour l'attractivité résidentielle.

Cependant, cette popularité commence à remettre en cause les capacités d'accueil des bâtiments (Coisevaux et bientôt Saulnot) et l'organisation par pôles intercommunaux suppose de nombreux trajets pour les enfants (jusqu'à 1h20 de transport journalier pour certains élèves).

Le service de TAD Hériva mis en place plus récemment est également un élément qui renforce l'attractivité. Il est une réponse alternative à la voiture et son utilisation est de plus en plus importante.

L'utilisation du TAD n'est pas simple pour tous les publics et le service ne répond pas à tous les besoins (par exemple se rendre du centre de Chalonvillars à Netto puisque normalement les trajets ne sont pas infracommunaux) ; les déplacements du samedi après-midi vers Belfort ou Montbéliard...

Pour les entreprises, l'accessibilité d'Héricourt par le train est importante : qualité des aménagements de la gare, fréquence des dessertes TER... et le TAD dans sa configuration actuelle ne répond que partiellement aux besoins de leurs salariés.

... mais des besoins pour les entreprises ou les populations qui ne sont pas couverts

Une offre de santé pas suffisante mais à appréhender à l'échelle de l'Aire urbaine

Les généralistes et les services d'urgence comme les pharmacies de garde semblent trop peu nombreux. Le manque de spécialistes est soulevé de façon récurrente.

Pour les acteurs de la société civile, la pénurie de généralistes n'est pas vraiment un problème, même si une maison de santé pourrait apporter une meilleure organisation de l'offre de soin en péri-urbain. Les difficultés relèvent plutôt de l'accessibilité.

Les manques sont plus importants pour des structures spécialisées : maladie d'Alzheimer, handicaps, Addictologie, structures de préventions...même si l'échelle pertinente est celle de l'Aire urbaine.

Une réponse globale (logement, service, mobilité) pour les personnes âgées

Les services spécifiques pour les personnes âgées existent (portage de repas, soins à domicile...) mais ne suffisent pas à une demande croissante. Des solutions globales pour l'accompagnement des personnes âgées (logements, services) apparaissent nécessaires et devraient être graduées selon le niveau de dépendance.

L'accueil pour la petite enfance est insuffisant, en particulier dans les villages

Le nombre d'assistantes maternelles et surtout de places en crèche collective ne paraît pas suffisant pour répondre à la demande des parents de la CCPH.

Deux structures d'accompagnement manquent particulièrement dans le Pays d'Héricourt : des places d'accueil d'urgence en crèche (besoins en augmentation avec le développement du travail intérimaire conjugué à l'augmentation des familles monoparentales) et une structure « parents-enfants » pour tisser du lien social.

Les commerces de proximité qui survivent parfois difficilement

Le commerce de proximité se maintient de plus en plus difficilement, dans les villages, mais aussi à Héricourt. Le commerce est directement impacté par les changements de comportements et des modes de consommation.

L'offre commerciale en grandes et moyennes surfaces spécialisées (GMS) dans l'équipement de la maison ou de la personne a du mal à se maintenir dans le contexte de l'Aire urbaine.

Les commerces de proximité sont en difficulté dans les villages ou les bourgs (fermeture récente d'alimentation à Brévilliers et à Echenans). La vitalité du commerce du centre ville d'Héricourt est également fluctuante et difficile à stabiliser.

Les raisons évoquées pour expliquer cette fragilité sont :

- *un manque de densité d'habitants et de salariés dans la ville d'Héricourt,*
- *un manque d'animations commerciales ou sur l'espace public (en partie à cause d'un manque de dynamisme des professionnels),*
- *une implantation à Héricourt qui relève plutôt de l'opportunité (coûts) que d'un véritable choix des commerçants.*

L'offre commerciale du centre ville d'Héricourt reste néanmoins un atout pour les entreprises à la recherche de services de proximité pour leurs salariés.

L'accessibilité à des équipements structurants hors CCPH

Certains services ou équipements manquent dans le Pays d'Héricourt ou sont mutualisés à l'échelle de l'Aire urbaine. Leur qualité d'accessibilité est un gage d'attractivité pour le territoire et les ménages ou entreprises qui souhaitent s'y implanter :

- *la gare TGV, et plus généralement l'espace central qui a vocation à accueillir le futur Hôpital Médian,*
- *l'offre de restauration et d'hôtellerie des agglomérations voisines, en particulier pour répondre à des besoins exprimés par la clientèle des grosses entreprises implantées à Héricourt,*
- *l'offre aux grands équipements de loisirs et de culture.*

3. Organisation du territoire, un enjeu d'aménagement

3.1. Organisation territoriale

Le développement de la CCPH s'appuie sur les différentes « typologies » de villages qui sont complémentaires et articulées avec Héricourt. Cette hiérarchie urbaine, qui va du village (Etobon) au pôle de première nécessité (Saulnot) puis à la ville-centre (Héricourt) et enfin à l'agglomération (Montbéliard, Belfort) est à préserver.

Il est nécessaire de s'appuyer sur cette ossature existante pour :

- *Limiter la dépendance (très forte des ménages) à l'automobile,*
- *Poursuivre une logique de mutualisation des équipements et services, nécessaire pour concilier qualité de l'offre et capacités financières des collectivités,*
- *Limiter les coûts d'investissement et d'exploitation des infrastructures et réseaux (eau et assainissement en particulier). Le ratio par habitant est beaucoup plus élevé en zones de faible densité.*

Ainsi, il semble nécessaire de définir un mode de développement plus diversifié :

- *Des besoins en logements individuels qui sont à satisfaire (au regard du manque d'opportunités en renouvellement urbain et de la demande des gens),*
- *Des pressions urbaines plus fortes sur certaines communes qui peuvent légitimement développer des produits logements plus denses : par exemple Châlonvillars et Héricourt qui ne veut pas devenir une ville dortoir et exister en tant que 3ème pôle de l'Aire Urbaine, il est nécessaire de densifier et de renouveler le cadre urbain,*
- *Qui tienne compte de la disponibilité quantitative et qualitative des ressources et des conditions de gestion et le fonctionnement des équipements.*

3.2. L'identité rurale

Des espaces naturels encore abondants...

Les espaces naturels sont abondants et généralement de bonne qualité, mais les élus regrettent un manque de valorisation pour des usages par le public (accès difficiles). Les initiatives en cours pour valoriser l'usage de ces espaces (*par exemple l'entretien des marais de Saulnot et son plan de gestion*), sont à poursuivre pour offrir à la CCPH une réelle fonction de loisirs.

Les élus ne restent pas insensibles à la lente banalisation de leur territoire depuis quelques années. De fait, elle risque d'aller à l'encontre des attentes des populations en termes de cadre de vie et des entrepreneurs en termes d'image :

- Les grands projets d'infrastructure (LGV, N1019) ont des impacts très forts sur la perception des paysages de la CCPH, ainsi que sur la biodiversité. *Par exemple, des zones humides du marais de Saulnot ont été remblayées illégalement avec des gravats issus du chantier de la LGV,*
- Le manque d'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions menace les identités villageoises, que ce soit les nouveaux lotissements ou les bâtiments d'activités,
- La modernisation de l'agriculture, la taille de plus en plus importante des exploitations et la recherche de productivité conduit également à une uniformisation des paysages agricoles (disparition des haies, grandes parcelles). *Ainsi, les investissements réalisés par les exploitants nécessitent cette production à grande échelle pour espérer une rentabilité suffisante.*

Un trafic routier de plus en plus contraignant

L'insécurité routière, liée aux comportements des automobilistes et aux vitesses excessives, est ressentie sur tout le territoire et a motivé de nombreux projets de sécurisation des traversées de villages. Ces coûts supplémentaires, associés aux coûts de réseaux pour les nouvelles constructions, grèvent d'autant plus les capacités des communes à investir dans d'autres types d'équipements.

L'augmentation générale des trafics routiers s'accompagne également d'une accentuation des nuisances en particulier sur les grandes infrastructures (N19, N1019 et contournement d'Héricourt).

3.3. Les solidarités territoriales

La mobilité

Comme vu précédemment, le modèle du « tout pavillonnaire » entraîne de fait une dépendance à l'automobile. Or, au-delà d'un contexte de hausse des prix du pétrole incertain, de nombreux habitants n'ont pas de véhicule sur la CCPH, ou n'ont tout simplement pas le permis, les plus touchés étant les jeunes et les femmes (souvent avec enfants). Cette situation est d'autant plus pénalisante lorsqu'on habite un village et qu'on cherche à trouver ou retrouver un travail ; en effet, les horaires du TAD ne sont pas adaptés aux heures de travail. Cependant, la présence de la gare SNCF et une desserte régulière du TER permettent d'élargir les possibilités d'offres d'emplois, en particulier pour les héricourtois. Les élus souhaitent que cette offre de transport soit intégrée dans un système de mobilité Aire urbaine. En outre, le développement d'un réseau de pistes cyclables inter-villages et dans le tissu urbain héricourtois apparaît comme une alternative supplémentaire à la voiture. Son accroche aux réseaux voisins doit être recherchée.

Les acteurs de l'insertion sociale par l'emploi ont donc mis en avant le fait que la mobilité était le principal frein dans un parcours d'insertion, mais le logement en fait également partie, car l'augmentation des loyers et du coût de la vie rend difficile l'achat et l'entretien d'un véhicule.

Le logement

Les coûts du foncier ont globalement été multipliés par 4 depuis 1996. Cette spéculation a entraîné une chute des constructions neuves, en particulier depuis juin 2007. A cela s'ajoute une hausse des loyers dans le privé, en particulier à Héricourt, qui vient fragiliser d'autant plus les ménages déjà en difficulté.

Concernant l'isolation des logements, seuls 3 à 4% du parc de logements actuel est conforme à la réglementation en vigueur. Dans un contexte d'envolée du coût de l'énergie (prévision de +6% en 12 ans), il y a un fort risque d'accentuation de la précarisation des ménages. L'enjeu de l'isolation se situe surtout sur le bâti ancien ; or, la réhabilitation d'un bâti ancien coûte plus cher que la construction neuve.

Ces surcoûts risquent de limiter les capacités d'accession à la propriété des ménages. De nouveaux modes de financements des projets d'acquisition immobilières sont à imaginer, en particulier avec les banques pour qu'elles intègrent les coûts de fonctionnement des logements, les coûts de transports (qui dépendent notamment de la localisation des biens : centre-ville, banlieue, périurbain, campagne).

Les structures d'accueil pour personnes en difficulté

Pour les élus, l'école reste le principal facteur de lien social. Les initiatives autour de l'enfance et de la petite enfance peuvent être un levier pour faciliter l'intégration des ménages dans la vie des villages. Le tissu associatif est également déterminant, mais le maintien de son dynamisme est conditionné par l'implication des bénévoles.

Le besoin de créer du lien social n'est pas valable que pour les nouveaux arrivants. Les personnes en difficulté ont également besoin de refabriquer du lien, mais cette démarche de sociabilisation n'est jamais financée contrairement à l'accès à l'emploi qui dispose d'un nombre de structures autant divers que bien réparti géographiquement (il manque néanmoins une entreprise de travail temporaire d'insertion pour compléter l'offre). C'est pourquoi les structures d'insertion témoignent de la pertinence de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

3.4. Foncier / Planification

Documents d'urbanisme

La plupart des communes est dotée d'un document d'urbanisme. Les principes de développement qui y sont définis cherchent à limiter les extensions urbaines et privilégier la construction autour des noyaux villageois. Seuls les documents les plus anciens sont encore fondés sur une consommation foncière importante. Cette consommation n'est pas remise en cause par les agriculteurs qui cherchent parfois à vendre leurs terres en terrains constructibles. *Or, il apparaît que la majorité des agriculteurs en activité ne sont que locataires de leurs terres et dépendent des propriétaires fonciers.*

Lors de la révision des POS ou des PLU, les agriculteurs sont rarement conviés à des réunions de travail préliminaires pour enrichir le diagnostic par exemple. Ils découvrent le projet comme tous les autres citoyens lors de l'enquête publique.

Politique foncière

De nombreux élus sont conscients de la nécessité de faire du renouvellement plutôt que de recourir à l'extension. Seulement, dans les centres-bourgs, la maîtrise foncière est particulièrement difficile en raison de la rétention, des faibles capacités financières des communes et des réticences des populations existantes. Comme pour le financement des réseaux, les outils disponibles sont peu utilisés, le recours au droit de préemption est très occasionnel et sert essentiellement d'outil de connaissance des transactions sur la commune. Les élus reconnaissent ainsi que des opportunités de renouvellement ont été abandonnées faute de moyens. *L'intervention directe des élus communaux est délicate en raison de leur proximité avec les administrés, c'est pour cela qu'il existe des organismes comme l'Agence Foncière, dans le Doubs, dont la mission est l'acquisition de terrains et la négociation foncière. Les outils de mobilisation du foncier et de financement de l'aménagement n'ont de pertinence qu'à l'échelle intercommunale.*

En outre, même lorsque les communes disposent du foncier, la complexité du montage d'un projet immobilier en renouvellement est un véritable frein à l'initiative publique.



Agence de Développement et d'Urbanisme du
Pays de Montbéliard

Schéma de Développement Intercommunal
Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Diagnostic

Janvier 2012

Programme partenarial 2011



Diagnostic



Sommaire

Introduction..... 25

PARTIE 1 : Le positionnement de la CCPH dans l'Aire urbaine 27

1. L'aire urbaine, un territoire complexe	27
1.1. Une complexité administrative et un territoire qui reste à fédérer.....	27
1.2. ...Mais un territoire vécu par les habitants	29
2. La CCPH, une position stratégique au cœur de l'Aire urbaine.....	31
2.1. Héricourt : le point d'ancrage de la CCPH dans l'Aire urbaine	31
2.2. De bonnes conditions de désenclavement du territoire	31
2.3. Une grande attractivité résidentielle	33
2.4. Économie : Une population active en augmentation mais très dépendante des pôles d'emplois extérieurs	33
2.5. Un territoire résidentiel / un marché du travail global à l'échelle Aire Urbaine.....	34
2.6. Cadre de vie – espaces naturels.....	35
3. Un enjeu de positionnement	36
3.1. Construire une notoriété sur les atouts du positionnement.....	36
3.2. Valoriser l'interconnexion aux territoires voisins et améliorer l'intégration dans l'Aire urbaine	36
3.3. Héricourt : de la ville centre à un vrai pôle structurant	37

PARTIE 2 Démographie, habitat, économie, services... une communauté de communes en développement..... 39

1. Population et logements, un territoire en mutation.....	39
1.1. Un territoire attractif, mais une situation contrastée au sein de la CCPH	39
1.2. Un parc de logement caractérisé par une majorité de propriétaires dans de grandes maisons	42
1.3. Héricourt : des caractéristiques urbaines.....	44
2. D'une économie industrielle à une économie présentielle	44
2.1. Des emplois en augmentation depuis le début des années 90	44
2.2. Une tertiarisation des emplois locaux	45
2.3. Les zones d'activités, vitrine de la politique de développement économique	46
2.4. Les espaces naturels et agricoles : un potentiel économique ?.....	47
3. Une adaptation des services en cours	48
3.1. Des services et des équipements qui soutiennent l'attractivité	48
3.2. Mais aussi des besoins moins bien couverts	49
4. Des enjeux de développement.....	53
4.1. Utiliser les atouts combinés de la ruralité et de la ville pour offrir un panel complet de logements et d'activités	53
4.2. Accompagner le développement par une offre de services à la population et aux entreprises	53
4.3. Quelles fonctions aux espaces naturels et agricoles ?	54



PARTIE 3 : L'organisation du territoire	55
1. Les caractéristiques géographiques – les sites	55
1.1. Le relief et les unités paysagères	55
1.2. L'hydrographie	56
1.3. Le patrimoine naturel et bâti	57
2. Fonctionnement et logiques de développement.....	58
2.1. Un territoire soumis à de multiples influences.....	58
2.2. Différents types de noyaux urbains	60
3. Les impacts du développement.....	62
3.1. Une consommation foncière importante.....	62
3.2. Des impacts financiers pour les collectivités	66
3.3. Impacts paysagers et identitaires	67
3.4. Les solidarités territoriales.....	76
4. Des enjeux d'aménagement.....	78
4.1. Trouver le point d'équilibre du développement	78
4.2. Vers un territoire de solidarités.....	78
4.3. Une unité territoriale à renforcer.....	79
4.4. Des outils de gestion du développement à concevoir	79



L'élaboration d'un schéma de développement intercommunal doit permettre de définir les évolutions possibles à moyen et long terme de l'espace communautaire. Dans un contexte d'élargissement des bassins de vie lié à une dissociation croissante des lieux d'habitat, de travail, de services et de loisirs, il s'agit de **définir un cadre d'organisation** qui puisse répondre aux préoccupations de développement local et de cohérence à l'échelle de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

La mise en œuvre de ce projet de territoire s'appuiera sur l'identification des outils les plus appropriés pouvant être mobilisés par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) et par les communes.

La méthode pour assurer le pilotage du projet est destinée à créer une dynamique de construction collective, en associant les conseils municipaux et en organisant des contacts entre élus et acteurs de la « société civile ». Elle doit aboutir à un projet de territoire original, structuré et argumenté, définissant les rôles spécifiques d'équilibre entre la ville centre d'Héricourt et les villages, mais aussi préciser le rôle de la CCPH au sein de l'Aire urbaine.

La démarche du Schéma de développement intercommunal se déroule en 3 phases :

- Un diagnostic prospectif.
- Un schéma de développement, qui devra préciser un choix de scénario de développement avec des orientations et une formalisation spatiale du projet.
- La définition des outils de mise en œuvre du schéma de développement. Ils devront servir à l'émergence de projets opérationnels.

Le diagnostic prospectif est élaboré à partir d'une démarche participative qui associe 3 types d'acteurs : les élus communaux, les élus de la communauté de communes et des représentants de la société civile. Ce diagnostic est complété par des données objectives analysées par l'Agence de développement et d'urbanisme.

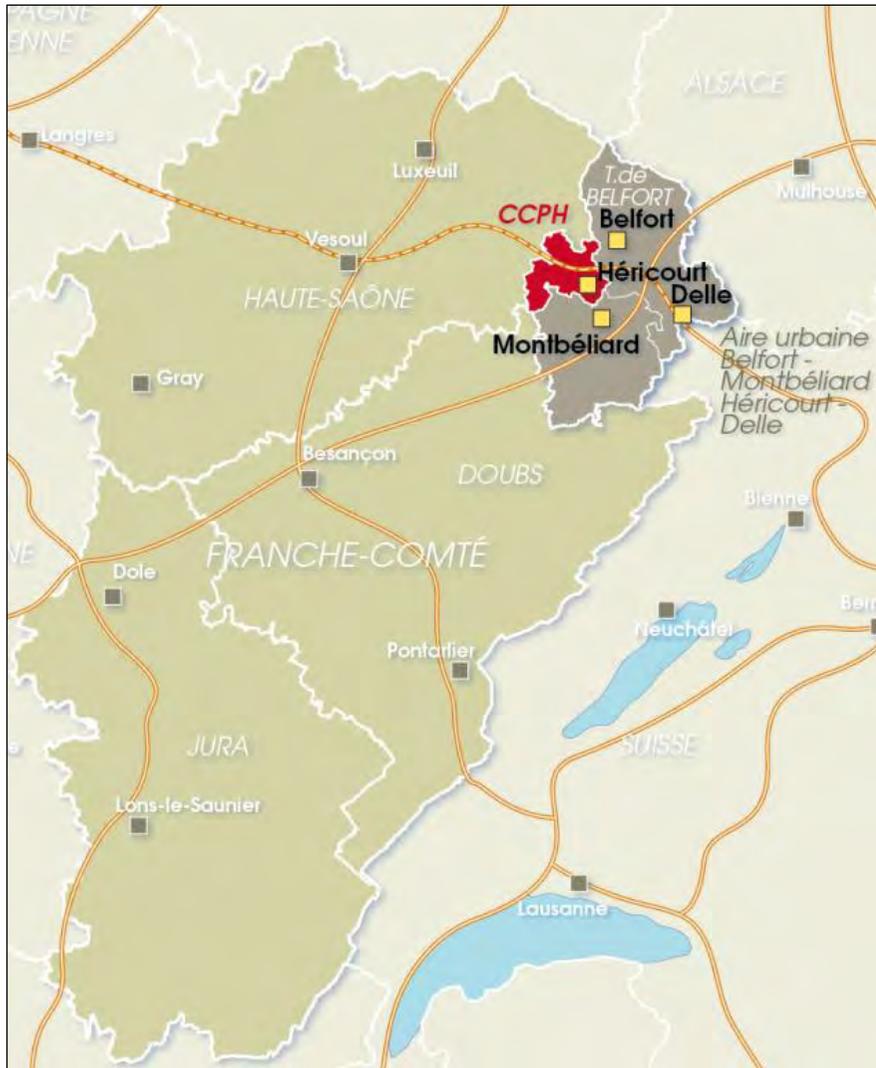
Ce document constitue le diagnostic du territoire, réalisé à partir des séances de travail qui se sont tenues avec les élus communaux et communautaires (79 personnes) et les acteurs de la société civile (34 personnes). Il est complété par une analyse des données et du territoire réalisée par l'Agence.





PARTIE 1 :

Le positionnement de la CCPH dans l'Aire urbaine



1. L'aire urbaine, un territoire complexe

1.1. Une complexité administrative et un territoire qui reste à fédérer....

La CCPH appartient à l'entité du Pays de l'Aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard-Delle. Ce territoire de 300 000 habitants est un véritable « mille-feuille » administratif. En effet, il concerne 1 région, 3 départements, 2 agglomérations, 9 communautés de communes, 199 communes.... sans compter une multitude de syndicats intercommunaux.

Seul le Syndicat Mixte de l'Aire urbaine (SMAU) couvre l'ensemble du territoire. Il est fondé sur la Charte de Pays qui définit un avenir commun à ce bassin de vie et il a succédé en 2003 à l'association Aire Urbaine 2000 fondée en 1983 par les villes de Belfort, Montbéliard et Héricourt. Le SMAU peut avoir des actions opérationnelles, comme la mise en place de la boucle à haut-débit, mais constitue surtout un espace de dialogue entre les élus. Il existe ainsi des commissions de travail dans des domaines comme les transports, l'économie, l'attractivité ou la gouvernance.

Les découpages administratifs ne facilitent pas la gestion de l'Aire urbaine. Ainsi, les élus comme la société civile ont donné de nombreux exemples :

- L'organisation de l'offre de santé où les logiques régionales sont présentes,
- La chambre d'agriculture de la Haute-Saône qui reste pour le moment à l'écart du regroupement Territoire de Belfort – Doubs,
- Les chambres de commerce et d'industrie, ainsi que les chambres des métiers sont éclatées sur trois départements,
- Les pratiques sportives qui relèvent de logiques départementales,
- La gestion du réseau des forts qui reste elle aussi départementale,
- L'organisation des transports en commun gérée par 7 « autorités organisatrices de transports »,

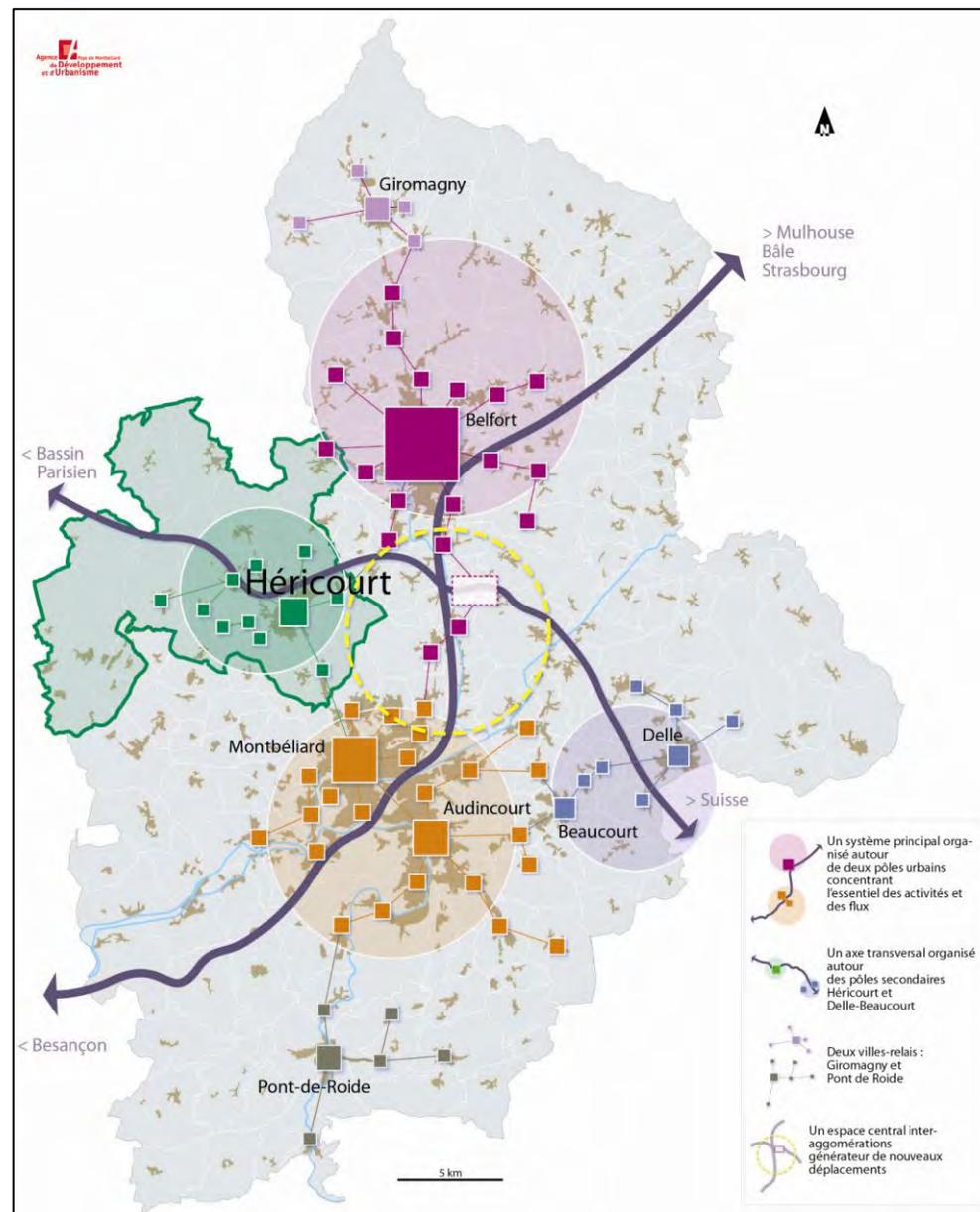


- La promotion du territoire et la stratégie de communication morcelées alors qu'il s'agit d'éléments décisifs pour l'Aire urbaine. Malgré la présence de sociétés industrielles de renommée européenne et internationale, le territoire souffre en effet d'un déficit d'image et de notoriété au plan national. Cette situation est particulièrement pénalisante pour attirer du personnel qualifié comme par exemple dans l'industrie ou le domaine de la santé.

Regard des élus :

Certaines fonctions ne sont pas encore organisées à l'échelle de l'Aire urbaine ou, si elles le sont, n'intègrent pas le Pays d'Héricourt. La CCPH reste ainsi dépendante de l'organisation départementale (Tribunal de Grande Instance, services de police et gendarmerie, services des urgences et autres services administratifs) avec des problèmes d'accessibilité.

En outre, la construction de l'Aire urbaine n'est pas aboutie, en particulier dans l'organisation et la mutualisation des services et le maillage territorial des équipements : la concurrence entre les territoires et la complexité du découpage administratif n'a pas encore permis de raisonner une organisation du développement intégrée (transports, développement économique, grands équipements, tourisme, internet haut débit,...)



1.2. ...Mais un territoire vécu par les habitants

Une coexistence de plusieurs bassins de vie

L'Aire urbaine représente un espace de réalité économique, sociale et démographique qui correspond à la réalité de vie des habitants. Il s'agit d'un système urbain polycentrique et hiérarchisé, structuré par :

- Le pôle urbain radioconcentrique de Belfort : une ville centre de taille moyenne, une couronne de villes secondaires, une seconde couronne rurale.
- Le pôle urbain archipel de Montbéliard : deux systèmes urbains, un réseau de villes secondaires dans les vallées, des villages ruraux sur les plateaux.
- La ville centre d'Héricourt et la communauté de communes qui constituent la porte d'entrée ouest de l'Aire urbaine via la N19.
- Les pôles de Montbéliard et Belfort dessinent un axe urbain Nord-Sud qui structure l'ensemble des déplacements de l'Aire urbaine. Ils marquent respectivement les portes d'entrée Nord vers l'Alsace et Sud vers Besançon de l'Aire urbaine.
- Un axe transversal, organisé autour des pôles d'Héricourt et Delle-Beaucourt, reliés par la N19 organise des bassins de vie intermédiaires et structure les espaces ruraux des périphéries Ouest et Est de l'Aire urbaine. Cet axe marque également les portes d'entrée de l'Aire urbaine depuis le bassin parisien (Pays d'Héricourt) et la Suisse (Delle et Beaucourt).
- Deux villes relais de Giromagny et de Pont-de-Roide qui offrent une base d'équipements, de services et d'emplois pour les espaces ruraux les plus isolés aux extrémités Nord et Sud de l'Aire urbaine et qui constituent également les seuils d'accès au Ballon d'Alsace et au Haut-Doubs / Jura.
- Une constellation de petits bourgs et villages d'où émergent seulement 5 communes de plus de 10.000 habitants (Belfort, Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Héricourt) sur les 199 communes que compte l'Aire urbaine. Plus du tiers de la population réside hors pôles urbains, dans des bourgs ou villages de petite taille.

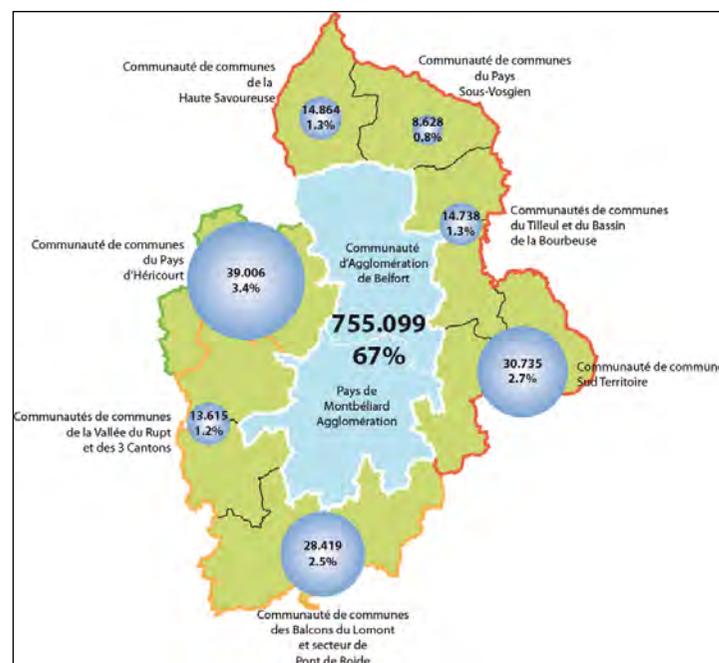
Regard des élus :

L'appartenance au bassin de vie de l'Aire urbaine est fortement ressentie et apparaît comme un avantage (rôle locomotive du tissu économique franc-comtois et offre de services urbains). L'aspect positif de l'Aire urbaine est particulièrement exprimé vis-à-vis des autres territoires haut-saônois qui ne bénéficient pas des mêmes dynamiques de développement.

Des échanges de plus en plus nombreux

Les fonctions du territoire et les habitants de l'Aire urbaine se sont redistribués spatialement : phénomène de périurbanisation, emplois qui quittent le cœur des agglomérations, nouveaux espaces d'équipements en émergence. Les échanges entre les bassins de vie sont donc de plus en plus nombreux.

Confirmant le fonctionnement en bassin de vie, les déplacements internes à chaque EPCI représentent 80% des déplacements quotidiens, dont 67% dans les agglomérations de Belfort et Montbéliard et 13% dans les communautés de communes.



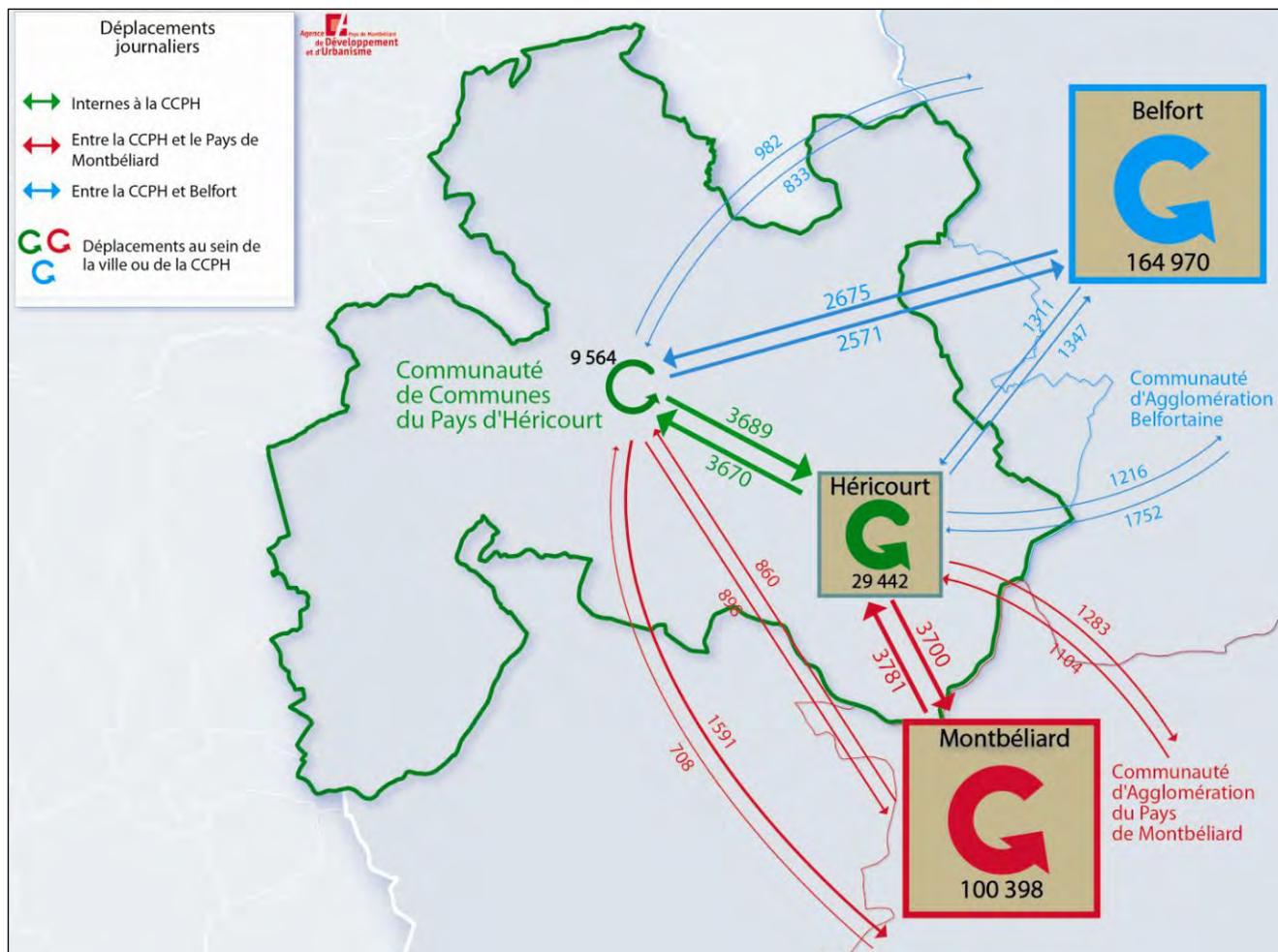
La mobilité des habitants de la CCPH confirme l'intégration à l'Aire urbaine

Les habitants de la CCPH effectuent 50 389 déplacements quotidiens. Plus des 2/3 de ces déplacements se font à l'intérieur de la communauté de communes, dont presque 30 000 se font dans la commune d'Héricourt.

Le 1/3 restant des déplacements se fait avec les territoires voisins, notamment avec les agglomérations de Belfort et Montbéliard qui

proposent emplois, équipements, commerces et services : depuis Héricourt, les déplacements se font en majorité avec Montbéliard, alors que les villages sont plutôt attirés par Belfort.

Ces flux montrent la réalité de l'Aire urbaine et que c'est bien à cette échelle que la CCPH peut tirer parti d'opportunité de développement.



Source : EMD, 2005

2. La CCPH, une position stratégique au cœur de l'Aire urbaine

2.1. Héricourt : le point d'ancrage de la CCPH dans l'Aire urbaine

La CCPH se structure autour de la ville d'Héricourt – seconde ville du département - qui regroupe un peu plus de la moitié des habitants du territoire et qui en constitue le principal pôle d'emplois, d'équipements et de services (hôpital et centre médico-psychologique, pôle énergie, centre méthanone, lycée Aragon, crématorium), dont le rayonnement s'étend sur les cantons limitrophes de Lure, Villersexel et Ronchamp-Champagney.

La ville d'Héricourt, 3^e pôle urbain de l'Aire urbaine, est le seul pôle urbain de plus de 10 000 habitants proche des agglomérations de Belfort et Montbéliard (Delle est plus éloignée et moins structurante pour son territoire). Cependant, ce rôle structurant d'Héricourt reste peu affirmé et surtout peu reconnu à l'échelle de l'Aire urbaine.

La mobilité des habitants de la CCPH dépend directement de cette configuration territoriale et géographique, nécessitant de conduire une approche à différents niveaux.

2.2. De bonnes conditions de désenclavement du territoire

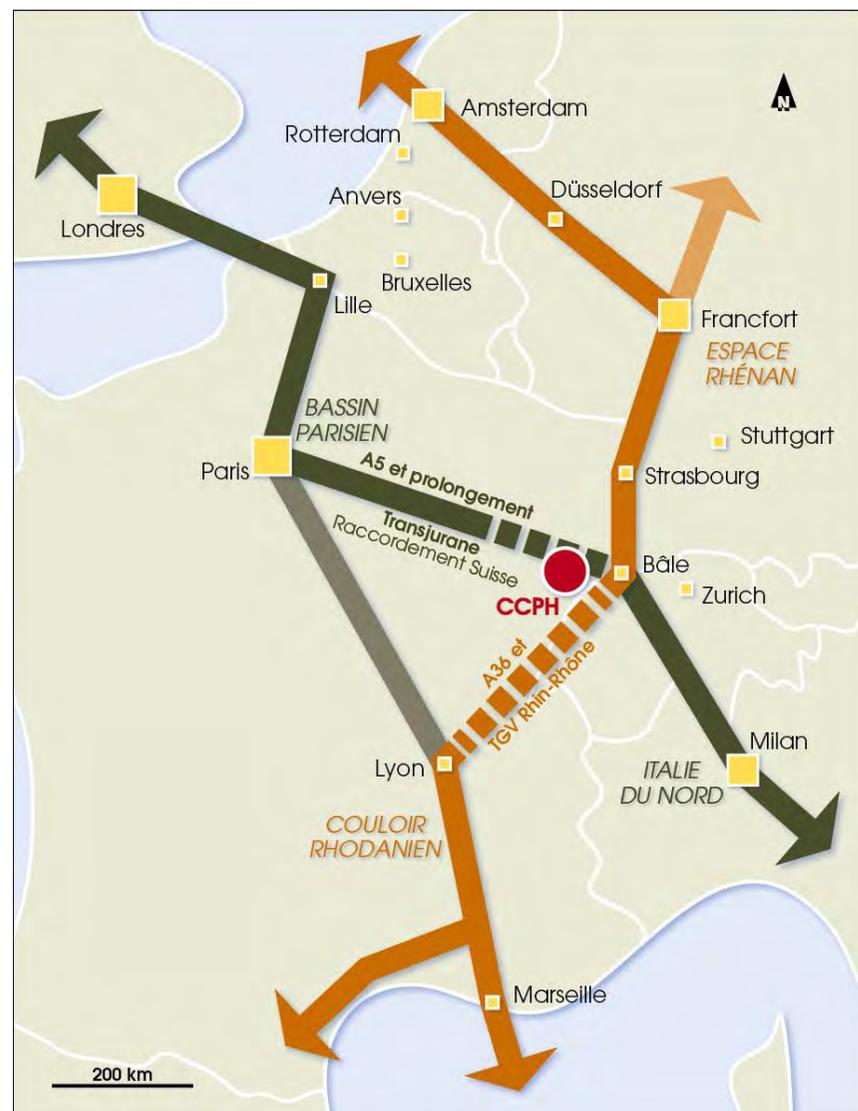
Un réseau routier très performant

L'utilisation très répandue de la voiture dans les déplacements des habitants est facilitée par la performance du réseau routier qui s'organise à partir de deux axes majeurs :

- L'autoroute A36 connecte l'Aire urbaine aux axes autoroutiers Francfort-Milan et Londres-Lyon et assure les dessertes interurbaines entre les agglomérations de Montbéliard et de Belfort. La desserte plus fine du territoire de l'Aire urbaine est relayée depuis les nombreux échangeurs par un réseau routier inter urbain assurant de bonnes conditions de déplacements internes et d'accessibilité aux polarités urbaines,

- L'autoroute croise l'axe N19 au niveau de l'échangeur de Sévenans qui assure des liaisons Est-Ouest et connecte l'Aire urbaine à la Suisse et au plateau de Langres depuis lequel une liaison autoroutière est offerte vers le bassin parisien.

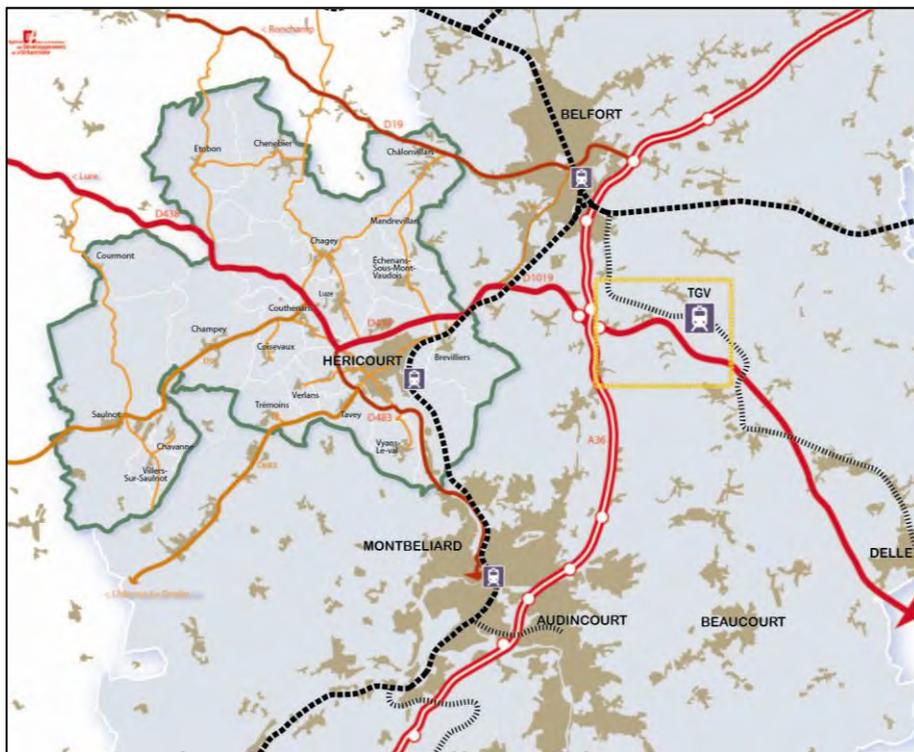
Une proximité avec les grands axes européens



Ainsi, traversé par la N19, le territoire de la CCPH bénéficie d'une connexion directe à l'échangeur de Sévenans, qui distribue ensuite les flux vers les principaux pôles de développement qui s'y accrochent (TGV, Hôpital, Université, zones d'activités économiques) par l'autoroute A36. Les liaisons avec les agglomérations de Belfort et de Montbéliard sont également assurées à partir des RD83 et RD438 qui sont directement connectées à la N19.

Héricourt, dans ce système de déplacements, occupe une position géographique privilégiée. Les temps de parcours vers Belfort et Montbéliard sont courts :

- De Héricourt (mairie) à Montbéliard (mairie) : 10 km, 13 mn,
- De Héricourt (mairie) à Belfort (mairie) : 12 km, 19 mn,
- De Héricourt (mairie) à l'échangeur de Sévenans : 9 km, 11mn



Un bouleversement de l'accessibilité ferroviaire par l'arrivée de la grande vitesse

L'arrivée du TGV va parachever le désenclavement ferroviaire et rapprocher l'Aire urbaine des grandes agglomérations : Paris, Lyon, Strasbourg... et plus proche Dijon et Mulhouse. La CCPH, et surtout la ville d'Héricourt ont une situation stratégique concernant l'accessibilité à la gare TGV... si celle-ci se fait en voiture. En effet, l'accessibilité à la gare par le TER, qui sera possible à la réouverture de la ligne Belfort-Delle, sera contrainte par un « rebroussement » en gare de Belfort.

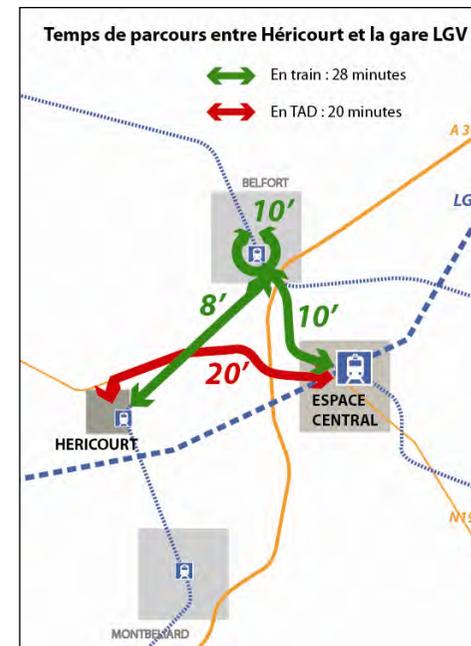
Le service TER s'est amélioré, en particulier en nombre de dessertes journalières. Ainsi, entre Héricourt et Montbéliard, le nombre de dessertes est de 22 par jour avec un temps de parcours compris entre 5 et 8 minutes. Entre Héricourt et Belfort, 23 liaisons par jour, avec un temps de parcours de 8 à 10 minutes.

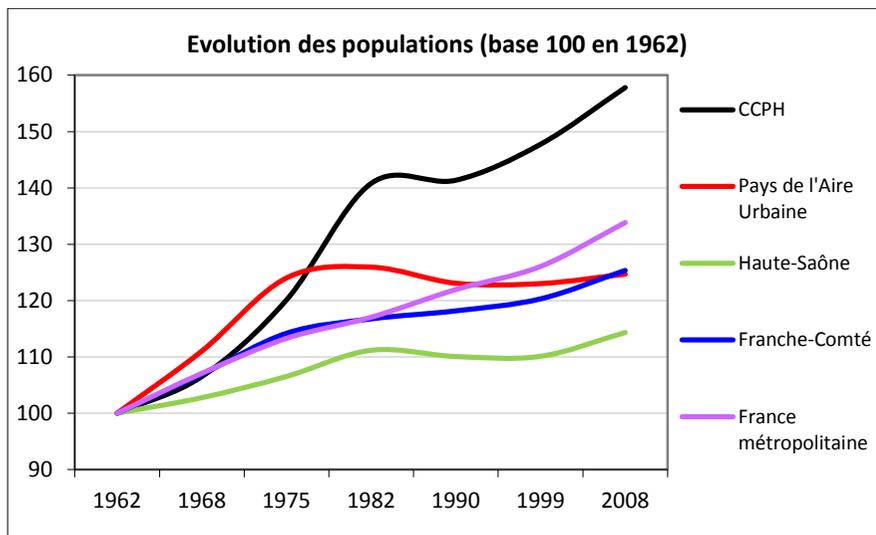
La gare d'Héricourt, un réel atout de positionnement

La gare d'Héricourt possède un réel atout de positionnement entre les pôles urbains montbéliardais et belfortains et permet aux déplacements ferroviaires d'être compétitifs sur ces trajets vis-à-vis de la voiture.

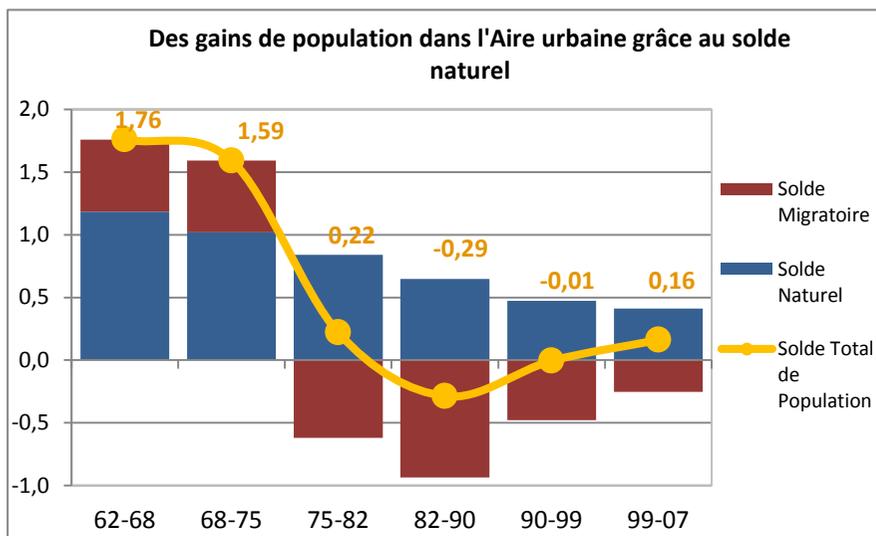
Quelques points noirs restent cependant présents :

- La gare reste excentrée par rapport au territoire de la communauté de communes et même par rapport au centre-ville d'Héricourt. Les travaux d'aménagement des abords ont néanmoins amélioré son accessibilité routière.
- Le nombre de dessertes en milieu de journée et en soirée mérite d'être renforcé,
- La coordination entre les horaires de TER et de bus est à améliorer.





Source : Insee, recensements



Source : Insee, recensements

2.3. Une grande attractivité résidentielle

A population constante, on observe que depuis les années 1960, l'évolution démographique de la CCPH est marquée par un taux de croissance moyen deux fois supérieur à celui enregistré sur l'Aire urbaine et la région Franche-Comté : 1% d'augmentation annuelle pour la CCPH contre 0.5% pour l'Aire urbaine ou la Franche-Comté. Pendant la période récente (1999-2008) la CCPH a accueilli 1 279 habitants supplémentaires, soit +6% contre +1% pour l'Aire urbaine et +4% pour la région.

L'Aire urbaine, tire sa croissance démographique grâce à un solde naturel supérieur au solde migratoire. Néanmoins, là où le solde migratoire reste encore négatif pour l'ensemble de l'Aire Urbaine (avec une tendance à l'infléchissement du phénomène depuis 30 ans), le territoire de la CCPH montre qu'il est attractif pour de nouveaux ménages depuis 1990. Une position en porte d'entrée ouest de l'Aire urbaine, associée à une image « villageoise » et des opportunités foncières plus avantageuses qu'à Montbéliard et Belfort, ont contribué à positionner la CCPH comme un territoire attractif.

2.4. Économie : Une population active en augmentation mais très dépendante des pôles d'emplois extérieurs

La CCPH a toujours été très liée aux pôles d'emplois de Montbéliard et Belfort. Cependant, entre 1999 et 2006, l'augmentation des emplois dans le Pays d'Héricourt contribue à rééquilibrer le marché du travail.

En effet, sur les 7 365 actifs que comptait la CCPH en 1999, près de 70% travaillaient dans le Doubs ou le Territoire de Belfort. En 2006, cette part a légèrement diminué au profit des emplois dans le Pays d'Héricourt.

A l'inverse, en 2006, 1/3 des actifs de la CCPH occupent un emploi au sein du territoire. Ceux-ci habitent principalement à Héricourt ou dans un village limitrophe. La plupart des emplois de la CCPH sont occupés par des personnes extérieures, en provenance majoritairement du département du Doubs.

Ces tendances indiquent l'absence de lien entre l'emploi créé sur le territoire et l'évolution du profil de population. Les nouveaux arrivants ont le plus souvent un emploi hors du territoire et à l'inverse, les emplois créés sont occupés principalement par des actifs non-résidents. L'emploi constitue ainsi un motif d'échanges entre la CCPH et les autres territoires

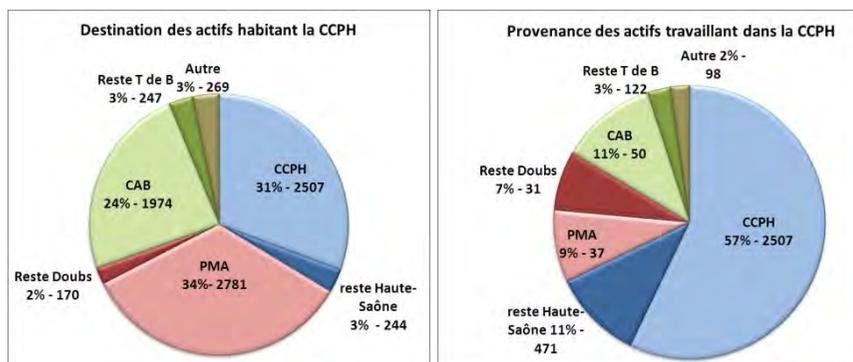
de l'Aire urbaine particulièrement important dans la structure des déplacements du territoire.

2.5. Un territoire résidentiel / un marché du travail global à l'échelle Aire Urbaine

En 2006, 4 387 emplois sont offerts par la CCPH et 21 000 personnes y habitent, soit un ratio inférieur à 1 emploi pour 5 habitants. Rapporté à la population active résidente, ce ratio monte à environ 1 emploi pour 2 actifs ce qui révèle le caractère résidentiel du territoire. Ainsi, 70% des actifs résidents travaillent en dehors de la CCPH, principalement dans les agglomérations de Montbéliard (2 781 actifs soit 34%) et de Belfort (1 974 actifs soit 24%).

Entre 1999 et 2006, la population active a augmenté de 11% (827 actifs) mais les proportions d'actifs stables et d'actifs sortants sont restées les mêmes. Les principales évolutions concernent la destination des actifs sortants, qui s'orientent vers l'agglomération belfortaine et hors de l'Aire urbaine. L'attractivité du Pays de Montbéliard est quant à elle en baisse par rapport à 1999 où 38% des actifs du Pays d'Héricourt y travaillaient contre 34% en 2006.

Les emplois offerts dans la CCPH sont occupés à 57% par des actifs résidents. Le reste des emplois est occupé par des actifs provenant principalement hors SMAU (684 emplois), de la CAB (503) et de PMA (375).



Source : Insee, recensement 2006

CCPH lieu de travail	1999		2006		1999-2006	
PMA	250	7%	375	9%	125	33%
Secteur Pont-de-Roide	3	0%	20	0%	17	85%
CC des Trois Cantons	15	0%	47	1%	32	68%
CC des balcons du Lomont	11	0%	16	0%	5	31%
CC de la Vallée du Rupt	89	3%	113	3%	24	21%
CAB	388	11%	503	11%	115	23%
CC la Haute Savoureuse	21	1%	23	1%	2	9%
CC du Pays Sous Vosgien	16	0%	12	0%	-4	-33%
CC du Tilleul	4	0%	8	0%	4	50%
CC du Bassin de la Bourbeuse	11	0%	24	1%	13	54%
CC du Sud Territoire	33	1%	55	1%	22	40%
CC du Pays d'Héricourt	2 195	63%	2 507	57%	312	12%
hors SMAU	451	13%	684	16%	233	34%
TOTAL	3 487	100%	4 387	100%	900	21%

CCPH lieu de résidence	1999		2006		1999-2006	
PMA	2 765	38%	2 781	34%	16	1%
Secteur Pont-de-Roide	12	0%	4	0%	-8	-200%
CC des Trois Cantons	9	0%	15	0%	6	40%
CC des Balcons du Lomont	4	0%	1	0%	-3	-300%
CC de la Vallée du Rupt	50	1%	39	0%	-11	-28%
CAB	1 770	24%	1 974	24%	204	10%
CC de la Haute Savoureuse	47	1%	20	0%	-27	-135%
CC du Pays Sous Vosgien	16	0%	7	0%	-9	-129%
CC du Tilleul	50	1%	96	1%	46	48%
CC du Bassin de la Bourbeuse	7	0%	6	0%	-1	-17%
CC du Sud Territoire	61	1%	118	1%	57	48%
CC du Pays d'Héricourt	2 195	30%	2 507	31%	312	12%
Hors SMAU	379	5%	624	8%	245	39%
TOTAL	7 365	100%	8 192	100%	827	10%

Source : Insee, recensements 1999 et 2006

2.6. Cadre de vie – espaces naturels

La forêt

La forêt sur l'ensemble de l'aire urbaine est un élément fort de la structuration des paysages, et à ce titre elle fait l'objet d'une attention croissante de la part des populations citadines dont la préoccupation principale est de ne pas voir se dégrader la qualité des paysages auxquels elles sont accoutumées.

En dehors des secteurs les plus fréquentés (GR 5, sentier des bornes, le Ballon d'Alsace, les forts du Salbert et du Mont Bart, le Crêt des Roches à Pont-de-Roide, le Belvédère à Mandeuve, massifs sans valeur patrimoniale particulière mais situés à proximité immédiate des agglomérations, la fréquentation est limitée aux chasseurs de gibier et de champignons. Les collectivités et parfois quelques propriétaires privés ont cherché à répondre à la demande du public et à canaliser la fréquentation en aménageant les territoires les plus concernés avec des aires de repos et pique-nique, des sentiers d'interprétation, des sentiers sportifs ou encore des points de vue aménagés.



Forêt d'Etobon

Regard des élus :

La CCPH est un territoire périurbain : « ne pas renier une identité campagnarde », « la campagne ne doit pas être sacrifiée ».

Il s'agit de préserver cet environnement et de ne pas faire partie du tissu urbanisé continu entre Belfort et Montbéliard : « Il est important de maintenir des ceintures vertes entre les villages », « Une ville centre forte avec un développement des villages maîtrisé est important ».

Les espaces naturels sont abondants dans le territoire et généralement de bonne qualité mais manquent de valorisation pour des usages par le public et sont difficiles d'accès. Les initiatives récemment conduites pour valoriser l'usage de ces espaces (sentiers, plan de gestion des marais de Saulnot par exemple) sont à poursuivre pour offrir à la CCPH une réelle fonction de loisirs.

3. Un enjeu de positionnement

Si la CCPH est aujourd'hui un territoire prospère, le projet de développement intercommunal doit permettre d'asseoir une stratégie assurant la poursuite des dynamiques en cours. Il doit intégrer un certain nombre de facteurs qui apparaissent d'ores et déjà décisifs pour pérenniser son attractivité.

3.1. Construire une notoriété sur les atouts du positionnement

Située au cœur d'un dispositif urbain multipolaire, la CCPH est un territoire attractif mais dont **le développement est lié aux influences exercées par les locomotives voisines** de Belfort et Montbéliard.

Elle doit aujourd'hui continuer à diminuer cette dépendance en **poursuivant davantage ses propres dynamiques de développement**, dans la mesure où, Belfort comme Montbéliard, mettent en œuvre des politiques ambitieuses de reconquête de leur attractivité.

Un positionnement sur **un créneau spécifique pourra donner un rôle et une identité originale** à la CCPH dans l'Aire urbaine. Elle pourra dès lors apporter sa contribution à la construction de l'Aire urbaine et au renforcement de sa vitalité. L'affichage d'Héricourt comme pôle structurant du bassin de vie prendra alors un sens plus concret.

Ce positionnement doit s'inscrire en complémentarité des territoires voisins, permettant ainsi de diversifier l'offre et d'augmenter les potentiels de développement. Il peut s'ancrer de deux manières principales, nécessairement complémentaires :

- l'exploitation d'un existant insuffisamment mis en valeur (l'histoire, le site et l'environnement...),
- l'affirmation d'une excellence pouvant relever de domaines très variés (filiale économique spécifique, savoir-faire, savoir-être, culture, tourisme...).

Il relève d'une volonté politique qui, si elle est affirmée, doit pouvoir trouver toute sa force en constituant **l'élément central d'un projet territorial qui se traduit ensuite dans les différentes politiques publiques** de la communauté de communes et des communes. Cette traduction doit pouvoir trouver un juste équilibre territorial : rural/urbain, racines / ouverture, proximité/étendu, Belfort / Montbéliard, réactivité / structuration...

Les élus, comme les acteurs de la société civile, ont également identifié **la maison des énergies comme une piste possible de positionnement** de la CCPH. La création d'un projet fédérateur autour des nouvelles énergies, pourrait se traduire dans différents domaines touchant :

- la création d'emplois et la participation à la diversification du tissu économique de l'Aire urbaine (recherche et développement, ouvriers spécialisés, etc.),
- la structuration des filières de formation professionnelle dans les métiers du bâtiment, en lien avec les nouvelles exigences de performance énergétique des constructions et avec le Lycée Aragon déjà existant,
- les politiques de l'enfance et de la petite enfance par la mise en œuvre d'un projet éducatif intercommunal autour du développement durable,
- la valorisation des ressources locales :
 - o La construction d'équipements publics innovants sur le plan énergétique (ex : chaudière bois à Héricourt, à Saulnot, chauffage géothermique pour la salle des fêtes de Coisevaux ou encore la salle des fêtes BBC à Verlan).
 - o Utilisation des résidus bois par l'entreprise Someca.
- la communication autour du savoir-faire local et la promotion du territoire : une image de marque.

L'opportunité de cette piste reste à évaluer, de même que la volonté politique d'en faire un élément porteur. A cette occasion, d'autres créneaux peuvent être identifiés.

3.2. Valoriser l'interconnexion aux territoires voisins et améliorer l'intégration dans l'Aire urbaine

Le positionnement de la CCPH ne pourra réellement s'exprimer qu'en **s'appuyant sur les potentiels de l'ensemble du bassin de vie de l'Aire urbaine** : rayonnement, main d'œuvre, image et notoriété, formations, etc. Il nécessite de mieux intégrer la CCPH dans ce bassin de vie, qui s'affirme de plus en plus comme espace vécu (mobilité des habitants, mutualisation des équipements, accès à l'emploi, etc) mais dont les limites administratives et les périmètres de compétences ne correspondent plus à cette réalité.

Le Pays d'Héricourt se trouve dans une position stratégique concernant les connexions aux infrastructures routières : A36, N19. Cependant, **l'organisation des transports à l'échelle Aire urbaine devient un préalable indispensable**. Aujourd'hui, les offres de transports publics

sont juxtaposées et les interconnexions inopérantes (horaires, intermodalité, type et niveau de service). Pour l'utilisateur, les déplacements en transports publics dans l'Aire urbaine restent complexes et insuffisamment compétitifs pour capter une clientèle non captive.

L'amélioration des conditions de mobilité, en termes d'offre de transport et de temps de parcours, est une préoccupation exprimée par la quasi-totalité des acteurs rencontrés. **L'attractivité économique et résidentielle du territoire sera fortement influencée par la qualité des connexions de la CCPH avec les agglomérations voisines**, dont l'offre urbaine et économique est plus complète :

- accès aux donneurs d'ordres, connexion TGV, services aux entreprises (hôtels, restaurants, salles de congrès, etc),
- accès aux équipements et services à la population : zones d'emplois, offre de santé, culture et loisirs, commerce.

La diversification des modes de transports offerts est également une condition décisive pour **permettre d'accueillir des fonctions urbaines et économiques qui rayonnent sur l'ensemble du bassin de vie**. En offrant des choix de mobilité aux ménages et aux entreprises, la CCPH fera **le choix de l'ouverture de son territoire et d'élargissement de son aire d'influence et d'attractivité**. A ce titre, la qualité des connexions avec la gare TGV est stratégique.

La mise en œuvre d'une politique de transport performante à l'échelle du bassin de vie de l'Aire urbaine, comme à celle de la CCPH, nécessite une **action coordonnée entre les différentes Autorités Organisatrices des Transports (AOT) et niveaux décisionnels (communes, intercommunalités)**. L'offre de transports collectifs structurante de l'Aire urbaine reste à définir dans cette perspective.

Le rôle d'Héricourt et la volonté politique de renforcer son positionnement dans le bassin de vie ne peuvent faire abstraction de l'inscription du territoire dans une chaîne de transport performante assurant des communications efficaces avec les autres pôles existants ou en cours de construction comme la gare TGV. A ce titre, **la gare d'Héricourt constitue une plateforme intermodale qui peut offrir des services mobilité complémentaires (vélos et véhicules en partage par exemple) et qui restent à intégrer avec plus d'efficacité dans le fonctionnement de la ville**. Les initiatives engagées actuellement par les agglomérations en faveur de modes alternatifs (auto partage, véhicules et vélos en libre-service, covoiturage) sont à étendre sur l'ensemble de l'Aire Urbaine

3.3. Héricourt : de la ville centre à un vrai pôle structurant

A l'échelle de l'Aire urbaine, **le Pays d'Héricourt doit encore concrétiser son ambition de troisième pôle**, d'un point de vue urbain et économique, en s'appuyant sur des dynamiques de développement favorables. En effet, si Héricourt est une des principales ville de l'Aire urbaine en nombre d'habitants et fédère un bassin de vie périurbain, **elle n'atteint pas encore le seuil de rayonnement nécessaire pour constituer un véritable pôle structurant de l'Aire urbaine** : équipements d'intérêt Aire urbaine encore peu nombreux, dépendance à l'emploi et à certains services, manque de notoriété.

Héricourt doit pouvoir **encore consolider** ses fonctions urbaines et économiques. Il s'agit **d'engager une dynamique de développement urbaine**, non envisageable dans les villages, que ce soit en termes de types de fonctions, de densités ou de formes produites, de mobilité ou encore d'animation et d'image.

La force de la CCPH et sa singularité par rapport à d'autres territoires périurbains ou ruraux résulte des complémentarités entre la ville d'Héricourt et son bassin de vie périurbain et rural. Cet atout permet de **valoriser des dynamiques à la fois urbaines à Héricourt et périurbaines et rurales dans les villages**, et permet ainsi d'offrir une gamme complète de choix de vie.

Une volonté collective de développement (ville, villages, CCPH) est à construire et à affirmer sur cette base, dans le **respect des particularités de chaque commune ou partie du territoire**. La gestion du développement à l'échelle intercommunale est indispensable pour optimiser ce rapport





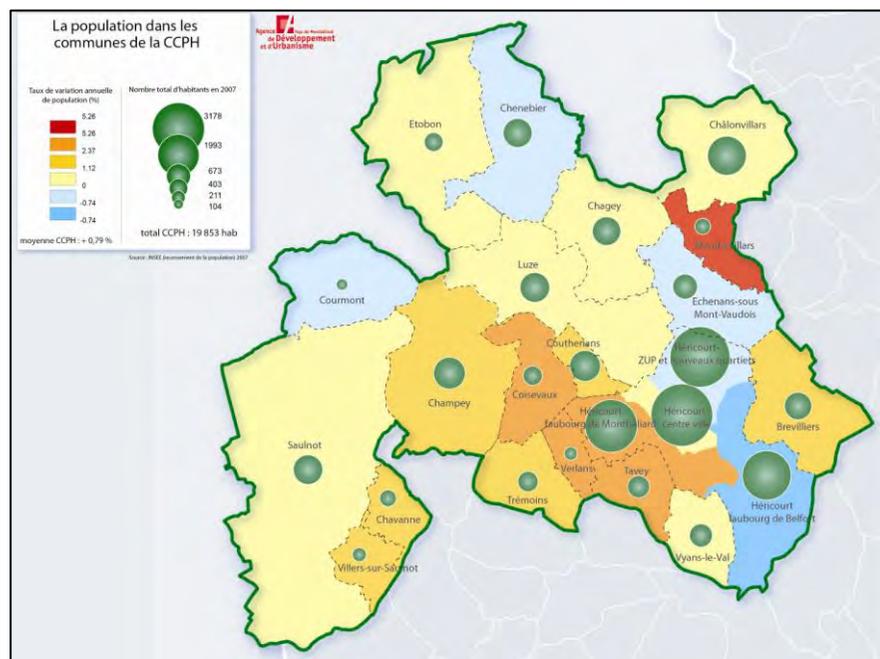
PARTIE 2

Démographie, habitat, économie, services... une communauté de communes en développement

Nombre d'habitants par commune en 2008

Brevilliers	649	Courmont	102	Saulnot	751
Chagey	675	Couthenans	782	Tavey	407
Châlonvillars	1 260	Échenans-s/- Mont-Vaudois	502	Trémoins	345
Champey	842	Étobon	294	Verlans	140
Chavanne	233	Héricourt	10 547	Villers-sur- Saulnot	157
Chenebier	688	Luze	731	Vyans-le-Val	431
Coisevaux	318	Mandrevillars	213		

Source : Insee, recensement 2008



1. Population et logements, un territoire en mutation

1.1. Un territoire attractif, mais une situation contrastée au sein de la CCPH

20 067 habitants en 2008

La CCPH compte en 2008 20 067 habitants, dont 10 547 à Héricourt, soit 53% des habitants du territoire. Parmi les autres communes, seule Châlonvillars dépasse les 1 000 habitants, 1 260 exactement. Le reste des communes est de taille beaucoup plus modeste, Courmont ne regroupant que 102 habitants.

Des habitants plus nombreux

Depuis le début des années 60, la CCPH est en croissance démographique constante. Cette tendance s'est poursuivie entre 1999 et 2008 : 1 279 personnes supplémentaires sont venues habiter le pays d'Héricourt, soit une augmentation de 6.8%.

Les communes ayant gagné le plus d'habitants sont Héricourt (+405), Champey (+129) et Châlonvillars (+113). La commune d'Héricourt concentre à elle seule 32% de la croissance de la CCPH.

Trois communes ont au contraire perdu des habitants. Il s'agit de Chenebier, Courmont et Echenans s/ Mont-Vaudois.



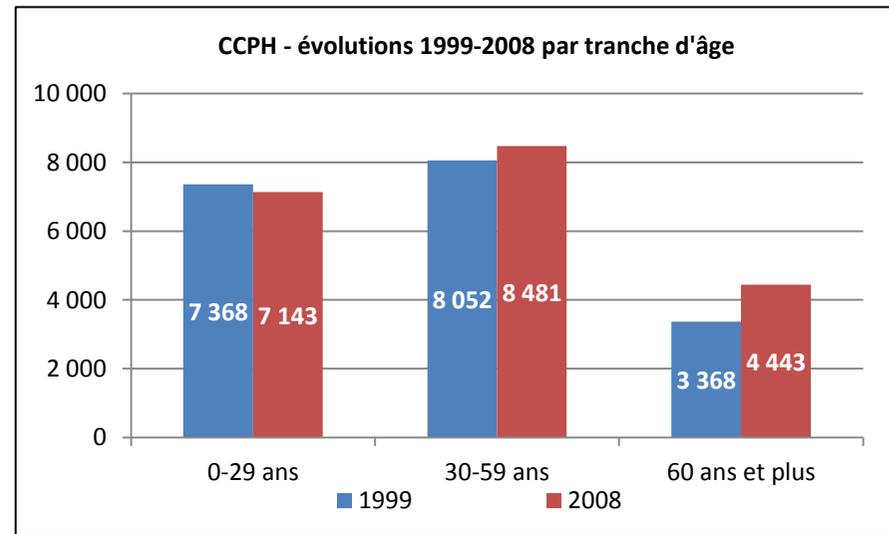
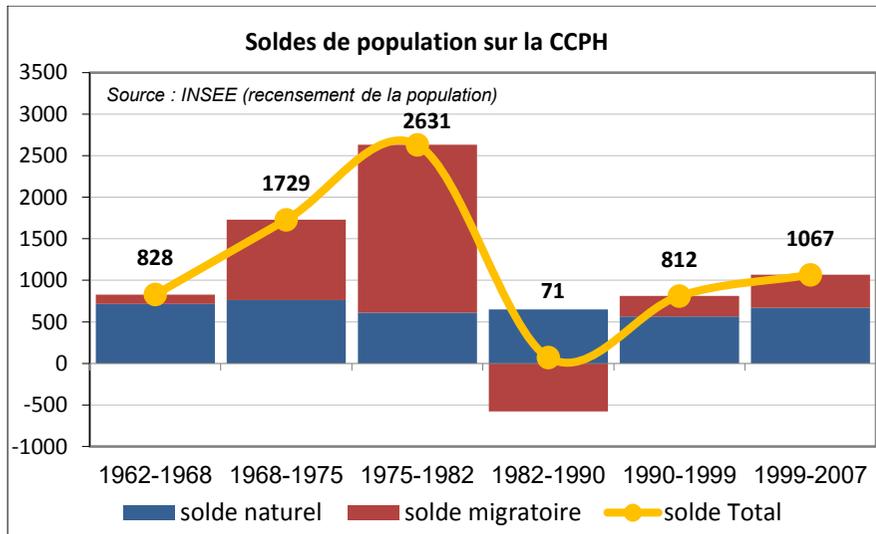
Un vieillissement de la population

La répartition globale des populations de la CCPH par grands groupes d'âges est quasiment identique que dans le reste de l'Aire urbaine : la part des moins de 25 ans est de 30%, celle des 25-64 ans de 53% et celle des plus de 65 ans de 16%.

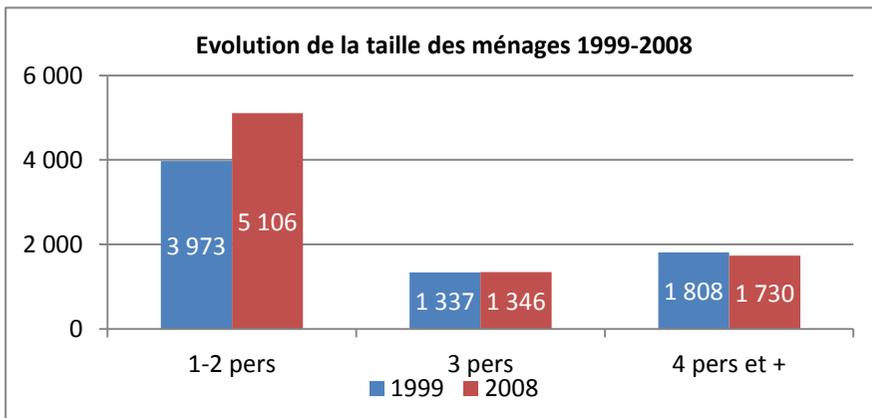
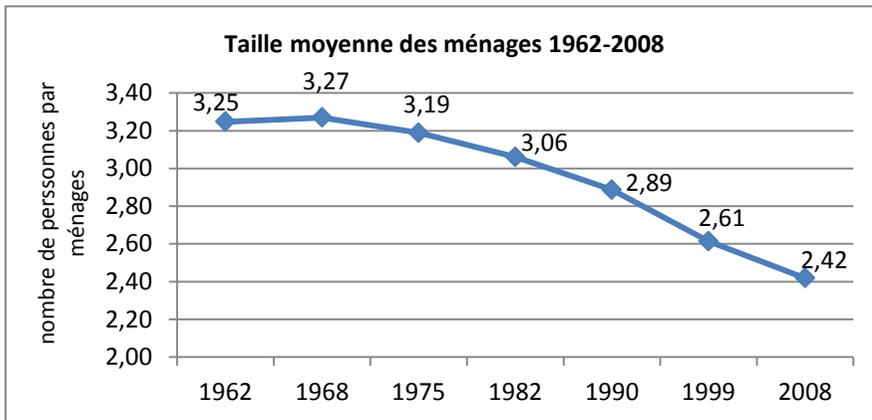
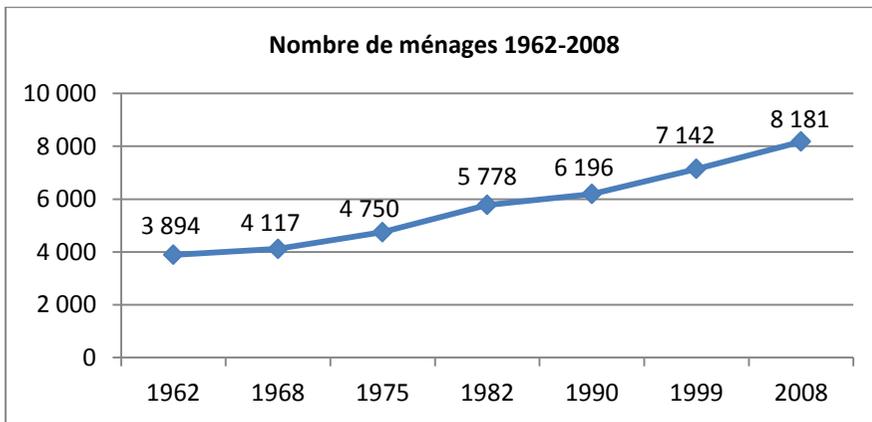
Le vieillissement de la population de la CCPH s'accélère. Alors que le nombre des moins de 30 ans diminue de 225 personnes entre 1999 et 2008 (-3%), les plus de 60 ans sont 1 075 de plus, soit une augmentation de 32%.

CCPH	1999	2008	99-08 VA	99-08 %
0-29 ans	7 368	7 143	-225	-3%
30-59 ans	8 052	8 481	429	5%
60 ans et plus	3 368	4 443	1 075	32%

Source : Insee, recensements



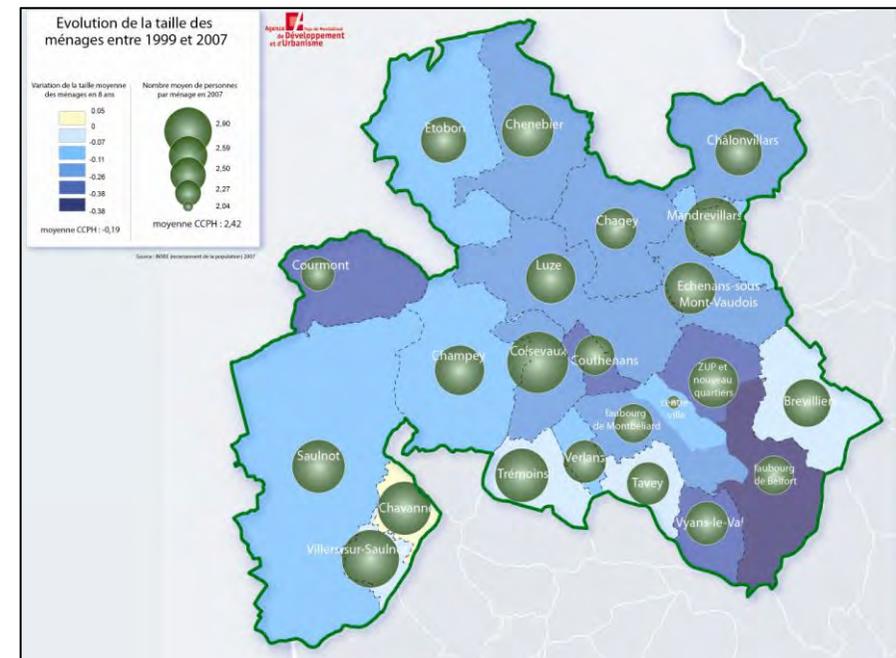
Source : Insee, recensement



Des ménages plus nombreux mais plus petits

Le nombre de ménages de la CCPh est en constante augmentation et il atteint 8 181 ménages en 2008. La taille de ces ménages est par contre en diminution.

Les ménages sont de plus en plus petits en moyenne, mais surtout les petits ménages, composés de 1 à 2 personnes sont de plus en plus nombreux alors que les ménages de 4 personnes et plus sont en diminution.



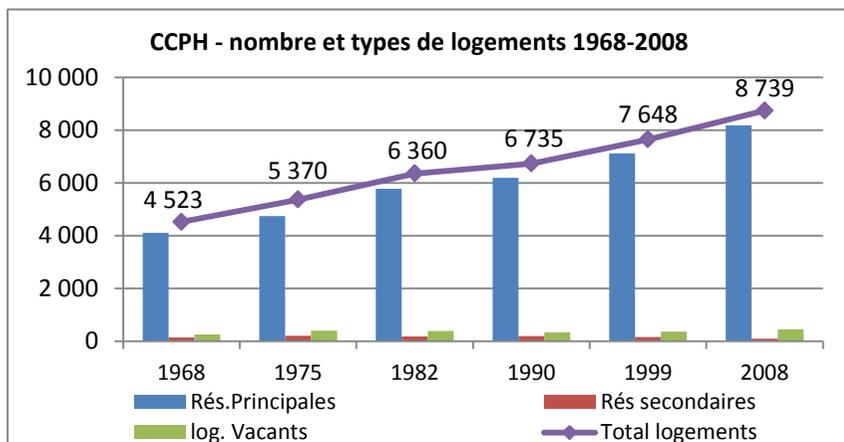
La commune accueillant les plus grands ménages est Coisevaux (2.9 personnes / ménages en moyenne), suivie de Villers-sur-Saulnot (2.71), Trémoins (2.68) et Saulnot (2.67).

A contrario, Courmont, Héricourt, Couthenans et Chagey ont des petits ménages par rapport au reste de la CCPh (entre 2.27 et 2.40 personnes en moyenne). Ces tailles moyennes restent cependant supérieures à celles des agglomérations voisines. A titre d'exemple, la taille moyenne des ménages du Pays de Montbéliard est de 2.29 personnes et celle de la ville de Montbéliard de 2.08 personnes.



1.2. Un parc de logements caractérisé par une majorité de propriétaires dans de grandes maisons

Le Pays d'Héricourt, compte en 2008 8 739 logements. Le parc de logements est essentiellement composé de résidences principales puisque les logements vacants ne représentent que 5% du parc et les résidences secondaires 1%.



Source : Insee, recensement

En 2008, les résidences principales sont majoritairement occupées par des propriétaires occupants à hauteur de 68% (57% au niveau national). Cette part est celle qui a le plus augmenté depuis 1999 et représente 82% de la croissance globale des résidences principales.

Le **parc social est assez bien représenté** (16,4% comme au niveau national) avec 1 260 logements dont 96,5% sont à Héricourt (soit plus de 29% des résidences principales de la commune) dont environ 600 dans la ZUS des Chenevières.

Le **parc locatif privé est peu présent** avec 13% des résidences principales (plus de 24% en France). On est ici sur une structuration plus proche des espaces ruraux que des espaces urbains.

Regard des élus :

Le parc locatif reste cependant encore peu développé, de même que l'offre de petits logements.

Une attractivité résidentielle qui se traduit par de nombreuses constructions neuves

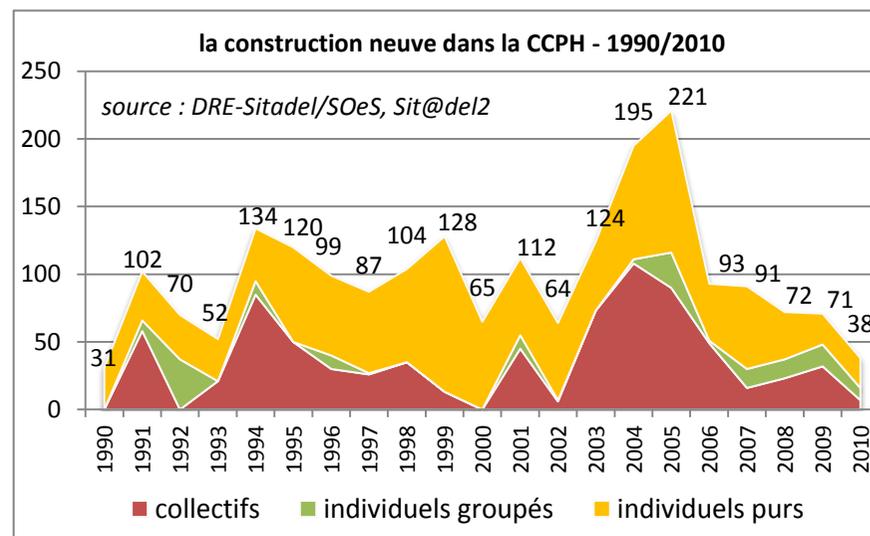
2 000 nouveaux logements depuis 20 ans

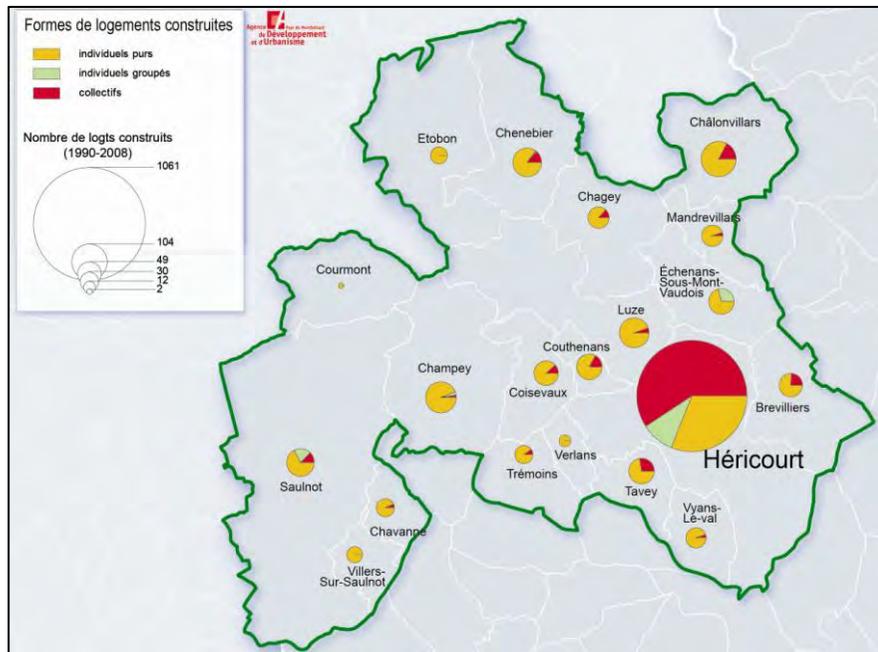
L'importante attractivité résidentielle du Pays d'Héricourt, se traduit par un niveau élevé de la construction neuve.

Depuis 1990, c'est presque 2 000 logements qui ont été construits, ce qui fait un peu plus de 100 nouveaux logements par an. Dans la dernière décennie, le rythme de construction neuve s'est accéléré passant à une moyenne de 117 nouveaux logements par an. Les années 2003-2005 ont connu un niveau très élevé de la construction neuve avec respectivement 124, 195 et 221 nouveaux logements par an.

La CCPH est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'Aire urbaine pour la construction de logements. 9% des logements neufs de l'aire urbaine y ont été construits alors que le nombre de logements représente 6% du parc de l'Aire urbaine.

Plus de la moitié des logements construits entre 1990 et 2008 sont des logements individuels (1 100 logements, 56%). Les logements individuels groupés sont 136 (7%) et 728 logements collectifs (37%) ont été construits sur la période.





Plus de la moitié des logements construits à Héricourt

Pendant la période 1990-2010, la production de logements est relativement équitable entre Héricourt et les villages : 1 096 logements ont été construits à Héricourt (53%), et 977 dans les villages.

Par contre, chaque territoire s'est spécialisé sur une forme urbaine particulière : Héricourt concentre 84% des logements produits en collectifs et les autres communes 71% en individuels purs. Certains villages ont commencé à diversifier la construction après avoir fait le constat d'une demande pour d'autres produits. C'est, par exemple, le cas de Chalonvillars (20 logements), Chenebier (18 logements), Tavey (16 logements)... De même, Echenans-sous-Mont-Vaudois a connu la réalisation de 16 logements individuels groupés, et Saulnot de 13 logements.

Regard des élus :

Le développement de l'offre de logements dans les villages s'est globalement réalisé par de la construction neuve de maisons individuelles.

Des ménages de plus en plus petits, des logements de plus en plus grands

La typologie des logements neufs permet d'accueillir de nouvelles populations dans la CCPH, en particulier des familles avec enfants. Cependant, elle ne correspond pas à l'évolution du profil des ménages déjà présents dans le Pays d'Héricourt :

- Les ménages de 1 à 2 personnes qui pourraient rechercher des petits logements ont augmenté de 1 133 depuis 1990, alors que les petits logements ne sont que 122 de plus.
- Pour les ménages de taille moyenne et les logements moyens, la différence d'évolution est moindre : +9 ménages, +101 logements.
- Par contre les grands ménages sont de moins en moins nombreux alors que les grands logements sont ceux qui ont le plus augmenté.

Évolution comparative de la taille des ménages et des logements entre 1999 et 2008

	1 à 2 pers.	1 à 3 pièces	3 pers.	4 pièces	+ 4 pers.	+ 5 pièces
	+1 133 ménages	+ 122 logements	+ 9 ménages	+101 logements	- 78 ménages	+841 logements
1999	56%	27%	19%	27%	25%	46%
2008	62%	25%	16%	25%	21%	50%

Ainsi, certaines demandes de logements des habitants du Pays d'Héricourt ne peuvent être toujours satisfaites. Par exemple, des personnes âgées souhaitant un appartement dans leur village ou dans le centre d'Héricourt, des ménages qui se séparent et recherchent un logement plus petit, des jeunes souhaitant trouver un logement indépendant....

1.3. Héricourt : des caractéristiques urbaines

La commune d'Héricourt est la seule de la communauté de communes à présenter des caractéristiques urbaines.

Quelques chiffres illustrent ce constat :

Démographie

- 10 547 habitants, 53% de la CCPH
- Entre 1999 et 2008 : +405 habitants, soit 4% de croissance
- Entre 1999 et 2008, 32% de la croissance de la CCPH
- Des petits ménages : 2.31 personnes en 2008 (taille moyenne la plus faible de la CCPH)

Habitat :

- 4 798 logements, 55% de la CCPH
- 295 logements vacants, soit 6% du parc (5% dans la CCPH)
- 2 607 maisons, 54% du parc et 2 166 appartements soit 45% du parc de logements. Héricourt concentre 86% des appartements de la CCPH.
- 2 372 propriétaires et 1 988 locataires (44% des résidences principales contre 30% dans la CCPH).
- Héricourt accueille 81% des locataires la CCPH et 95% des locataires HLM (1 191 logements).

Par ailleurs, dans l'Aire urbaine, Héricourt est la seule ville de plus de 10 000 habitants ayant gagné de la population entre 1999 et 2006.

Regard des élus :

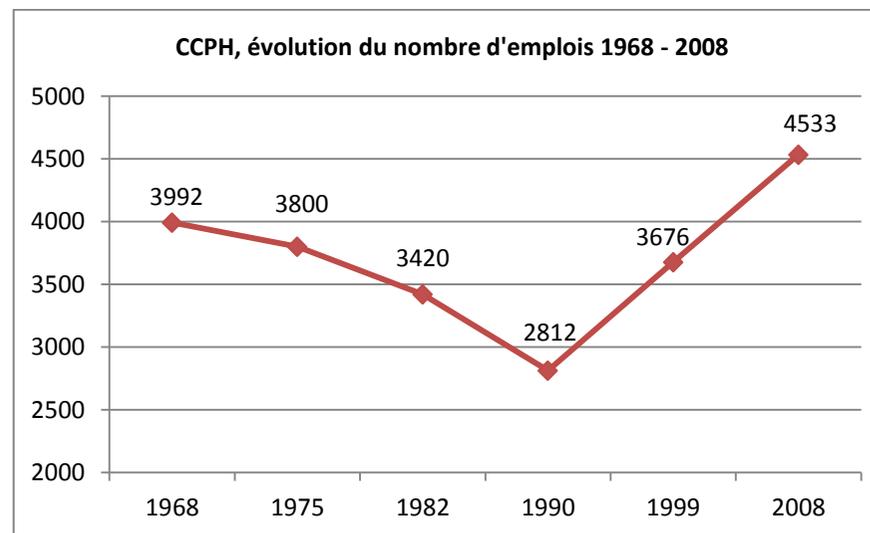
Le marché du logement à Héricourt s'apparente à celui des plus grandes villes de l'Aire urbaine. L'offre y est diversifiée et permet de combler le déficit de certains types de logements dans les villages.

2. D'une économie industrielle à une économie présenteielle

2.1. Des emplois en augmentation depuis le début des années 90

4 533 emplois, +61% en 20 ans

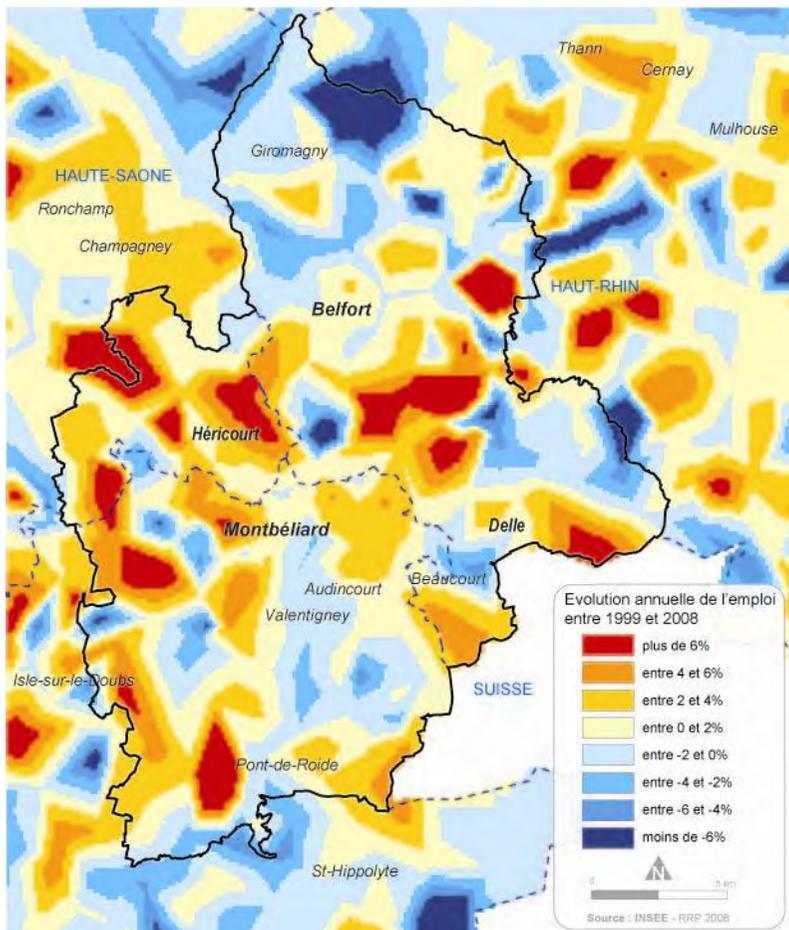
Le Pays d'Héricourt, a largement été marqué par l'industrie textile qui s'est développée dès le début du 19^{ème} siècle et dont la dernière usine a fermé ses portes en 1991. Ainsi, en 1930, 2 400 ouvriers travaillaient dans le secteur et ils étaient encore 1 400 en 1965.



Source : Insee, recensements

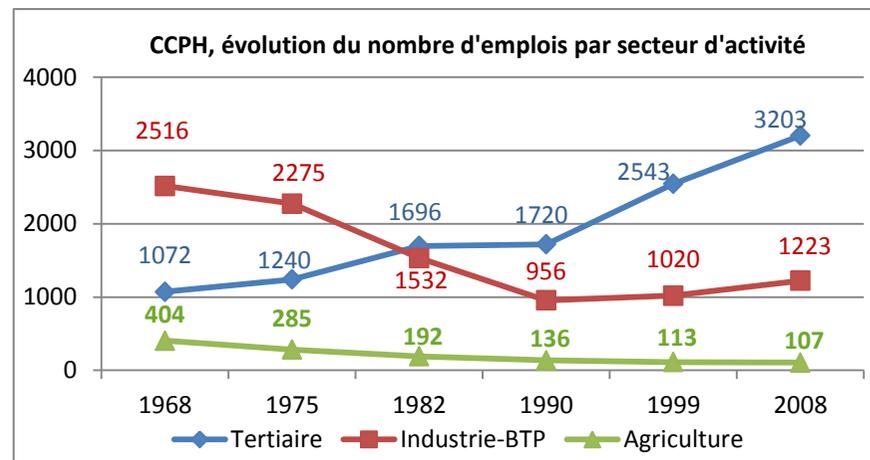
L'évolution du nombre d'emplois dans la CCPH reflète cette situation. Jusqu'en 1990, le nombre d'emplois s'est fortement dégradé pour ensuite connaître la tendance inverse. Ainsi depuis 20 ans, le territoire compte 1 721 emplois supplémentaires, soit une augmentation de 61%.

Un territoire dynamique, mais seulement 4% des emplois de l'Aire urbaine



La CCPH apparaît comme un territoire dynamique au sein de l'Aire urbaine avec une croissance annuelle des emplois de plus de 6% en moyenne... même si ces résultats sont à nuancer puisqu'il s'agit de valeurs relatives sur de petits volumes. Avec 4 533 emplois, la CCPH ne représente que 4% des emplois de l'Aire urbaine.

2.2. Une tertiarisation des emplois locaux



Source : Insee, recensements

La croissance des emplois est essentiellement due à l'augmentation des emplois tertiaires. Ces derniers sont 3 203 en 2008 alors qu'ils n'étaient que 1 720 en 1990. Aujourd'hui, le tertiaire représente 70% des emplois de la CCPH, alors que jusqu'en 1980 les emplois du secteur secondaire étaient majoritaires.

72% des emplois sont liés à la population résidente du territoire. Cette proportion beaucoup plus importante que dans l'ensemble de l'Aire urbaine (56%) où le poids des grands groupes industriels est encore fort.

Parmi les emplois tertiaires, le domaine de la santé et de l'action sociale est le plus important : 500 postes essentiellement basés au Centre de rééducation fonctionnelle Bretegnier, à l'hôpital psychiatrique et dans les établissements de l'ADAPEI.

Dans le domaine de la formation, le territoire a été marqué par l'ouverture du Lycée Aragon en 1987. Aujourd'hui, les emplois de ce domaine sont 380. Les autres domaines tertiaires importants pour la CCPH sont les services à la population (560 postes), le commerce (360 postes) et l'administration (360 postes).

Regard des élus :

Les emplois publics et ceux du secteur de la santé se sont développés depuis une dizaine d'années.



2.3. Les zones d'activités, vitrine de la politique de développement économique

Concernant le secteur industriel et le BTP, les emplois connaissent également une légère augmentation depuis 1990 : +270, soit 28%. Cette croissance peut être l'illustration de plusieurs « success story » comme, par exemple, l'entreprise S2I Devillers Arcelor-mittal qui comptait seulement 3 salariés en 1992, et environ 200 aujourd'hui sur le site d'Héricourt. D'autres entreprises du Pays d'Héricourt sont présentes sur les marchés européens ou internationaux comme, par exemple, Cinétik Linking (robotique), Labrie Europe, Gaussin Manugistique (engins portuaires), Souchier (désenfumage), A2E (composants électriques)...

Cette croissance des emplois secondaires est également la conséquence d'une politique offensive et opportuniste de la communauté de communes concernant l'accueil d'entreprises. Les actions ont particulièrement porté sur la réactivité lors des contacts avec les entrepreneurs et la création de zones d'activités.

L'offre de foncier et de locaux d'activités s'est fortement développée par la création de zones d'activités (Guinnottes I et II...). Elle est surtout destinée à des entreprises industrielles, PME et PMI, mais elle est très peu orientée vers le tertiaire malgré le succès du centre d'affaires créé par la CCPH.

Le diagnostic des élus et des acteurs de la société civile diffère. Les élus mettent l'accent sur les zones d'activités alors que les acteurs (industriels en particulier) insistent sur l'importance de services urbains pour leur entreprise et leurs salariés. Parmi les entreprises industrielles, Souchier et A2E tirent profit de leur implantation urbaine (opportuniste au départ) et y trouvent de nombreux avantages, en particulier pour leurs salariés et leurs clients.

En 2010, les zones d'activités du Pays d'Héricourt, n'accueillaient qu'un quart des emplois.

De plus, avec la création de Technoland II dans le Pays de Montbéliard et de la Jonxion dans le Territoire de Belfort, le phénomène de concurrence des territoires s'amplifie.

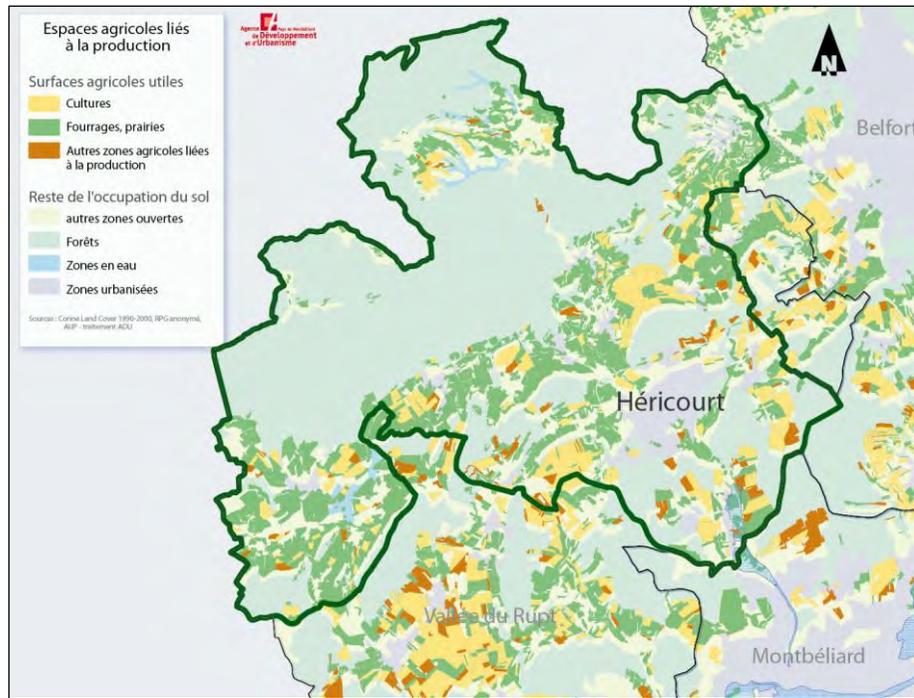
Regard des élus :

La création de zones d'activités a participé au développement de l'emploi dans la CCPH. Les entreprises accueillies étaient néanmoins souvent présentes dans le territoire de l'Aire urbaine et relativement peu d'activités nouvelles ont été créées dans ces zones. Cela a toutefois permis de maintenir des emplois dans l'Aire urbaine (relocalisations) et d'éviter le départ d'entreprises.

L'offre développée dans les zones d'activités est sur le « même créneau » que celles du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard. Cela fragilise le tissu économique du Pays d'Héricourt, très dépendant des grands donneurs d'ordres industriels.

Zones d'activités	Surface totale	Date de création	Etablissements	Emplois
ZAC en Salamon (Héricourt)	200 000 m ²	1975	28	304
ZI de Bussurel (Bussurel)	70 000 m ²	1980	7	39
ZA du Mont Vaudois (Héricourt)	50 718 m ²	1994	3	265
ZA des Champs Frédéric (Héricourt)	41 535 m ²	1995	14	208
ZA la Preusse (Brevilliers)	47 000 m ²	1999	4	7
ZA le Charbonneau (Couthenans)	10 000 m ²	1999	3	8
ZA Champs Piots (Saulnot)	45 000 m ²	2000	6	125
ZA des Guinnottes (Héricourt)	158 700 m ²	2002	3	58
ZA des Guinnottes II (Héricourt)	104 000 m ²	2004	0	0
TOTAL	726 953 m²		68	1014

Source : ARD + estimations à partir de INSEE – SIRENE 2^{ème} semestre 2010



Source : Corine Land Cover 1999-2000, RPG anonymé AUP, traitement ADU

2.4. Les espaces naturels et agricoles : un potentiel économique ?

L'agriculture : une production traditionnelle en polyculture-élevage

Le territoire de la CCPH compte environ 4 000 hectares de Surface Agricole Utile (cultures déclarées à la PAC). Les surfaces de prairies sont largement majoritaires (2 800 hectares) alors que le maïs, le blé et l'orge occupent environ 1 200 hectares.

Environ 40 exploitations professionnelles sont implantées sur le territoire de la CCPH. Il s'agit surtout d'exploitations faisant de la polyculture-élevage. L'activité agricole est peu ancrée dans le territoire puisque les circuits de transformation et de distribution relèvent de logiques nationales et européennes (aides de la PAC).

Pourtant, la proximité d'un bassin de vie de 300 000 habitants avec beaucoup d'urbains peut être une opportunité pour le développement de circuits courts. Actuellement, seule l'association des Jardins du Mont-Vaudois développe une activité de maraichage propre à répondre à cette demande et son rayonnement reste relativement confidentiel.

Les discours entre les acteurs sont contrastés entre ceux qui pensent qu'un autre modèle agricole est possible et ceux qui n'y voient pas d'avenir.

La proximité de zones urbaines importantes soumet les espaces agricoles à une forte pression et la production de polyculture-élevage ne permet pas aux terres d'être suffisamment valorisées pour être compétitives vis-à-vis de l'urbanisation. L'urbanisation génère également un morcellement des terres agricoles générant des coûts accrus de déplacements et des difficultés croissantes d'accès aux parcelles.

Regard des élus :

La diversification de l'activité agricole reste à développer : circuits de proximité, agro-tourisme qui peuvent tirer parti du bassin de vie de l'Aire urbaine et filières spécifiques sur l'exemple du Pays Graylois et du pays de Vesoul dans le pôle d'excellence rurale « Chanvre : de la culture à la valorisation ».

La modernisation de l'agriculture, la taille de plus en plus importante des exploitations et la recherche de productivité conduisent à une uniformisation des paysages agricoles (disparition de haies, grandes parcelles, mono-culture) et un appauvrissement de la biodiversité (disparition des refuges pour l'avifaune et la petite faune).

La forêt, un potentiel économique à développer

Les espaces forestiers occupent 51% du territoire, soit 7 500 ha. La forêt est exploitée dans sa majorité et reste une ressource financière pour les communes, même si les cours du bois n'ont jamais retrouvé leur niveau d'avant la tempête de 1990. L'exploitation du bois génère un bénéfice moyen de 50 à 100 euros par hectare, soit un revenu théorique total de 375 000 euros pour la CCPH.

La valorisation de la filière bois reste pour le moment un potentiel, plus qu'une réalité, même si les possibilités du bois-énergie présentent un intérêt économique pour la région et l'Aire urbaine.

Des initiatives et des projets sont déjà réalisés, comme, par exemple, les chaufferies bois d'Héricourt (pour 500 logements), de Saulnot, d'Echenans-sous-Mont-Vaudois... ou alors l'entreprise SOMECA qui chauffe ses locaux avec ses déchets de fabrication de palettes ou de caisses en bois. Une récente rencontre entre les élus du SMAU et les forestiers a bien souligné ce potentiel, mais aucune structuration de la filière et de coordination des actions n'existe.

En plus de son rôle économique, la forêt reste une composante essentielle de l'attractivité de l'Aire urbaine tant sur le plan environnemental que social.

3. Une adaptation des services en cours

3.1. Des services et des équipements qui soutiennent l'attractivité

La CCPH a mis en place des services pour accompagner l'accueil de population. Il s'agit du périscolaire et d'Hériva, le transport à la demande. Ces services sont unanimement reconnus comme déterminants pour le territoire et facteur d'attractivité. Plus récemment la prise de compétence communautaire pour la médiathèque et la crèche relèvent de la même logique.

Cependant, cette popularité commence à remettre en cause les capacités d'accueil des bâtiments (Coisevaux et bientôt Saulnot) et l'organisation par pôles intercommunaux suppose de nombreux trajets pour les enfants (jusqu'à 1h20 de transport journalier pour certains élèves).

Le périscolaire et la restauration sont organisés en 7 pôles intercommunaux permettant de couvrir l'ensemble du territoire communautaire : Châlonvillars, Saulnot, Chenebier, Echenans, Coisevaux, Bussurel. Depuis la prise de compétence en 2003, la montée en charge du service est régulière. Ainsi le nombre de journées / enfants était de : 5 600 en 2003, 12 900 en 2004, 34 000 en 2009.

Pour compléter son offre, la communauté de communes construit une cuisine centrale qui livrera l'ensemble des repas de restauration scolaire.

La fréquentation du TAD est importante et supérieure aux prévisions. Le TAD a donc répondu à une demande, même si certains besoins ne sont pas couverts comme, par exemple, du centre de Châlonvillars à Netto puisque normalement les trajets ne sont pas infra communaux ; ou encore les déplacements du samedi après-midi vers Belfort ou Montbéliard, les trajets domicile-travail... D'autre part l'utilisation du TAD n'est pas simple pour tous les publics, en particulier les personnes fragiles socialement. Par contre, les personnes âgées représentent 20% des adhérents au service et 16% sont des personnes à mobilité réduite.

Pour les entreprises, l'accessibilité d'Héricourt par le train est importante : qualité des aménagements de la gare, fréquence des dessertes TER... et le TAD dans sa configuration actuelle ne répond que partiellement aux besoins de leurs salariés.

	Commerces de la CCPH	Dont Héricourt
commerces multiples	6	5
commerces alimentaires	28	16
équipement de la maison	21	18
équipement de la personne	20	14
équipement culture loisirs sport	9	7
équipement santé beauté hygiène	50	42
services tertiaires ayant vitrine sur rue	38	29
cafés restaurants	39	27
auto/moto : commerces et entretien	26	15
autres commerces divers	13	11
Total des commerces	250	184

Source : Sirene, 1^{er} semestre 2011

Regard des élus :

Déficit concernant l'offre commerciale, de plus en plus difficile à maintenir dans sa diversité et sa quantité, y compris sur la ville centre.

L'évolution des modes de consommation et les prix plus élevés pratiqués par les commerces de proximité conduisent à la disparition progressive de l'offre commerciale. L'alternative offerte par le commerce ambulancier dans certains villages semble aujourd'hui moins souffrir.

3.2. Mais aussi des besoins moins bien couverts

Des commerces qui se maintiennent parfois difficilement

La CCPH, compte 250 commerces et services à caractère commercial (comme, par exemple, les agences bancaires). Plus de 70% de ces établissements sont localisés dans la commune d'Héricourt, confortant ainsi son rôle de ville centre pour l'ensemble de la communauté de communes.

Pourtant, le commerce de proximité se maintient de plus en plus difficilement, dans les villages, mais aussi à Héricourt. Le commerce est directement impacté par les changements de comportements et des modes de consommation. L'offre commerciale en grandes et moyennes surfaces spécialisées (GMS) dans l'équipement de la maison ou de la personne a du mal à se maintenir au sein de l'offre l'Aire urbaine.

Les commerces de proximité sont en difficulté dans les villages ou les bourgs (fermeture récente d'alimentation à Brévilliers et à Echenans). La vitalité du commerce du centre-ville d'Héricourt est également fluctuante et difficile à stabiliser.

Les raisons évoquées pour expliquer cette fragilité sont :

- un manque de densité d'habitants et de salariés dans la ville d'Héricourt,
- un manque d'animations commerciales ou sur l'espace public (en partie à cause d'un manque de dynamisme des professionnels),
- une implantation à Héricourt qui relève plutôt de l'opportunité (coûts) que d'un véritable choix des commerçants.

L'offre commerciale du centre-ville d'Héricourt reste néanmoins un atout pour les entreprises à la recherche de services de proximité pour leurs salariés et pour l'attractivité de la ville (services aux ménages).

Une offre de santé insuffisante mais une offre à appréhender à l'échelle régionale

Avec 8.5 médecins généralistes pour 10 000 habitants le taux de couverture de la CCPH est inférieur à celui de l'Aire urbaine (9.4), du département de Haute-Saône (9.2) et celui de la Franche-Comté dans son ensemble (9.9).

Quant aux spécialistes, ils sont quasiment absents du territoire de la CCPH et leur taux de couverture est faible dans l'Aire urbaine par rapport aux moyennes nationales. Seuls les dentistes sont bien représentés à Héricourt.

Les infirmiers sont également nombreux et leur taux de couverture est le même que celui de la CAB et légèrement supérieur à celui de la région.

Pour les acteurs de la société civile, la pénurie de généralistes n'est pas vraiment un problème, même si une maison de santé pourrait apporter une meilleure organisation de l'offre de soin en péri-urbain. Les difficultés relèvent plutôt de l'accessibilité pour les populations.

Les manques sont plus importants pour des structures spécialisées : maladie d'Alzheimer, handicaps, Addictologie, structures de préventions... à organiser et réfléchir à l'échelle pertinente de l'Aire urbaine.

Les problèmes rencontrés par les professionnels de la santé relèvent surtout de la difficulté de recrutement de professionnels : médecins spécialistes, kinésithérapeutes, infirmiers, etc. La mauvaise image et le manque de notoriété de la région en général, et du nord- Franche-Comté en particulier semble en partie en cause.

Professionnels en 2010	Médecin généraliste	Chirurgien dentiste	Sage-femme	Infirmier	Masseur kiné.	Opticien lunetier	Orthophoniste	Orthoptiste	Pédicure-podologue
Couthenans	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Héricourt	12	5	1	13	8	2	2	1	2
Mandrevillars	2	0	0	2	0	0	0	0	0
Saulnot	2	0	0	0	0	0	0	0	0
total CCPH	17	5	1	15	8	2	2	1	2

nb de professionnels pour 10 000 habitants	Médecin généraliste	Chirurgien dentiste	Sage-femme	Infirmier	Masseur kiné	Opticien lunetier	Orthophoniste	Orthoptiste	Pédicure-podologue
Héricourt	11,4	4,7	0,9	12,3	7,6	1,9	1,9	0,9	1,9
Total CCPH	8,5	2,5	0,5	8	4	1	1	0,5	1
SMAU	9,4	4,5	0,5	7,2	4,9	0,7	1,1	0,1	1,3
CAB	9,6	5,5	0,6	8	6,8	0,6	1,3	0,2	1,3
CAPM	11	5,4	0,6	7,1	4,3	0,8	1	0,1	1,7
Haute-Saône	9,2	3,4	0,5	7,9	4,5	1	1,3	0,2	1,6
Franche-Comté	9,9	4,6	0,5	7,9	5,9	1	1,6	0,1	1,4
France métropolitaine	10,3	6,1	0,5	10,8	9,1	1	2,6	0,4	1,9

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010 / INSEE (recensement de la population) 2008

nb de professionnels pour 10000 habitants	CCPH	SMAU	CAB	CAPM	Haute-Saône	Franche-Comté	France
généraliste	8,5	9,4	9,6	11	9,2	9,9	10,3
Cardiologue	0	0,2	0,3	0,3	0,2	0,4	0,7
Dermathologue	0	0,4	0,3	0,7	0,3	0,4	0,5
Gynécologue médical	0	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,3
Gynécologue obstétricien	0	0,3	0,7	0,2	0,1	0,2	0,5
Gastro-entérologue	0	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
Psychiatre	0	0,6	0,8	0,8	0,3	0,7	1
Ophtalmogoue	0	0,5	0,6	0,5	0,3	0,5	0,8
Oto-rhino-laryngologue	0	0,2	0,3	0,3	0,1	0,2	0,4
Pédiatre	0	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,4
Pneumologue	0	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Radiologue et imagerie médicale	0	1,8	2,2	2,7	0,7	2,2	1,8
Stomatologue	0	0	0	0,1	0	0,1	0,2
Chirurgien dentiste	2,5	4,5	5,5	5,4	3,4	4,6	6,1
Sage-femme	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Infirmier	8	7,2	8	7,1	7,9	7,9	10,8
Masseur kinésithérapeute	4	4,9	6,8	4,3	4,5	5,9	9,1
Opticien-lunetier	1	0,7	0,6	0,8	1	1	1
Orthophoniste	1	1,1	1,3	1	1,3	1,6	2,6
Orthoptiste	0,5	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,4
Pédicure-podologue	1	1,3	1,3	1,7	1,6	1,4	1,9
Audio prothésiste	0	0,1	0	0,2	0,3	0,2	0,2
Ergothérapeute	0	0	0,1	0	0	0	0,1
Psychomotricien	0	0	0,1	0	0	0	0,2

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010 / INSEE (recensement de la population) 2008



Petite enfance : une offre importante chez les assistantes maternelles... mais un manque en structures collectives ?

Concernant la petite enfance (moins de 3 ans), 228 assistantes maternelles sont présentes dans le Pays d'Héricourt, dont près de la moitié dans la ville d'Héricourt. Le nombre de places théoriques (agrément des assistantes maternelles) est donc de 638 dont 440 à Héricourt.

Un RAM (Relais Assistentes Maternelles) de compétence intercommunale existe depuis 2007. Cela permet une professionnalisation des assistantes maternelles et un projet pédagogique intercommunal.

Pour les moins de 3 ans, il existe une seule structure collective à Héricourt (dont la compétence vient d'être transférée à la communauté de communes. La capacité d'accueil est de 15 enfants en accueil permanent (crèche) et 5 en accueil occasionnel (halte-garderie).

Personnes âgées, une réponse globale à envisager

Les services spécifiques pour les personnes âgées existent : portages de repas, soins à domicile, logements adaptés... mais ne suffisent pas à des besoins croissants, liés au vieillissement de la population. Des solutions globales pour l'accompagnement des personnes âgées (logements et services) apparaissent nécessaire et devraient être graduées selon le niveau de dépendance.

Regard des élus :

Sur les principaux manques en services de proximité :

- *Les médecins généralistes et les services de santé d'urgence (pharmacie de garde...),*
- *Les places d'accueil petite enfance (structures collectives, assistantes maternelles),*
- *L'aide aux personnes âgées et les services de maintien à domicile,*
- *L'encadrement, l'animation et les structures d'accueil et les équipements à destination des adolescents.*

4. Des enjeux de développement

Pour la CCPH, revendiquer un positionnement de 3^{ème} pôle de l'Aire urbaine, suppose d'être un territoire en capacité d'offrir un ensemble de services à ses habitants et ses entreprises et de répondre à leurs besoins.

4.1. Utiliser les atouts combinés de la ruralité et de la ville pour offrir un panel complet de logements et d'activités

Afin de répondre aux attentes diversifiées des habitants et des entreprises, le Pays d'Héricourt se doit de **proposer une offre complète en termes de « produit logement » et d'accueil des activités** (foncier, immobilier). Pour cela, la CCPH peut **s'appuyer sur son organisation territoriale** : Héricourt ville centre et les autres communes au cadre périurbain et rural.

Les **logements sont à diversifier pour répondre à l'évolution du profil et des attentes des ménages**. Les maisons individuelles majoritaires dans la construction neuve permettent d'accueillir des familles avec enfants. L'offre ne répond cependant pas à d'autres types de ménages qui voudraient s'installer dans le Pays d'Héricourt (jeunes actifs par exemple) et aux besoins liés à l'évolution des profils de ménages habitant déjà la CCPH (vieillesse, décohabitation, séparation, etc.).

L'enjeu est donc de proposer **des logements permettant un parcours résidentiel complet** : appartements, maisons de ville, maisons individuelles, logements adaptés pour personnes âgées locatifs (publics et privés). Néanmoins, le Pays d'Héricourt voudrait continuer à être un territoire d'accueil des classes moyennes à la recherche d'espaces résidentiels périphériques et proches des agglomérations, des grands équipements (hôpital médian, université, gare TGV) et bien connectés aux infrastructures de transport.

Comme pour les logements, **l'offre de foncier et de locaux d'activités reste pour le moment peu diversifiée**. Les actions récentes de la CCPH ont surtout porté sur la création de zones d'activités. Cette dynamique devrait également s'accompagner d'une **offre de locaux plus urbaine**, en particulier à Héricourt. Il s'agit de pouvoir accueillir des emplois tertiaires ou de l'artisanat qui ont besoin d'un environnement pour leurs salariés, leur activité (proximité de la gare, commerces, etc...) et leurs clients.

4.2. Accompagner le développement par une offre de services à la population et aux entreprises

La communauté de communes a mis en place une politique ambitieuse de services intercommunaux qui s'est traduite par une offre périscolaire importante et le transport à la demande. Victimes de leur succès (capacités d'accueil des structures qui ne permettront plus de répondre à toutes les demandes), ces services témoignent de **l'importance d'une politique de services pour l'attractivité du territoire**.

Pour renforcer le positionnement du Pays d'Héricourt dans l'Aire urbaine, où les choix résidentiels et économiques sont multiples, une réflexion est à mener sur la qualité de l'environnement de services à la population et aux entreprises, en lien avec l'évolution des demandes et des exigences. Elle doit se faire **en fonction de l'évolution structurelle du profil et des caractéristiques socio-économiques** des ménages : augmentation des personnes âgées, bi-actifs, ménages en situation d'exclusion ou de précarisation...

Il s'agit aussi **répondre à des besoins non satisfaits** qui pénalisent l'attractivité du Pays d'Héricourt **pour les salariés, les entreprises et les ménages**. La question du commerce est particulièrement importante pour conforter les fonctions urbaines de la commune d'Héricourt : grandes et moyennes surfaces spécialisées (GMS) et commerce de centre-ville doivent proposer une offre complémentaire. Ce maintien est étroitement lié à la densité des logements et des emplois dans le centre-ville, ainsi qu'à l'attractivité commerciale sur une clientèle extérieure.

Les manques dans ce domaine concernent surtout :

- l'équipement de la personne et l'équipement de la maison (en particulier une enseigne de bricolage). La question est de savoir si les enseignes peuvent se maintenir dans une offre très concurrentielle à l'échelle de l'Aire urbaine,
- l'hôtellerie et la restauration en direction des salariés et des clients des grandes entreprises.



4.3. Quelles fonctions aux espaces naturels et agricoles ?

Le positionnement de la CCPH dans un bassin de vie de 300 000 habitants soumet les espaces agricoles à une forte pression. Aujourd'hui, la structure des exploitations et leur production (polyculture-élevage) ne permettent pas aux terres agricoles d'être suffisamment valorisées pour être « compétitives » vis-à-vis de l'urbanisation.

L'enjeu pour la CCPH, et plus largement pour l'Aire urbaine, est donc de déterminer les espaces agricoles importants à préserver d'un point de vue économique, patrimonial et paysager (espaces ouverts), écologique... L'objectif pourrait être d'assurer la pérennité de ces espaces et de garantir aux agriculteurs la viabilité des zones agricoles à long terme. Pour cela, la proximité de deux zones urbaines et de leurs consommateurs avec des attentes de plus en plus fortes en produits locaux, voir biologiques, est une opportunité à saisir. Cela suppose une diversification des productions agricoles (maraîchage, fruits, petits élevages...), une organisation des filières de commercialisation (vente directe, marchés, abonnements de paniers, points de ventes collectifs...) et une gestion concertée entre collectivités, agriculteurs et organismes agricoles.

Le développement des activités ou de l'habitat se réalise en majorité sur des terres agricoles, les espaces forestiers bénéficiant d'une protection réglementaire plus forte. La forêt couvre 51% du territoire de la CCPH (40% à l'échelle de l'Aire urbaine). Elle représente une richesse écologique notamment par sa biodiversité et marque fortement les paysages ; participe de la qualité du cadre de vie et des aménités du territoire par sa dimension touristique et de loisirs et constitue une filière économique de production pourvoyeuse d'emplois, par les activités de gestion, d'exploitation et de vente de bois sources de revenu potentiel pour les communes. Le potentiel économique de la forêt, très lié à des logiques exogènes (entreprises de travaux forestiers ou de scieries) pourrait être renforcé en développant de nouveaux débouchés, bois énergie et bois construction. Cette diversification déjà en cours (chaufferies bois) peut s'appuyer sur le développement des activités et du réseau autour du pôle énergie.

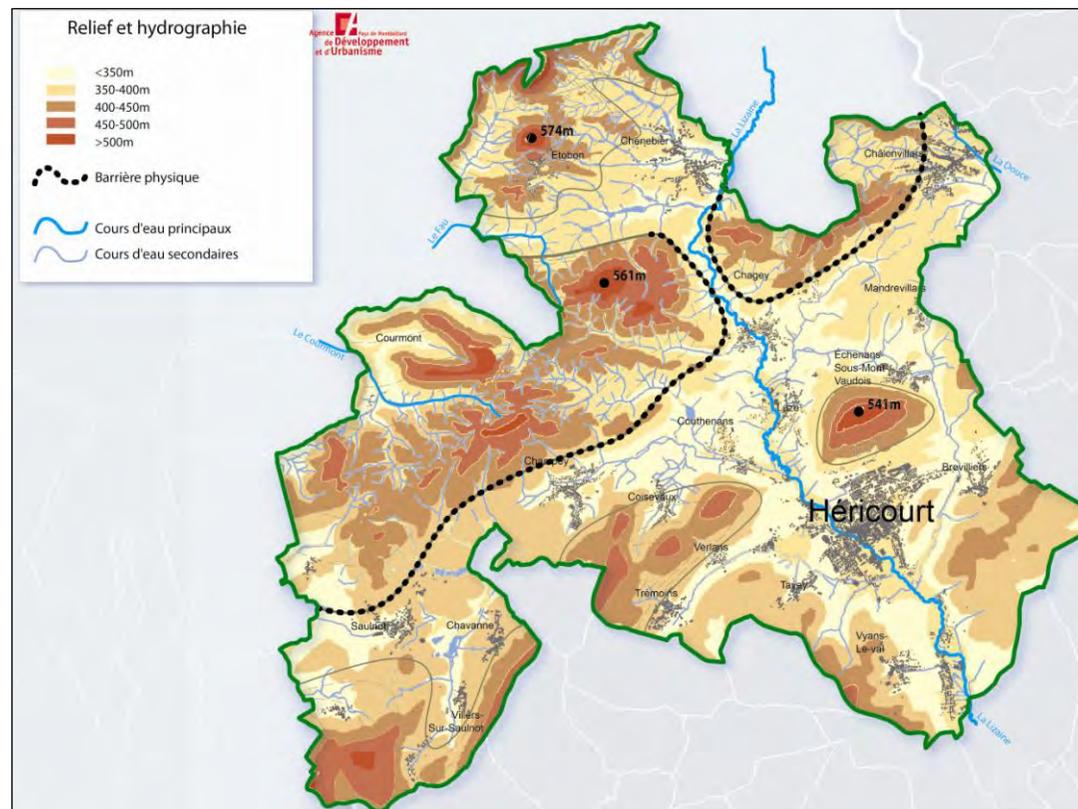
PARTIE 3 : L'organisation du territoire

1. Les caractéristiques géographiques – les sites

1.1. Le relief et les unités paysagères

La CCPH s'inscrit entre deux unités de paysage dénommées le Dôme sous-vosgien au nord et l'Avant-Pays d'Héricourt au sud: la limite entre les deux ensembles géologiques est nette, avec une cuesta (côte) bien marquée dans le paysage, formant localement une barrière physique entre le Nord et le Sud.

Les plus fortes pentes peuvent atteindre une centaine de mètres par endroit. Cette barrière a été érodée au passage de la Lizaine, qui a aussi creusé une vallée relativement large, de sens Nord-Sud, dans les calcaires et marnes jurassiques jusqu'au Doubs.



1.2. L'hydrographie

Le réseau hydrographique

Le développement des communes de la CCPH, et en particulier celui d'Héricourt, est directement lié à la Lizaine, principal cours d'eau du territoire, de par son débit et son influence qui a permis l'essor de l'industrie textile.

Les affluents de la Lizaine, de débits plus faibles, ont essentiellement favorisé le développement des communes proches d'Héricourt, puisque les vallées dans lesquelles ils s'inscrivent sont à faible pente. L'ensemble de ce réseau hydrographique a constitué de nombreuses zones humides, potentiellement inondables. La présence de nombreux étangs (ex : étang Réchal à Coisevaux), ainsi que des marais de Saulnot, vient renforcer le réseau hydrographique du territoire.

Cette forte présence de l'eau est un élément d'animation et de structuration très valorisant pour la CCPH. Le réseau des rivières, les marais, les étangs et les zones humides constituent la trame bleue du paysage.

La qualité des eaux

Les eaux de la Lizaine sont surveillées régulièrement au niveau de la station de pompage. Entre 2007 et 2010 l'état écologique de l'eau est qualifié de « moyen » et l'état chimique qui était « bon » jusqu'en 2009 s'est dégradé en 2010 en devenant « mauvais ».

La qualité des eaux se dégrade dans la traversée d'Héricourt, puisqu'en 2005 et 2006 les prélèvements réalisés à Bussurel font état d'une qualité chimique des eaux « mauvaise ».

Regard des élus :

La modernisation de l'agriculture, la taille de plus en plus importante des exploitations et la recherche de productivité conduisent à une dégradation de la qualité des eaux de la Lizaine qui s'ajoute à la pollution PCB.

Fiche état des eaux : LIZAINA A HERICOURT 3 (code station : 06300300)

État des eaux de la station

Années	Bilan de l'oxygène	Température	Ilutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2010	MOY ①	TBE	MOY ①	TBE	?	BE	MOY	BE	Ind			MOY		MAUV ①
2009	BE	TBE	MOY ①	TBE	?	BE	MOY	BE	Ind			MOY		BE
2008	TBE	TBE	BE	TBE	?	BE	MOY	BE	Ind			MOY		BE
2007	BE	TBE	BE	TBE	?	BE	BE	MOY				MOY		BE

Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, surveillance des milieux, qualité des cours d'eau

LEGENDE

Etat écologique

TBE : très bon état

BE : bon état

MOY : état moyen

MAUV : état mauvais

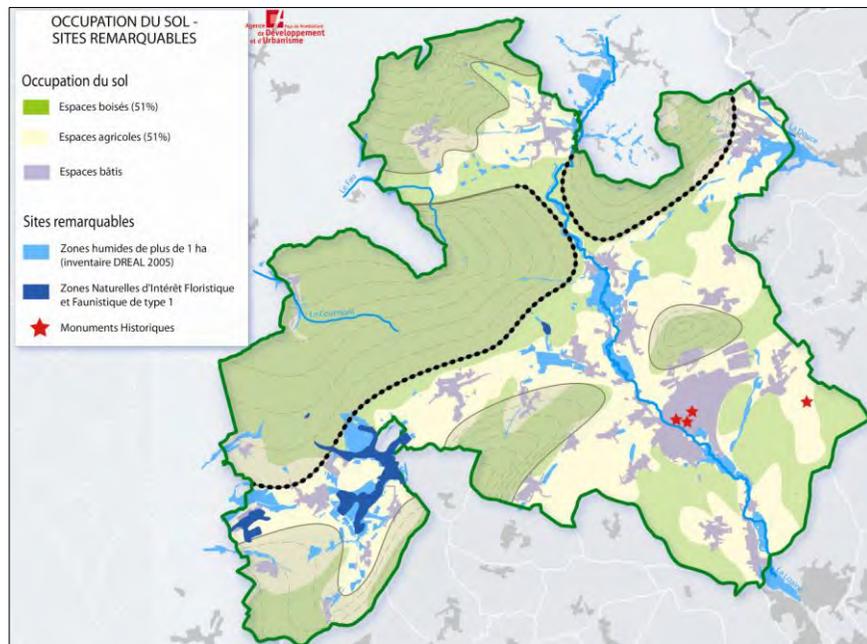
? : état indéterminé, absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré

Etat chimique

BE : bon état

MAUV : non atteinte du bon état

? : Information insuffisante pour attribuer un état.



Les Monuments Historiques de la CCPH



1.3. Le patrimoine naturel et bâti

Les espaces naturels protégés

Malgré des espaces naturels de qualité, le territoire de la CCPH ne compte qu'un site remarquable ZNIEFF de type 1. Il s'agit du marais de Saulnot qui dispose d'un plan de gestion. Il compte parmi les rares exemples de grande zone marécageuse de plaine subsistant en Franche-Comté. Les différents types de milieux remarquables sont : les étangs, de la prairie humide, de la forêt marécageuse, du marais, de la forêt feuillue et de la forêt alluviale.

Les monuments Historiques

La communauté de communes compte 2 monuments historiques classés. Il s'agit du Château d'Héricourt et du Dolmen de Brevilliers. Deux autres monuments sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques : l'église luthérienne Saint-Christophe et la Fontaine-lavoir du Savourot à Héricourt.

Par ailleurs, les services de l'architecture et du patrimoine ont inventorié des éléments « remarquables » témoins de l'histoire industrielle d'Héricourt. En 2005, ont ainsi été repérés les bâtiments de l'industrie textile (qui pour certains n'existent plus) : les bâtiments de production (tissages, filatures) à Héricourt, Chagey, Chenebier, comme par exemple l'usine de la Grand Pré, l'usine du Pâquis..., les cités ouvrières (Dollfus, des Chenevières), les maisons patronales (château des Fougères, château de la Roseraie), etc.

D'autres éléments ont également été étudiés : le moulin de la Cude à Coisevaux, et à Héricourt la tannerie Tonna, l'usine de construction métallique Gaussin, l'ancienne usine de quincaillerie Souchier, l'ancienne fonderie Wyss et Cie....

Ces édifices, même s'ils ne sont pas protégés, sont les témoins du passé industriel d'Héricourt et participent à son identité.

2. Fonctionnement et logiques de développement

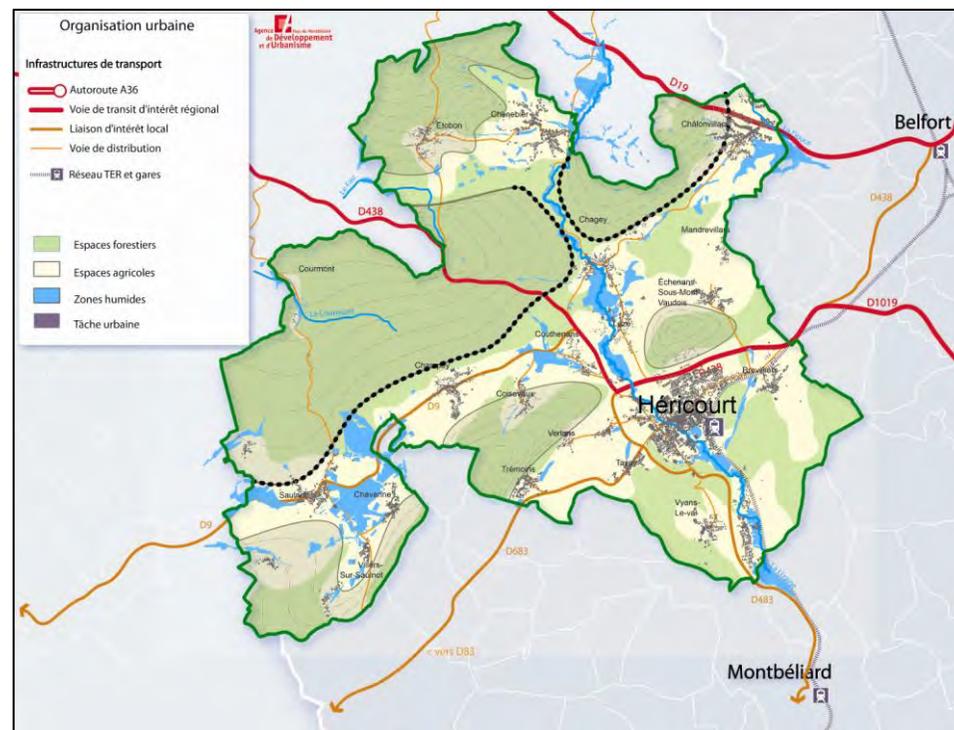
2.1. Un territoire soumis à de multiples influences

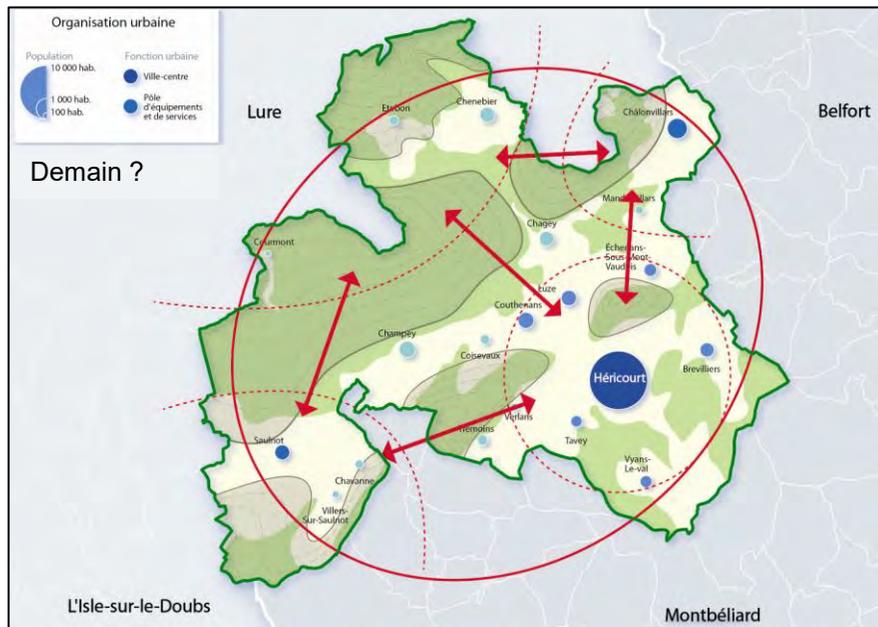
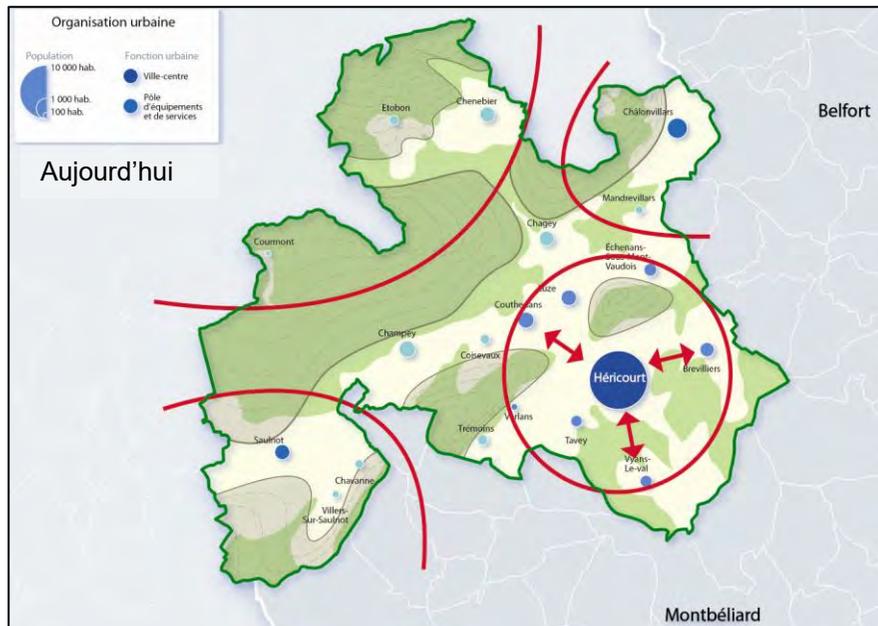
L'implantation historique des 20 bourgs n'est pas le fruit du hasard. En effet, en recherchant les hauteurs, loin des marais et des zones inondables, tout étant à proximité des terres qui sont les plus fertiles, les moins marquées par le relief et les mieux exposées, les agriculteurs d'autrefois ont créé les bases des villages d'aujourd'hui.

Ces vieux corps de ferme sont toujours là, la plupart du temps regroupés autour d'un édifice religieux ou d'un château, ils constituent les noyaux originels des villages.

L'organisation du Pays d'Héricourt s'appuie sur une hiérarchie territoriale :

- Héricourt, ville centre, qui regroupe la moitié de la population, les principaux équipements et les services ainsi que la plupart des emplois.
- Les villages de la première couronne d'Héricourt, dont la croissance démographique témoigne des pressions urbaines (habitat et économie) qui s'y exercent : Echenans-sous-Mont-Vaudois, Luze, Couthenans, Verlans, Tavey, Vyans-le-Val, Brévilliers...
- Saulnot et Châlonvillars sont des pôles de proximité avec quelques commerces et services, qui attirent également quelques villages extérieurs à la CCPH.
- Les autres communes périurbaines, qui offrent une base d'équipements plus développée que dans les communautés de communes voisines.





La CCPH est soumise à de multiples influences externes qui tendent à étirer son territoire et à limiter sa cohésion en termes de fonctionnement :

- Héricourt et sa première couronne sont polarisées en premier lieu par l'agglomération de Montbéliard, même si Belfort attire également les Héricourtois,
- Chalonvillars et les villages du nord-est (Chenebier, Mandrevillars, Chagey) connaissent une logique de développement liée à leur position le long d'une des principale pénétrante de Belfort. Elle est ainsi fortement polarisée par cette dernière.
- Saulnot et sa couronne sont également attirées par le Pays de Montbéliard.
- Enfin, au nord-ouest les communes de Courmont et Etobon isolées par les coupures de relief du reste du territoire communautaire se tournent de plus en plus vers Lure, dont l'accessibilité est considérablement améliorée depuis la mise à 2*2 voies de la N1019.

Héricourt n'a pas le poids suffisant pour neutraliser ces influences externes, qui si elles se renforcent, auraient un impact sur la vitalité des fonctions de la ville centre. La cohésion de la communauté de communes est aujourd'hui principalement assurée par l'organisation des pôles périscolaires, de la mise en place d'Hériva et bientôt du réseau de médiathèque.

Ces tendances à l'écartèlement territorial participent à la fragilisation de la ville centre d'Héricourt, en raison de sa position excentrée, même si celle-ci demeure le principal pôle d'attractivité pour les autres communes de la CCPH et une partie de la Haute-Saône. Cet écartèlement territorial participe également à un usage de la voiture très répandu au sein de la CCPH, en raison d'une configuration territoriale globalement peu adaptée à d'autres modes de déplacements. Malgré la mise en place du TAD depuis peu, les dynamiques d'évolution récentes ancrent encore un peu plus cet usage de la voiture du fait d'un modèle de développement extensif et de faible densité.

Regard des élus :

Le développement du Pays d'Héricourt doit s'appuyer sur les différentes « typologies » de villages qui sont complémentaires et articulées avec Héricourt ville centre. Cette hiérarchie urbaine du village, au pôle de première nécessité (ex : Saulnot), à la ville centre (Héricourt) et à l'agglomération (Montbéliard, Belfort) est à préserver.

2.2. Différents types de noyaux urbains

Héricourt : un tissu urbain façonné par l'industrie

Le centre historique d'Héricourt s'est développé le long de la RD83 formant un front bâti dense. Dans la première moitié du 19^{ème} siècle, le développement des usines installées le long de la Lizaine se répercute sur l'extension de la ville. La poussée industrielle de la fin du 19^{ème} et début 20^{ème} siècle dote Héricourt de ses premières cités ouvrières. Les années 60 et 70 voient la construction de la ZUP des Chenevières et des quartiers pavillonnaires attenants. L'extension des zones pavillonnaires s'est poursuivie ces dernières années, en particulier au nord en direction du Mont-Vaudois.

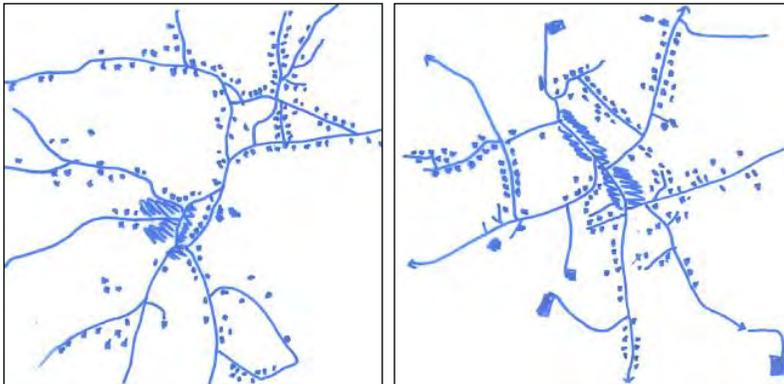
Le processus de formation du tissu urbain a conduit à la juxtaposition de pôles distincts où les distances de parcours se prêtent de moins en moins à la marche à pied.

Les villages : diverses typologies d'organisation

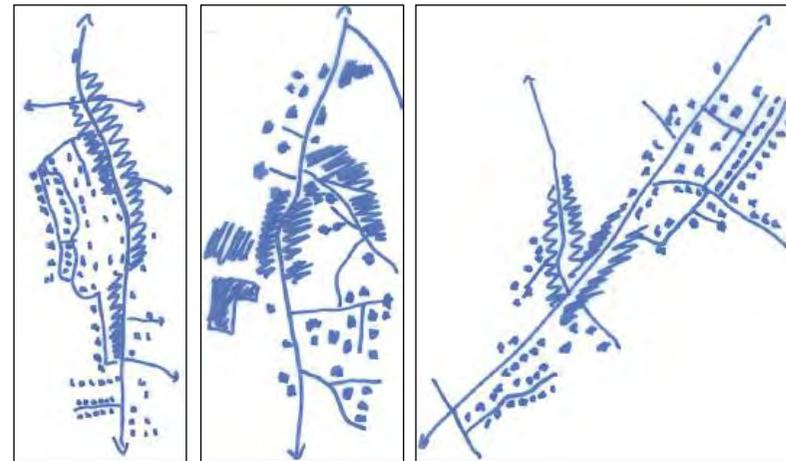
Les dynamiques de développement des noyaux villageois ont fait émerger 3 typologies de village.

Le village en étoile

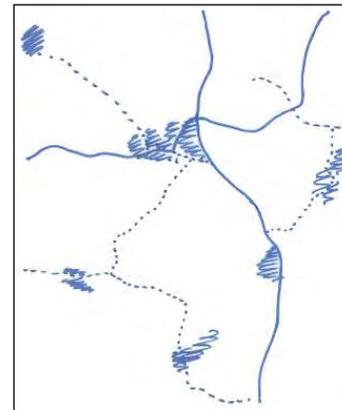
Le village en étoile rend les distances entre les différents quartiers d'habitat et le centre bourg plus importantes, ce qui tend à conforter les circulations motorisées et affaiblit la vie de centre bourg.



Le village-rue, caractérisé par un axe structurant sur lequel viennent s'implanter les constructions de manière linéaire et discontinue.



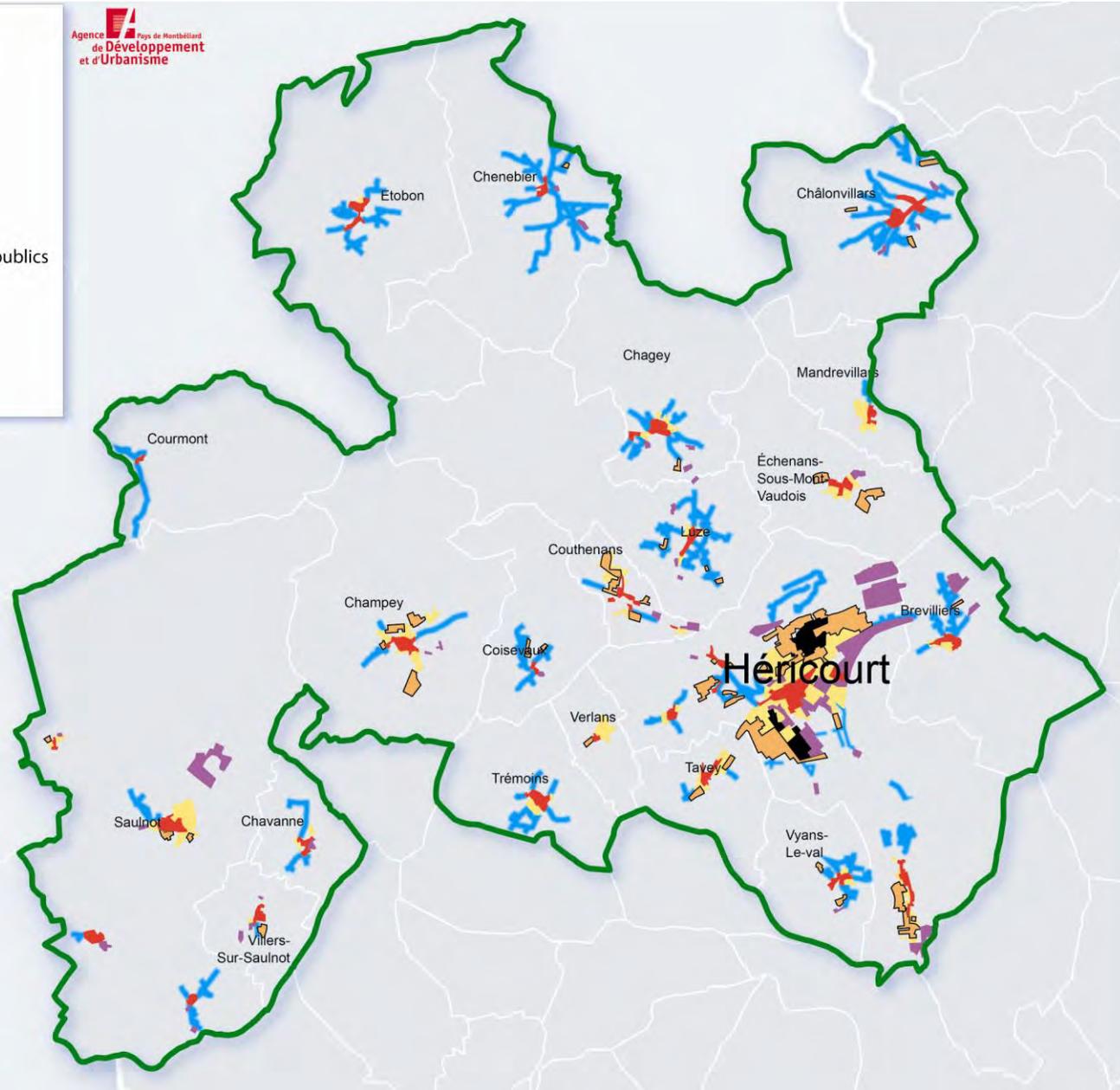
Le village hameau, constitué d'un pôle central et de plusieurs hameaux qui gravitent autour. Cette structure est valable pour Saulnot entouré de Corcelles, Malval et Gonvillars. A une autre échelle, la ville d'Héricourt s'est aussi développée sur le même modèle, entourée des villages de Bussurel, Saint-Valbert et Byans.



Morphologie urbaine

-  Bâti ancien dense
-  Bâti diffus
-  Bâti pavillonnaire
-  Grandes emprises (activités économiques + équipements publics)
-  Grands ensembles collectifs
-  Extensions linéaires

Agence
de Développement
et d'Urbanisme



3. Les impacts du développement

3.1. Une consommation foncière importante

Faiblement urbanisé, le territoire communautaire dispose au premier abord d'un important potentiel foncier mobilisable pour son développement.

Cependant, le territoire connaît des pressions foncières croissantes liées aux dynamiques de développement démographique et économique de ces dernières années. Les consommations d'espaces ont été très importantes et déjà se font sentir certaines limites au développement, tout particulièrement au sein de la ville d'Héricourt. Dans cette commune, les futures zones d'urbanisation permettent cependant de conforter le dynamisme démographique. Les communes génèrent un développement de l'habitat extensif mais aussi de zones d'activités économiques ou commerciales, répondant à une logique de périurbanisation, sans véritable cohérence d'aménagement tant à l'échelle de leur propre territoire qu'à celui de la CCPH.

Ainsi, depuis une vingtaine d'années, sous l'effet des pressions foncières croissantes, que ce soit pour du logement ou des bâtiments d'activité, les consommations d'espaces ont été très importantes : rien que pour le logement, entre 1990 et 2010, environ 187 ha de terrains ont été consommés sur la CCPH pour la création d'environ 2 000 logements, dont les deux tiers de pavillons. Néanmoins, on observe récemment des efforts réalisés dans certaines communes pour développer du petit collectif et contrebalancer le modèle dominant de développement extensif.

Les documents d'urbanisme montrent que ce modèle de développement peut se poursuivre dans les années à venir. En effet, la somme des zones à urbaniser totalise environ 200 ha sur la CCPH, soit l'équivalent de ce qui a été consommé pour le développement de l'habitat depuis 20 ans (2 000 logements). Ces zones en extension suffisent donc à répondre aux objectifs du Contrat Territorial de l'Habitat qui prévoit la construction de 150 nouveaux logements par an.

En outre, l'analyse des tissus urbains montre qu'environ 180 ha de terrains sont constructibles au sein des villages, que ce soit des terrains publics ou privés. Il s'agit d'un réel potentiel, appréhendé par de nombreux élus qui sont conscients de la nécessité de faire du renouvellement. Ils se heurtent cependant à la maîtrise foncière particulièrement difficile en raison de la rétention, des faibles capacités

financières des communes et parfois des réticences des populations existantes.

Comme pour le financement des réseaux, les outils disponibles sont peu utilisés, le recours au droit de préemption est très occasionnel et sert essentiellement d'outil de connaissance des transactions sur la commune. Les élus reconnaissent ainsi que des opportunités de renouvellement ont été abandonnées faute de moyens financiers.

En totalisant les zones d'extension et les « dents creuses », la CCPH compte environ 380 ha pour l'habitat, 50 ha pour l'activité économique et 8 ha pour les zones de loisirs.

communes	Habitat (UA, UB, UC, UD)	Loisirs (UL)	Activités économiques (UE, UX, UY, UZ)	Habitat (NA, 1NA, 2NA, AU, 1AU, 2AU)	Activités économiques (NAy, NAz, AUy, AUz)
Brévilliers	4,6	1,6		12,5	
Chagey	9,3		0,4	6,3	
Châlonvillars	23,8		1,4	12,4	
Champey	8			13,7	
Chavanne	10				
Chenebier	20,7			22	3
Coisevaux	3,7	RNU			
Courmont	1,3	RNU			
Couthenans	6,1	2,3		6,24	3,6
Echenans	3			7,9	0,7
Etobon	7,8			5,8	
Héricourt	30		4,9	67,64	31
Bussurel	11,5		1,4	9,3	
Luze	17		4,3	9,8	
Mandrevillars	6,6			7,6	0,5
Saulnot	12,5		2	10,8	3,4
Tavey	4,9	0,8		8,7	
Trémoins	6,2	3,3		2	
Verlans	2,9			8,8	
Villers-sur-Saulnot	2,1	RNU			
Vyans-le-Val	8,6			4,4	
TOTAL (ha)	200,6	8	14,4	215,88	42,2

Source : PLU et POS des communes

Potentiels fonciers publics/privés
et documents d'urbanisme
au 1er janvier 2012



Habitat : 380 ha

 zones en extension NA et AU :
environ 200 ha

 "Dents creuses" en zones U :
environ 180 ha

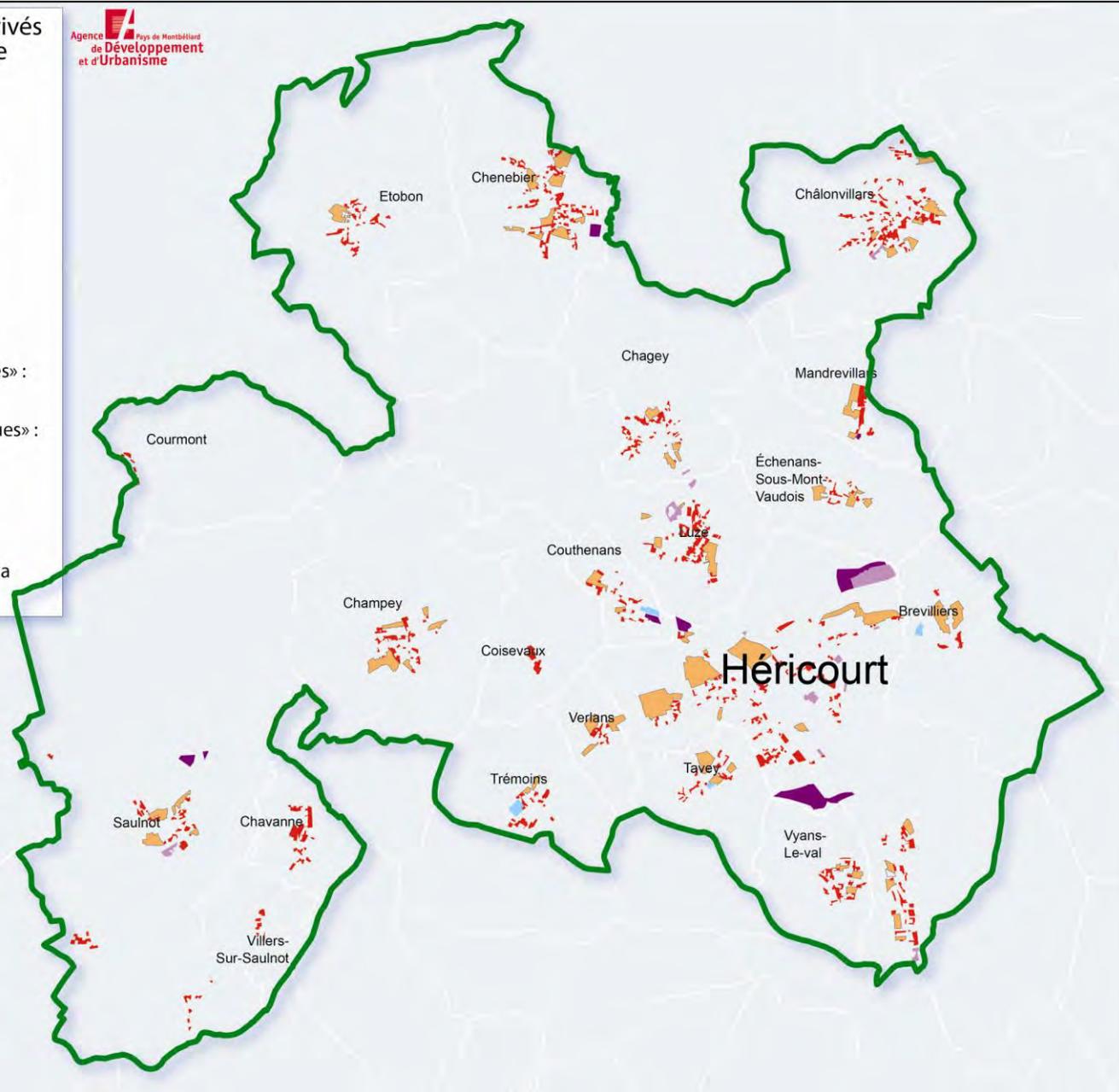
Activités économiques : 50 ha

 zones U « activités économiques » :
environ 10 ha

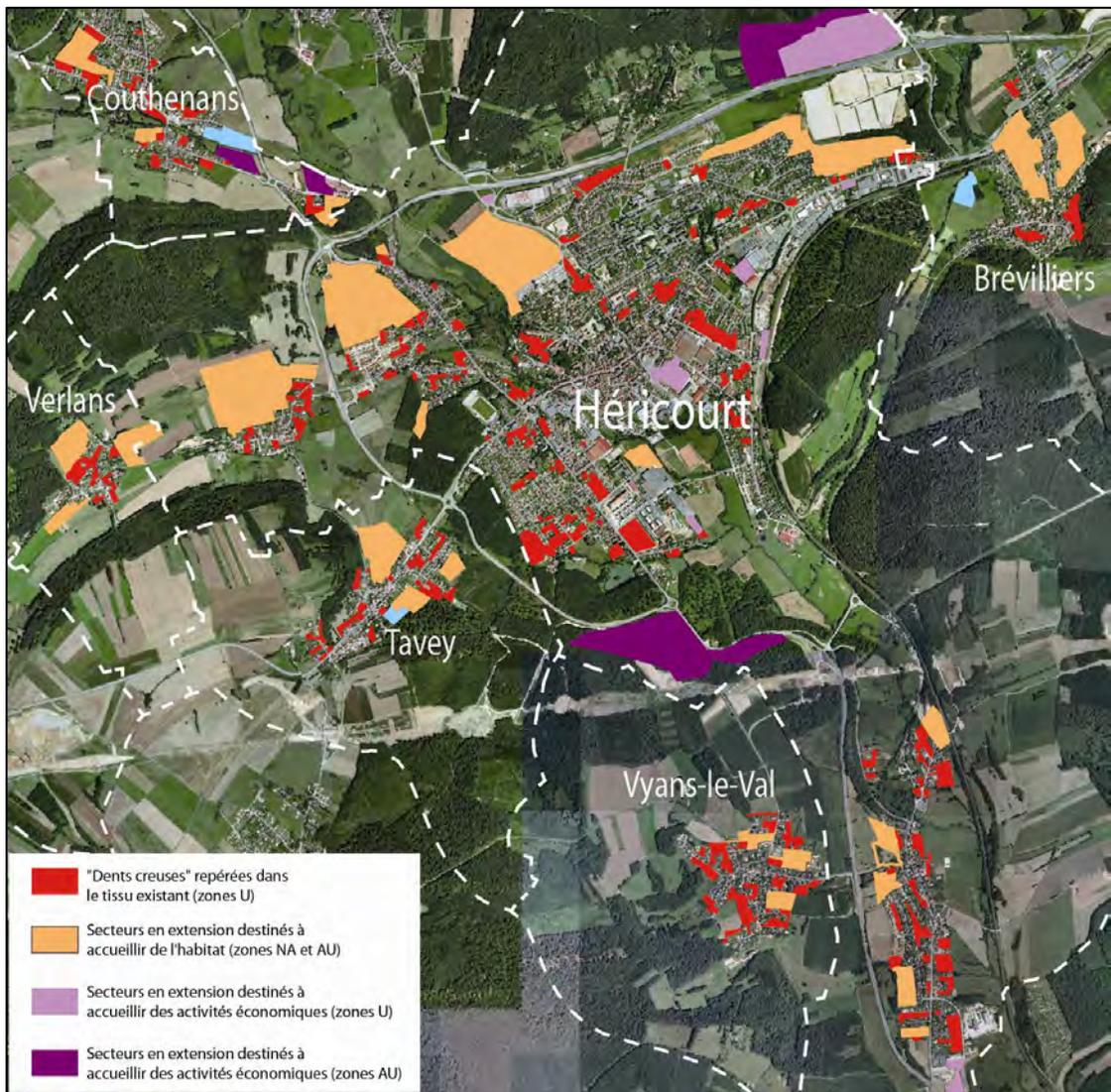
 zones AU « activités économiques » :
environ 40 ha

Loisirs : 8 ha

 zones U « loisirs » : environ 8 ha



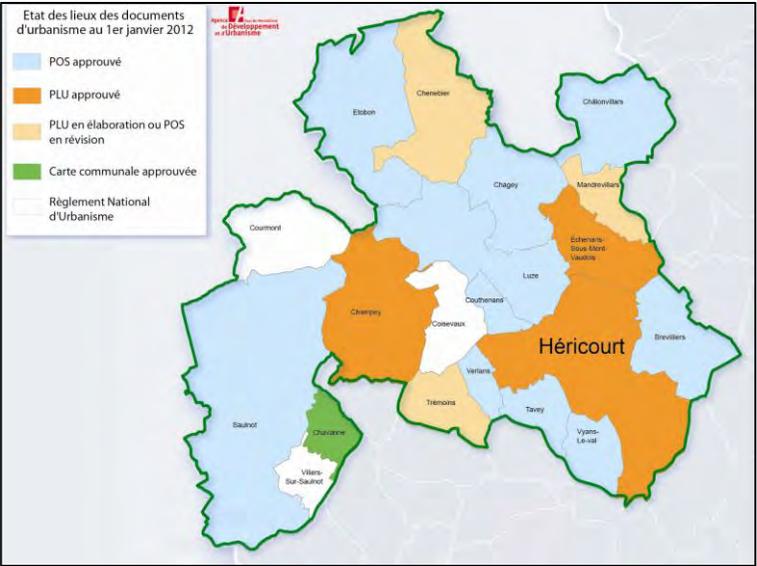
Exemple du PLU d'Héricourt et des documents d'urbanisme de sa première couronne



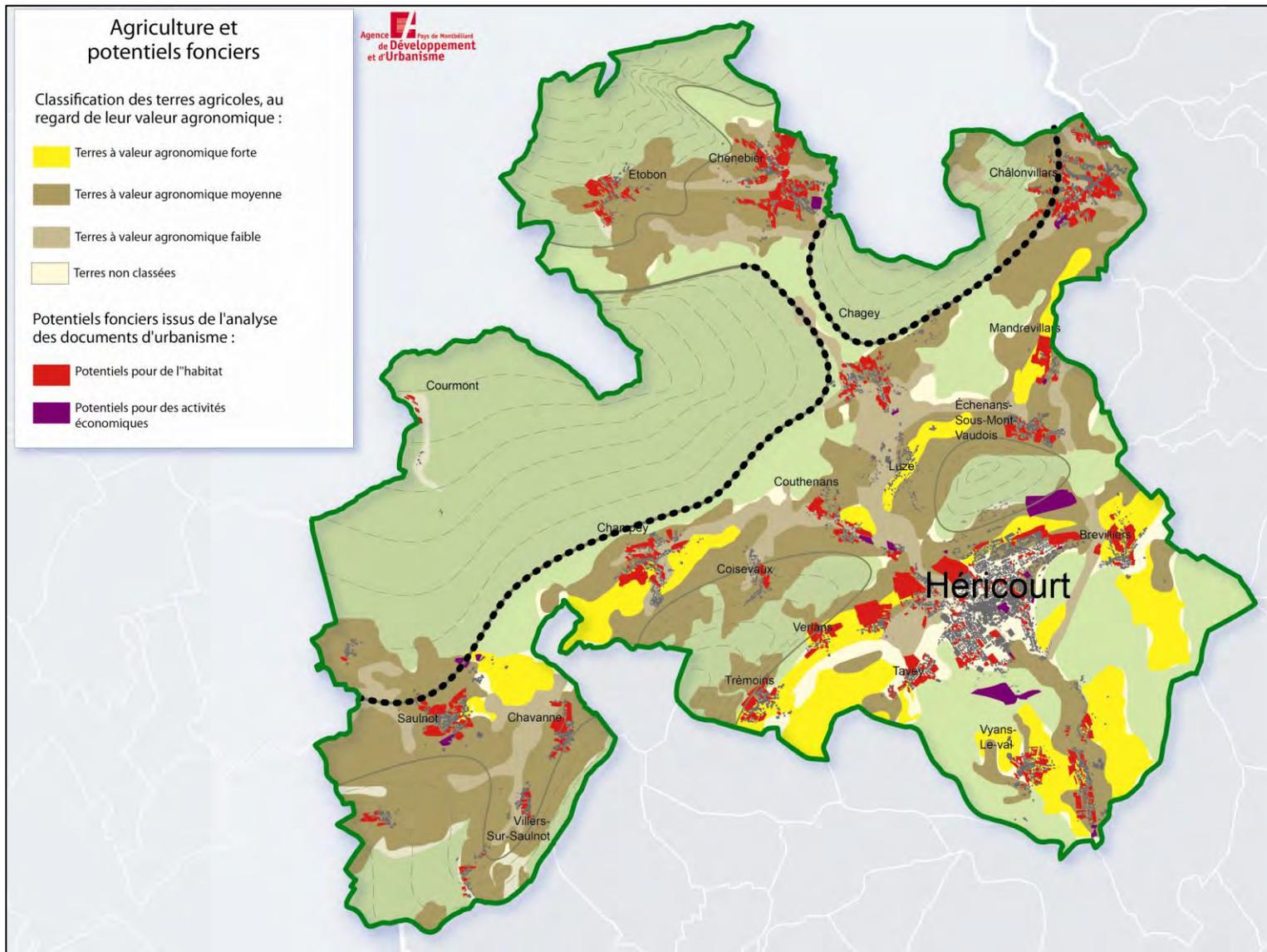
Regard des élus :

La plupart des communes sont dotées d'un document d'urbanisme (carte communale, POS/PLU). Les principes de développement qui y sont définis recherchent à limiter les extensions urbaines et privilégier la construction autour des noyaux villageois. Seuls les documents les plus anciens sont encore fondés sur une consommation foncière importante.

Le manque d'initiative publique pénalise ainsi la diversification de l'offre de logements dans les villages. La complexité du montage des projets est un véritable frein à la maîtrise publique du renouvellement.



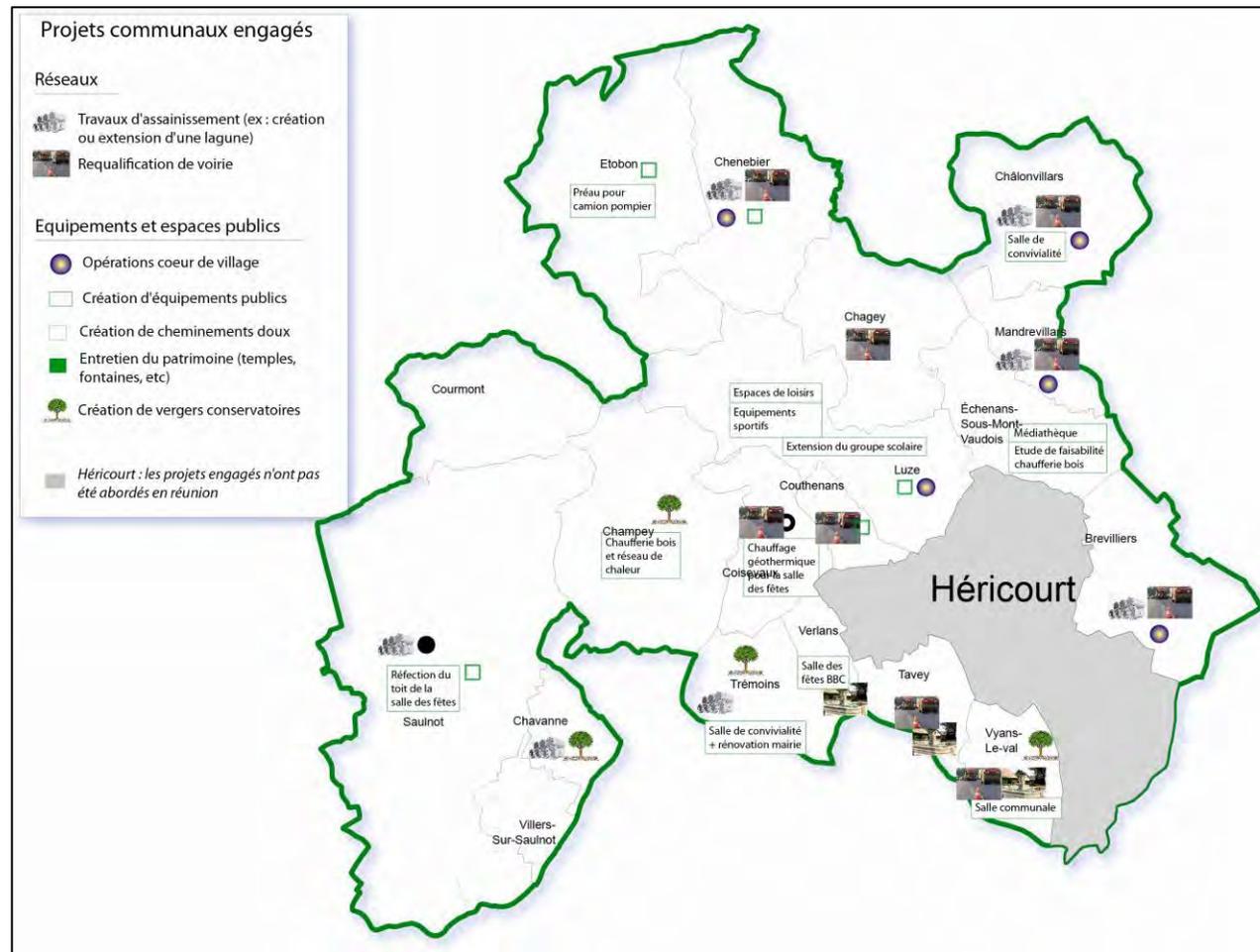
Enfin, il faut noter que les zones d'extension prévues dans les PLU sont essentiellement situées sur les terres agricoles à forte valeur agronomique.

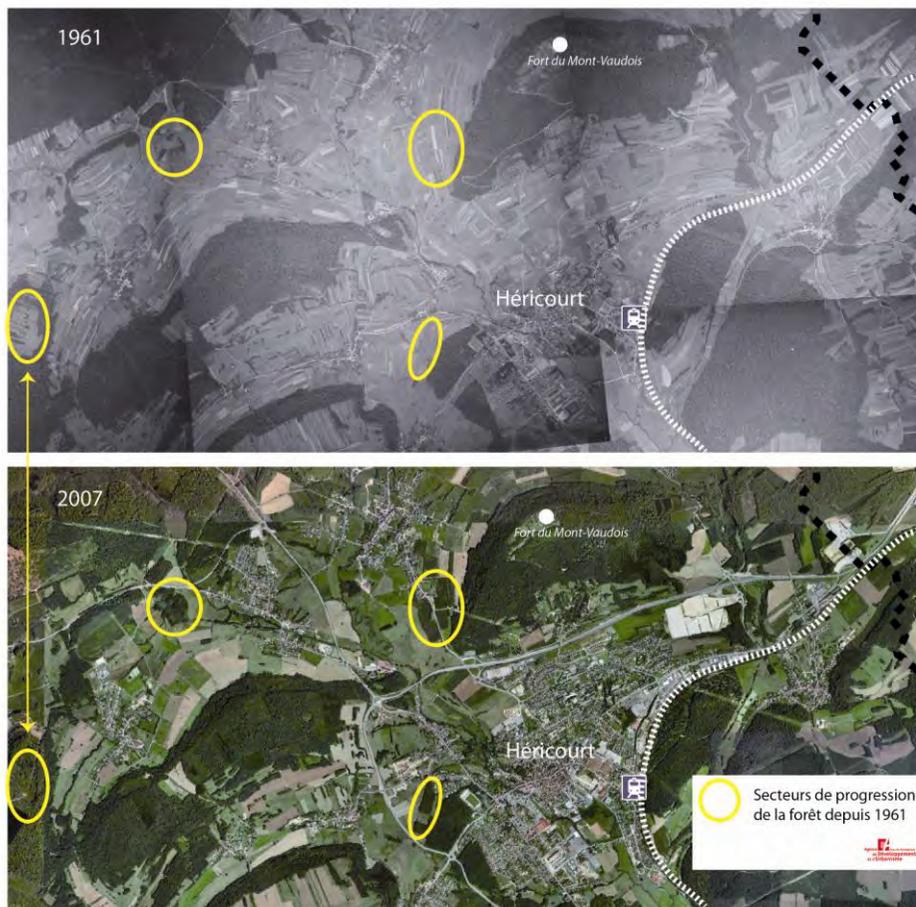


3.2. Des impacts financiers pour les collectivités

Le développement extensif des communes impacte leurs finances. En effet, pour accompagner ce modèle de développement et pour répondre aux besoins d'une population urbaine de plus en plus exigeante, les communes se trouvent dans l'obligation de grever une part conséquente de leur budget pour la construction de nouveaux équipements.

Les principaux projets communaux en cours de réalisation ou projetés sont les travaux liés à l'assainissement et à la voirie. Viennent ensuite les opérations cœur de village, les équipements publics tels que salles des fêtes ou équipements sportifs, puis les opérations de rénovation du patrimoine, de création de réseaux de chaleurs ou de vergers conservatoires (en partie dus aux compensations environnementales de la LGV).





3.3. Impacts paysagers et identitaires

En finançant prioritairement les VRD qui sont liés, de près ou de loin, aux nouvelles extensions et aux équipements publics qui vont avec, les communes fragilisent non seulement leur budget, mais impactent également l'identité rurale et le paysage des villages. Les personnes rencontrées lors du diagnostic semblent ne pas rester insensibles à la lente banalisation de leur territoire depuis quelques années.

De fait, cette banalisation risque d'aller à l'encontre des attentes des populations en termes de cadre de vie et des entrepreneurs en termes d'image.

Uniformisation des paysages agricoles

Malgré une présence importante des surfaces fourragères et des prairies permanentes, la modernisation de l'agriculture, la taille de plus en plus importante des exploitations et la recherche de productivité conduisent à une uniformisation des paysages agricoles. Ainsi, les parcelles sont de plus en plus grandes et les haies ou petits bosquets d'arbres ont tendance à disparaître.



Rapports espaces bâtis – espaces naturels

Ces dernières décennies ont également été le théâtre de changements radicaux du rapport entre les espaces bâtis et les espaces naturels (agricoles et forestiers).

Le manque d'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions, que ce soit les nouveaux lotissements ou les bâtiments d'activités, menacent à terme les identités villageoises déjà peu affirmées.

En effet, les extensions nouvelles se font rarement en accord avec l'implantation initiale et s'affranchissent souvent des contraintes naturelles (relief, hydrographie). La perception du village depuis l'extérieur est changée et crée un contact « dur » avec les espaces agricoles.



Des espaces publics à forte vocation routière

Les espaces publics de la Communauté de Communes sont généralement linéaires et de faible emprise. L'usage quotidien de la voiture implique la création de chaussées asphaltées qui occupent bien souvent la totalité de l'emprise de l'espace public.

Cette utilisation routière de l'espace public induit la mise en place d'équipements directement liés à la voiture (bordures, glissières, etc) et la pose de panneaux de signalisation routière.

La problématique liée à l'image routière de la rue va bien souvent de pair avec des problèmes de stationnement. La tendance actuelle semble en effet être la création de vastes zones de parking au cœur des villages (exemple : place centrale à Saulnot).

Ces zones de stationnement, souvent de simples terrains asphaltés, contrastent fortement avec la densité végétale caractéristique des villages.

L'espace de la rue est donc de plus en plus fréquemment assimilé à un espace routier ce qui pose, outre des problèmes de cohérence et d'identité, des problèmes de sécurité (pas de changement de comportement des automobilistes entre la route et la rue).

De façon générale, peu de place est accordée aux piétons dans les espaces publics.



Regard des élus :

De nombreux projets « cœur de village » sont aujourd'hui engagés, mais concernent davantage la requalification d'espaces publics ou la mise en sécurité des traversées que leur développement urbain. La maîtrise foncière y est particulièrement difficile, avec des coûts plus élevés que l'extension de l'urbanisation, qui demeure de fait le mode de développement dominant des villages même si sur le long terme les coûts globaux sont supérieurs. Certaines opportunités des centres bourgs ont ainsi déjà été abandonnées faute de moyens.

L'insécurité routière, liée aux comportements des automobilistes et aux vitesses excessives, est ressentie sur tout le territoire et a motivé de nombreux projets de sécurisation des traversées de villages.

Un petit patrimoine -fontaines, lavoirs et calvaires- peu valorisé

Le petit patrimoine des villages manque généralement de valorisation. Il n'est pas rare de voir un point tri à proximité immédiate d'une église (La Bourgonce) ou une poubelle le long d'un abreuvoir...

De plus, il contribue très rarement à structurer l'espace public. Le patrimoine local reste bien souvent un simple objet architectural et n'est que rarement fédérateur pour l'espace public.



Champey



Chagey



Chalonvillars



Coisevaux



Brévilliers



Saulnot



Etobon



Tavey



Vyans-le-Val

Les édifices religieux ne créent pas souvent de centralité

Les édifices religieux, qu'ils soient des temples ou des églises sont pour la plupart construits en point haut. Ils permettent ainsi des repères visuels mais sont souvent déconnectés du centre ancien et ne créent pas de centralités.



Rapports entre bâti ancien et nouvelles constructions

Des restaurations/réhabilitations hasardeuses qui :

- Affaiblissent les qualités architecturales,
- Posent des problèmes sur l'image des villages.



Des extensions qui ne respectent pas toujours les proportions ni les matériaux du bâti initial.





Des architectures étrangères à la région.



Des maisons sur butte.

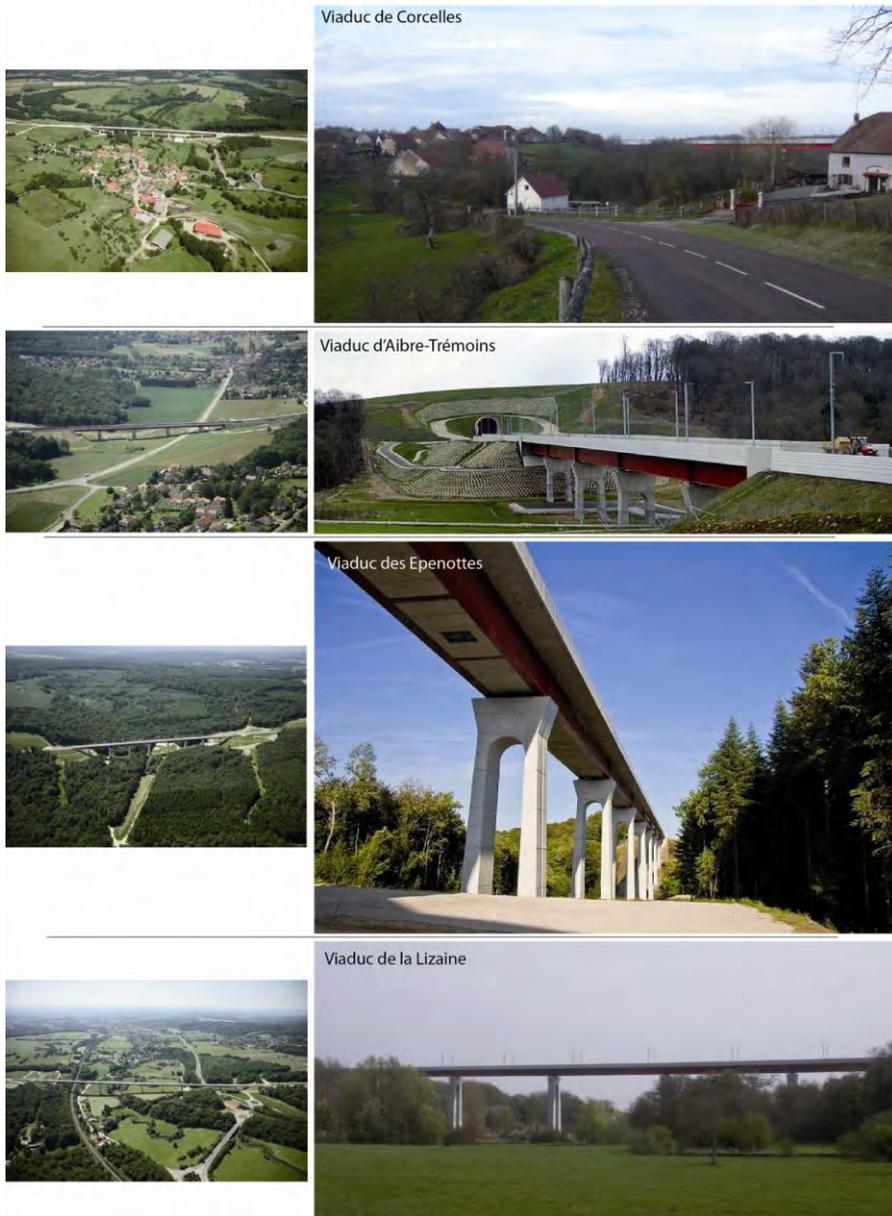
Des contrastes saisissants.



De nouvelles formes architecturales.



Regard des élus :
La banalisation des paysages, liée au manque d'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions (y compris d'activité), menace par ailleurs les identités villageoises. Elle risque d'aller à l'encontre des attentes et des populations en termes de cadre de vie et des entrepreneurs en termes d'image.



Les grands projets d'infrastructures

Les grands projets d'infrastructures (LGV, N1019), qui ont des impacts très forts sur la perception des paysages de la CCPH, ainsi que sur la biodiversité.

La ligne LGV a modifié les paysages de la CCPH, même si des travaux ont été menés pour limiter ses impacts paysagers. A titre d'exemple, le territoire s'est mobilisé pour obtenir l'allongement du tunnel de Chavanne. Cela a permis de préserver une exploitation agricole et ses surfaces herbagères.



Regard des élus :

Les grands projets d'infrastructures (LGV, N1019) ou d'activités (carrière de Champey) ont des impacts très forts sur la perception des grands paysages de la communauté de communes. Même si des mesures compensatoires sont obtenues, ces grands projets modifient de manière très forte l'identité perçue de la CCPH.

L'augmentation générale des trafics routiers génère des nuisances sonores qui impactent fortement la qualité de vie des secteurs situés à proximité des grandes infrastructures (N19, N1019 et contournement d'Héricourt).

3.4. Les solidarités territoriales

La question des solidarités territoriales s'exprime dans tous les domaines de la vie quotidienne, et touche des droits fondamentaux comme celui au logement par exemple et s'inscrit dans un contexte économique qui apporte de nombreuses incertitudes sur le pouvoir d'achat des ménages et les carnets de commande des entreprises.

Car si la CCPH attire aujourd'hui des ménages plutôt socialement favorisés, cela ne doit pas masquer la présence de populations plus fragiles ou dépendantes et une tendance au vieillissement de la population.

Le coût du logement

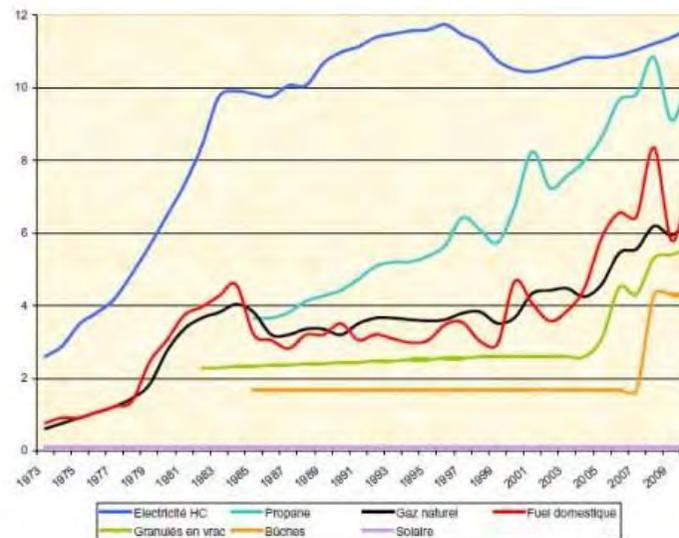
Concernant l'accès au logement, on observe que les coûts du foncier ont globalement été multipliés par 4 depuis 1996. Cette spéculation a entraîné une chute des constructions neuves, en particulier depuis juin 2007. A cela s'ajoute une hausse des loyers dans le privé, en particulier à Héricourt, qui vient fragiliser d'autant plus les ménages déjà en difficulté.

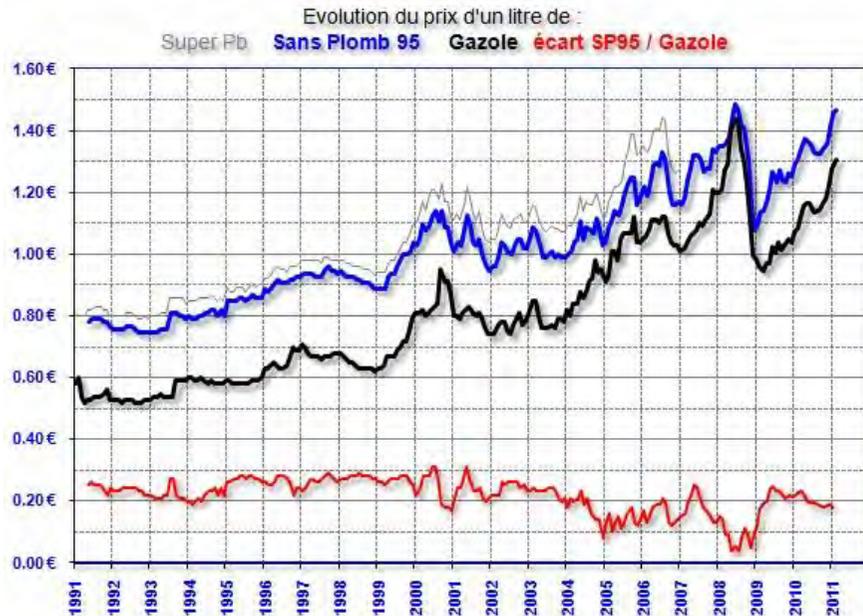
Concernant l'isolation des logements, seuls 3 à 4% du parc de logements actuel de la CCPH est conforme à la réglementation en vigueur. Dans un contexte d'envolée du coût de l'énergie, il y a un fort risque d'accentuation de la précarisation des ménages. En effet, malgré des variations la tendance globale est l'augmentation constante des coûts de l'énergie domestique. Ces surcoûts peuvent limiter les capacités d'accès à la propriété des ménages les plus modestes.

Prix des énergies pour l'utilisateur – Secteur de l'habitat 1973 – 2010

Editeur : ADEME Franche-Comté

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du prix des énergies à usage domestique (en centimes d'euros TTC courants par kWh PCI)





Sur 100 euros dépensés, l'automobiliste consacre :

- 43€ à l'amortissement de l'achat de la voiture
- 15€ au carburant
- 12€ à l'entretien
- 10€ au garage de la voiture
- 6€ aux frais financiers
- 3€ aux péages

Source : Automobile Club – estimation réalisée pour une Clio essence / 10 000 km/an

Coût annuel d'une voiture

- Petite voiture essence : 4 000 euros, soit 330 € par mois
- Voiture diesel moyenne : 6 500 euros, soit 540 € par mois
- Monospace diesel : 10 000 euros, soit 830€ par mois

Coût moyen annuel calculé sur 4 années d'usage pour un véhicule parcourant 15 000 km par an (40% en ville, 35% sur route, 15% sur autoroute)

Source : Ademe

Source : Ademe - Automobile Club / agence pour le développement durable de la région nazairienne Juin 2009

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Mémento statistique des transports (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-densemble/1869/873/memento-statistiques-transports.html>)

Le coût de la mobilité

Le modèle de développement du « tout pavillonnaire » entraîne, de fait, une dépendance à l'automobile. Les ménages qui vivent en lotissement ont en moyenne 2 véhicules.

Dans un contexte de prix du pétrole incertain, mais à la hausse, l'utilisation de la voiture coûtera de plus en plus chère dans les années à venir, même si le carburant ne représente que 15% du coût annuel d'une voiture. Ainsi, entre 1998 et 2010, le coût d'utilisation d'un véhicule personnel a augmenté de 48%.

De plus, sur la CCPH, de nombreux habitants n'ont pas de véhicule, ou n'ont tout simplement pas le permis. Les plus touchés sont les jeunes et les femmes (souvent avec enfants). Cette situation est d'autant plus pénalisante lorsqu'on habite un village et qu'on cherche à trouver ou retrouver un travail. En effet, le service TAD n'est pas adapté aux trajets domicile travail réguliers. Cependant, pour les Héricourtois, la présence de la gare SNCF et une desserte régulière du TER permettent d'élargir les possibilités d'accès à l'emploi.

Les acteurs de l'insertion sociale par l'emploi font le constat que les problèmes de mobilité sont un des principaux freins dans un parcours d'insertion.



4. Des enjeux d'aménagement

La poursuite du développement des fonctions urbaines et économiques de la CCPH est à raisonner en tenant compte de trois catégories d'objectifs qui apparaissent déterminantes en termes d'équilibre du territoire.

4.1. Trouver le point d'équilibre du développement

Le cadre de vie de la CCPH –**son identité périurbaine et rurale**– est un atout d'attractivité de la CCPH fortement mis en avant par les élus locaux. La particularité du Pays d'Héricourt dans les bassins de vie de l'Aire urbaine est d'être un territoire périurbain et rural avec un pôle urbain. Les équipements et les services (économique, commerciaux, éducatifs, socio-culturels, sportifs) de la ville centre d'Héricourt jouent un rôle déterminant dans les solidarités territoriales de la CCPH.

Au-delà de la particularité ville centre / rural, c'est bien **la mise en valeur de l'ensemble de l'espace périurbain qui est déterminant pour pérenniser une attractivité**. Espace boisé à plus de 50%, surfaces agricoles herbagères... les pressions urbaines croissantes et les modes de développement extensifs actuels risquent d'altérer progressivement cet environnement de vie :

- uniformisation du parc de logements que ce soit en formes urbaines (lotissements pavillonnaires) ou architecturales (maisons catalogue),
- tissu ancien et patrimoine bâti de plus en plus confidentiels dans le paysage des villages,
- banalisation des paysages perçus : fenêtres paysagères sur le grand paysage de plus en plus réduites (urbanisation linéaire), zones d'activités « standard » en vitrine des axes routiers traversant le territoire, agriculture extensive.

L'élaboration du schéma de développement intercommunal devra interroger ces tendances pour préserver ce qui participe aujourd'hui à l'attractivité des villages. **La notion d'identité périurbaine est à préciser** dans ce cadre (forêt ? espaces agricoles ? taille des villages ? architecture ? etc.) **pour en faire un élément réellement différenciateur** dans le bassin de vie de l'Aire urbaine.

L'équilibre est également à trouver par rapport aux différentes ressources que possède le Pays d'Héricourt, qu'elles soient fiscales, foncières, naturelles ou humaines. Il pose en particulier la question de la capacité du territoire :

- à satisfaire des exigences croissantes de services de la part des nouvelles populations s'installant à la campagne,
- à maîtriser les impacts de son développement sur l'environnement, que ce soit sur les prélèvements de ressources naturelles (eau, terres agricoles) ou sur les rejets (eaux usées, rejets atmosphériques, gestion des déchets ménagers et industriels),
- à maintenir et développer une vitalité sociale dans les villages, nécessaire au fonctionnement de ses services et équipements (structures associatives, bénévolat).

4.2. Vers un territoire de solidarités

La question des solidarités territoriales s'exprime dans tous les domaines de la vie quotidienne, touche des droits fondamentaux comme celui au logement par exemple et s'inscrit dans **un contexte économique qui apporte de nombreuses incertitudes sur le pouvoir d'achat des ménages et les carnets de commande des entreprises**.

Si la CCPH attire aujourd'hui des ménages plutôt socialement favorisés, cela ne doit pas masquer la **présence de populations plus fragiles ou dépendantes et une tendance au vieillissement** de la population. Le contexte social globalement instable au niveau national, accentue un besoin d'asseoir une stratégie de développement sur des bases d'équité sociale.

Dans un territoire globalement très dépendant à l'usage de la voiture, le thème de **la mobilité devient déterminant** car il croise :

- un **enjeu social** d'accessibilité à l'emploi, aux équipements, aux services, aux loisirs,
- un **enjeu d'attractivité** ; l'offre de transports collectifs étant devenue un service indissociable des pôles urbains,
- de **coût des transports** dans les budgets des ménages et des collectivités locales,
- et un **enjeu d'aménagement** lié à la cohérence entre les stratégies de développement territorial et les politiques de transports.

Par ailleurs, la hausse des coûts du foncier et de l'immobilier sur la CCPH s'inscrit dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie et de renforcement des exigences de performance énergétique des constructions. Il en résulte un poids de plus en plus fort sur le budget des ménages et l'attractivité des territoires dépendant de la voiture. L'anticipation de ces phénomènes peut trouver une traduction dans le projet de territoire.

4.3. Une unité territoriale à renforcer

La CCPH s'organise à partir d'une **hiérarchie territoriale** caractérisée par :

- La ville d'Héricourt, qui regroupe la moitié de la population, les principaux équipements et services ainsi que la plupart des emplois,
- Une première couronne de villages dont les développements témoignent des pressions urbaines qui s'y exercent (zones d'activités, équipements),
- De pôles de services de proximité à Saulnot et à Châlonvillars,
- Des communes rurales qui offrent une base d'équipements plus développée que dans les territoires ruraux voisins.

L'organisation des pôles périscolaires et la mise en place d'Hériva par la communauté de communes assure aujourd'hui la cohésion d'un **territoire soumis à diverses influences** et que la ville d'Héricourt ne peut temporiser complètement en raison de sa position excentrée dans le territoire.

Ainsi, si la cohésion de la ville centre avec sa première couronne de communes est forte, elle est à consolider avec le reste du territoire :

- Les coupures de relief situent les communes nord dans le bassin luron, mais la mise à deux fois deux voies de la N19 les rapproche d'Héricourt,
- Châlonvillars, qui entretient des liens périurbains avec Belfort situé à proximité immédiate,
- La partie Ouest autour de Saulnot, tournée vers Montbéliard et Héricourt polarise la vallée du Rupt et le secteur de Vilersexel.

La définition d'un modèle d'organisation spatiale du territoire et ses conditions de fonctionnement devra veiller à **renforcer les liens** (fonctionnels et d'usage) entre ces différentes parties de la communauté de communes car ils garantissent :

- les complémentarités entre villages et ville-centre,
- le renforcement du potentiel de clientèle des équipements et services d'Héricourt,
- l'attractivité de la CCPH, d'autant plus nécessaire qu'elle se situe aux portes des deux agglomérations principales de l'Aire urbaine.

Le positionnement de la CCPH dans l'Aire urbaine par **la mise en œuvre d'un projet fédérateur est l'occasion de renforcer ces liens, en donnant à chaque commune un rôle cohérent par rapport à son statut**, son niveau d'équipement et ses caractéristiques propres.

Il s'agit également de s'appuyer sur l'organisation territoriale pour traduire les objectifs d'équilibre et de solidarité territoriale exprimés ci-avant :

- optimiser la gestion et le fonctionnement des équipements et réseaux existants,
- réduire les coûts publics d'aménagement et d'exploitation induits,
- limiter les besoins de déplacement.

Un équilibre du développement est à trouver entre la logique de développement périurbain urbain et la libération d'espaces en milieux déjà urbanisés et équipés. La densité des opérations réalisées est également à rechercher de manière plus fréquente, là où elle se justifie, notamment pour des raisons d'équipement des communes, de localisation des terrains urbanisables, de pressions foncières et d'environnement de services.

4.4. Des outils de gestion du développement à concevoir

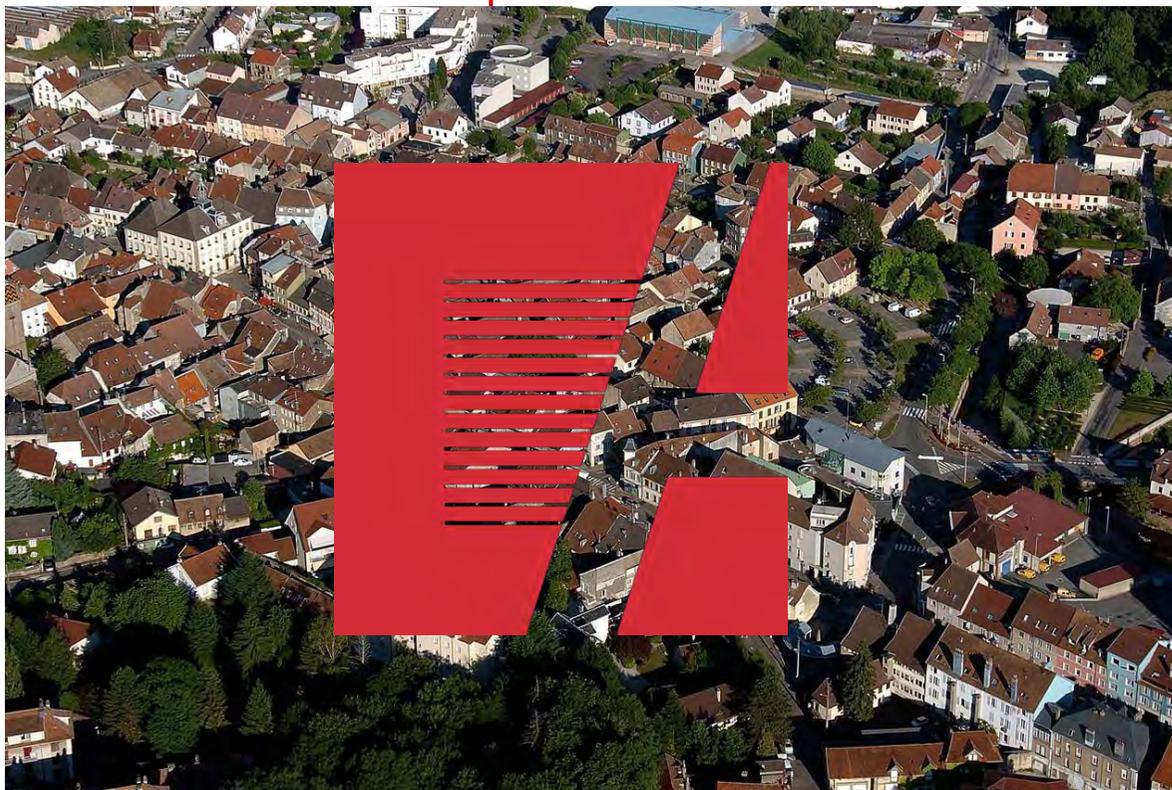
Faiblement urbanisé, le territoire communautaire dispose d'un important potentiel foncier mobilisable pour son développement. Les consommations d'espaces ont été très importantes depuis 30 ans en raison d'un développement périurbain assumé.

Les pressions foncières génèrent **un besoin croissant de gestion d'usages concurrentiels des sols** entre le développement, l'agriculture et les espaces naturels. Il existe également entre certaines fonctions dans le centre-ville d'Héricourt (habitat, économie, services).

La **mise en cohérence des projets (fonctions, formes, densités) avec la valeur stratégique du foncier** sur lesquels ils s'implanteront participent à cette gestion. La question foncière doit ainsi être abordée par rapport à l'ensemble des besoins (habitat, économie, équipements, services, loisirs, espaces verts, agriculture...) et en se dotant d'outils de maîtrise pour libérer les capacités d'actions en milieu urbanisé et maintenir des coûts immobiliers attractifs.

Dans les villages, où la proximité entre les élus et les propriétaires fonciers est forte, les négociations sont en outre à envisager par des intermédiaires.





Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays
de Montbéliard

Schéma de Développement Intercommunal
Communauté de communes du Pays d'Héricourt
Document d'orientations



Novembre 2012

Programme partenarial 2012



1. Bénéficier des atouts de positionnement au sein de l'Aire urbaine	86
1.1. Valoriser le positionnement géographique de la CCPH.....	86
Construire la notoriété du Pays d'Héricourt sur ses atouts de positionnement	86
1.2. Etre troisième pôle de l'Aire urbaine en s'appuyant sur la ville d'Héricourt et son Pays	87
Consolider la poly-fonctionnalité de la ville centre	87
1.3. Renforcer le positionnement institutionnel de la CCPH	87
2. Conforter le développement économique	88
2.1. Consolider l'émergence d'un bassin d'emplois	88
Réagir face à la demande des entreprises	88
Diversifier l'offre de foncier et de locaux d'activité et poursuivre la reconquête du tissu industriel	88
<i>Créer une nouvelle zone d'activité.....</i>	<i>88</i>
<i>Requalifier les friches industrielles, en particulier en milieu urbain</i>	<i>89</i>
Renforcer l'économie présentielle	89
2.2. Aider et appuyer le développement de filières spécifiques	89
Concevoir des stratégies de marketing territorial pour attirer et fidéliser des salariés du secteur sanitaire	89
Consolider la filière bâtiment énergie	90
2.3. Répondre aux besoins des entreprises	90
Soutenir l'implantation de services tertiaires aux entreprises	90
Valoriser la proximité de la ville.....	90
2.4. Soutenir les solidarités.....	91
Soutenir et compléter les dispositifs d'insertion économique	91
3. Développement urbain	92
3.1. Développer et diversifier l'offre de logements.....	92
Construire de nouveaux logements	92
Diversifier l'offre de logement	92
3.2. Accompagner la création de logement par une offre de services et d'équipements adaptés	93
Répondre aux besoins de la population.....	93
<i>Conforter l'accueil petite enfance et enfance</i>	<i>93</i>
<i>Adapter l'offre de logement et les services à destination des personnes âgées</i>	<i>94</i>
<i>Soutenir les associations et structures dans le domaine des loisirs et de la culture</i>	<i>94</i>
Conforter l'offre d'équipements	94
3.3. Accueillir des habitants en préservant le cadre de vie et l'environnement	95
Préserver les ressources naturelles.....	95
Maintenir les grands paysages naturels	95
4. Structurer une organisation territoriale.....	96
4.1. Conforter et équilibrer la dynamique urbaine	98
Renforcer l'armature territoriale existante.....	98
Mailler le territoire par l'offre de services de proximité	98
4.2. Participer au rayonnement économique	99
Créer une vitrine économique du territoire	99
Développer l'accessibilité à l'offre Aire urbaine	99
4.3. Valoriser les espaces naturels	100
Donner une nouvelle vocation aux espaces naturels	100
4.4. Répondre à une demande de mobilité accrue	101
Harmoniser le niveau de services de déplacement.....	101



Introduction

La communauté de communes du Pays d'Héricourt est aujourd'hui un territoire prospère qui a connu ces dernières décennies un important développement de son activité économique et de sa fonction résidentielle. Ce développement économique et urbain s'est essentiellement réalisé par le desserrement des fonctions au sein de l'Aire urbaine, en particulier des agglomérations de Belfort et Montbéliard, grâce à la réactivité des élus et des services de la communauté de communes. Ainsi, plusieurs entreprises ont quitté les territoires urbains pour s'installer dans la CCPH et le territoire a bénéficié du phénomène de périurbanisation pour accueillir de nouvelles populations.

La force de la CCPH, et sa singularité par rapport à d'autres territoires périurbains ou ruraux, résulte des complémentarités équilibrées entre la ville d'Héricourt et son bassin de vie périurbain et rural. Cet atout permet de valoriser des dynamiques à la fois urbaines à Héricourt et périurbaines et rurales dans les villages, et offre ainsi une gamme complète de choix de vie.

L'objectif des élus du Pays d'Héricourt est aujourd'hui d'amplifier et de qualifier les dynamiques ayant permis ce développement. Les orientations du schéma de développement concernent donc la place du Pays d'Héricourt dans l'Aire urbaine, l'économie, l'urbain et l'organisation territoriale. Elles constituent le cadre de cohérence des politiques actuelles et à venir.

Suite au diagnostic réalisé avec les élus du Pays d'Héricourt et les acteurs de la société civile, 3 principaux enjeux ont émergé : le positionnement de la CCPH dans l'Aire urbaine, le dynamisme économique, urbain et environnemental du territoire, la gestion du développement et l'organisation du territoire. Ces enjeux ont permis d'élaborer et de hiérarchiser une série d'orientations. Certaines étaient déjà définies, en particulier concernant le développement économique et l'habitat, d'autres se doivent de répondre aux besoins des habitants et des entreprises du Pays d'Héricourt. Il est également important pour la CCPH de se positionner sur des créneaux de développement spécifiques.

L'élaboration du Schéma de Développement Intercommunal se déroule en trois phases. Après le diagnostic prospectif élaboré à partir d'une démarche participative, ce document rend compte de la deuxième phase : le schéma de développement.

Il présente les orientations énoncées par les élus de la CCPH et une première formalisation spatiale du projet.



1. Bénéficiaire des atouts de positionnement au sein de l'Aire urbaine

La CCPH appartient à l'entité du Pays de l'Aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard-Delle (1 240 km² et 300 000 habitants). La superficie du Pays d'Héricourt (similaire à celles de PMA et de la CAB) couvre 12% de l'Aire urbaine et 7% des habitants. Située au cœur de ce dispositif urbain multipolaire, la CCPH est un territoire attractif mais dont le développement est lié aux influences exercées par les agglomérations voisines de Belfort et Montbéliard. Elle doit aujourd'hui continuer à accroître son intégration dans l'Aire urbaine en poursuivant ses propres dynamiques de développement pour s'affirmer comme le troisième pôle du nord Franche-Comté.

L'objectif du Pays d'Héricourt est de valoriser son atout de positionnement géographique au sein de l'Aire urbaine, en particulier pour bénéficier de la polarité de l'espace médian et conforter Héricourt dans son rôle de ville centre.

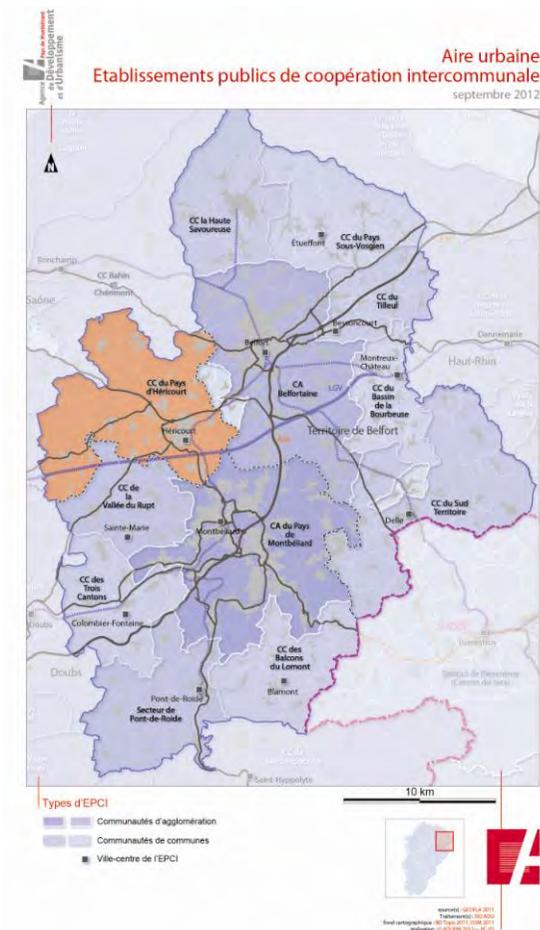
1.1. Valoriser le positionnement géographique de la CCPH

Construire la notoriété du Pays d'Héricourt sur ses atouts de positionnement

Le Pays d'Héricourt base son développement sur le desserrement des fonctions économiques et résidentielles de l'Aire urbaine. Il peut ainsi s'appuyer sur sa position géographique médiane entre Belfort et Montbéliard.

Afin de poursuivre cette dynamique, la CCPH développera une communication territoriale à destination des acteurs économiques et des acteurs du logement. Les atouts de la communauté de communes seront mis en avant :

- Pour les acteurs économiques : **l'offre foncière et immobilière d'activité**, la politique communautaire d'accueil d'entreprises, la **connexion aux infrastructures de transport** et la **proximité de l'espace médian**...
- Pour les futurs habitants : le cadre de vie urbain et rural, la **qualité de vie** et **l'accès à des services et des équipements** de proximité, la proximité des bassins d'emplois montbéliardais et belfortains, ainsi qu'aux équipements services et commerces des deux agglomérations.



1.2. Etre troisième pôle de l'Aire urbaine en s'appuyant sur la ville d'Héricourt et son Pays

Consolider la poly-fonctionnalité de la ville centre

A l'échelle du bassin de vie, le Pays d'Héricourt doit encore concrétiser son positionnement de troisième pôle. Pour cela, la CCPH devra s'appuyer sur la ville d'Héricourt qui doit consolider et développer sa multifonctionnalité : habitat diversifié en taille et typologie, accueil d'activités économiques industrielles et tertiaires, équipements, commerces, services... La connexion d'Héricourt au réseau routier structurant (N1019) et au réseau ferré (gare) sera valorisée dans cet objectif.

A cet effet, la commune d'Héricourt restera la localisation préférentielle d'équipements structurants dans les domaines de la santé, du commerce, de la culture des sports et des loisirs, de l'enseignement... Elle se doit également d'accueillir des équipements de rayonnement Aire urbaine afin d'être intégrée dans les pratiques quotidiennes des habitants et des acteurs économiques nord franc-comtois.

1.3. Renforcer le positionnement institutionnel de la CCPH

Depuis la création de l'association Aire Urbaine 2000 en 1984, la ville d'Héricourt a été membre des institutions de l'Aire urbaine. Avec la création du syndicat mixte de pays (SMAU) en 2002, la communauté de communes du Pays d'Héricourt (avec celle du Sud Territoire) a pris sa place dans le partenariat et les décisions institutionnelles de l'Aire urbaine. Ainsi, contrairement aux autres communautés de communes périurbaines son positionnement institutionnel est déjà existant.

La CCPH a donc la possibilité de faire valoir le positionnement spécifique de son territoire et la prise en compte de ses problématiques (en particulier concernant la mobilité et la desserte de la gare TGV).

Pour cela, la CCPH s'attachera à renforcer son positionnement institutionnel en étant active dans les commissions et les instances du Syndicat Mixte de l'Aire urbaine. Les orientations du projet de développement seront promues dans un souci de construction partagée du bassin de vie. Une implication active des élus de la CCPH dans les projets nord franc-comtois de planification territoriale et de développement urbain et économique permettra également de pérenniser l'intégration du Pays d'Héricourt dans l'Aire urbaine.



2. Conforter le développement économique

Le développement économique de la communauté de communes du Pays d'Héricourt a connu un développement important dans la dernière décennie, qui s'est traduit notamment par l'accueil d'activités présentes dans l'Aire urbaine et trouvant de nouvelles opportunités foncières ou immobilières dans le territoire. En effet, après la crise de l'industrie textile, le nombre d'emplois n'a cessé de croître (depuis les années 90, +1 721 emplois supplémentaires pour un total de 5 000 emplois aujourd'hui).

L'objectif pour la communauté de communes est de poursuivre la dynamique d'accueil d'entreprises, en particulier par la reconquête du tissu industriel, afin d'accroître le nombre d'emplois présents.

2.1. Consolider l'émergence d'un bassin d'emplois

Réagir face à la demande des entreprises

Il s'agit pour la CCPH d'avoir une politique efficace pour l'accueil des entreprises, en particulier dans un contexte de complémentarité entre les intercommunalités de l'Aire urbaine. Cet accueil se réalise d'une part en développant la réactivité des services communautaires lors des contacts avec les entrepreneurs et d'autre part en s'appuyant sur une offre de foncier et de locaux à même d'offrir des solutions d'installations quel que soient les besoins des entreprises.

Ainsi, la CCPH loue 14 000 m² de locaux d'activité (le Conseil général de Haute-Saône 30 000 m²) qui lui permettent d'offrir une réponse aux demandes des entreprises. La communauté de communes continuera ce portage immobilier pour favoriser l'accueil d'entreprises.

Diversifier l'offre de foncier et de locaux d'activité et poursuivre la reconquête du tissu industriel

Créer une nouvelle zone d'activité

L'offre de foncier d'activité disponible dans la CCPH s'est fortement accrue avec la création des zones des Guinnottes I (2002) et Guinnottes II (2004). Aujourd'hui les zones d'activités du Pays d'Héricourt totalisent 73 ha pour plus de 1 000 emplois. Les Guinnottes étant commercialisées presque en totalité, le foncier disponible pour l'accueil d'entreprises n'est plus suffisant. Il s'agit donc pour le Pays d'Héricourt de se donner la possibilité d'implanter des activités ayant besoin de surfaces importantes. Pour cela, la création d'une nouvelle zone d'activité sur la commune de Luze, et accessible directement par la N1019, apparaît comme une nécessité.

Requalifier les friches industrielles, en particulier en milieu urbain

Cette nouvelle offre foncière ne répond cependant pas à tous les types de besoins. La communauté de communes se doit donc de poursuivre le renouvellement de la zone du Pâquis à Héricourt afin d'offrir des possibilités d'implantations d'activités en milieu urbain. Ces implantations concerneront surtout le secteur tertiaire ou l'artisanat.

Enfin, l'accueil ou la relocalisation d'entreprises se fera en intégrant dans l'offre foncière des petites zones d'activités déjà présentes dans les bourgs et les villages. Le renouvellement et le maintien d'activités au sein de ces zones est un enjeu économique, mais aussi d'un développement territorial équilibré. L'opportunité d'une revalorisation paysagère de ces espaces d'activités pourra être étudiée, en particulier si ce besoin est exprimé par les entreprises.

Renforcer l'économie présente

Avec la croissance démographique couplée à une augmentation du nombre d'entreprises et d'emplois, la CCPH accueille des habitants et des salariés qui consomment sur le territoire des biens, des services... et qui utilisent des équipements et des infrastructures. Cette économie présente (ensemble des activités économiques destinées à satisfaire les besoins des populations présentes sur un territoire) permet à la CCPH de maintenir la présence de nombreux services publics : gendarmerie, pôle emploi, mission locale, hôpital...

Par son appui au développement économique et résidentiel, la communauté de communes s'attachera à maintenir et déployer les services publics nécessaires à ses habitants et pourvoyeurs d'emplois.

2.2. Aider et appuyer le développement de filières spécifiques

Deux secteurs d'activités peuvent permettre au Pays d'Héricourt d'afficher une spécificité dans l'Aire urbaine : la santé, et le bâtiment-énergie.

Concevoir des stratégies de marketing territorial pour attirer et fidéliser des salariés du secteur sanitaire

Le secteur de la santé et du social a connu une forte croissance des emplois pour représenter aujourd'hui un important secteur d'activité du Pays d'Héricourt (environ 500 emplois « santé – action sociale ». Cette évolution s'est réalisée grâce à la présence d'équipements structurants tels que l'hôpital psychiatrique, le centre de rééducation fonctionnel Bretegnier, le site de l'ADAPEI. Pour répondre aux problèmes de recrutement dans ces établissements et encourager leur développement, la communauté de communes s'engagera dans une communication territoriale à même de promouvoir son territoire et d'attirer et fidéliser de nouveaux salariés. Elle sera relayée par des actions visant à encourager l'installation des professions médicales.



Consolider la filière bâtiment énergie

Le Pays d'Héricourt, siège du pôle énergie de Franche-Comté peut valoriser la présence de cet équipement régional qui a pour mission l'accompagnement et les services destinés aux professionnels et entreprises du bâtiment, la formation, le conseil sur les métiers de l'efficacité énergétique. Bénéficiant en outre des formations du lycée Aragon, la CCPH a ainsi l'opportunité de devenir le territoire régional spécialisé dans les questions énergétiques liées au bâtiment. Pour cela, la communauté de communes s'associera aux actions de la maison des énergies afin de les relayer auprès des acteurs économiques du bâtiment. Cela lui permettra de constituer un réseau de professionnels avec un niveau d'expertise élevé et d'encourager le développement d'une nouvelle filière économique. Afin de crédibiliser cette démarche, la CCPH s'attachera à développer des actions exemplaires sur le plan de l'efficacité énergétique et en ayant recours à des artisans formés.

2.3. Répondre aux besoins des entreprises

Afin de consolider l'activité économique du territoire et en accompagnement d'une offre foncière ou immobilière, la communauté de communes se doit d'offrir des services tertiaires pour les entreprises et pour les salariés. Il s'agit d'une demande des entreprises fortement exprimée par les acteurs locaux.

Soutenir l'implantation de services tertiaires aux entreprises

L'offre de services aux entreprises peut se développer par une prospection dynamique de sociétés dans les secteurs de l'informatique et de l'internet (maintenance, développement), la bureautique, la communication... mais aussi le nettoyage, la restauration, l'hôtellerie. La couverture haut-débit du territoire est également une priorité pour la CCPH. Celle-ci élabore un schéma local du Haut-Débit en lien avec le SMAU (boucle locale haut débit) et le Conseil général de Haute-Saône (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique). La desserte de la gare TGV est un besoin exprimé par les acteurs du monde économique. Un service à la demande et spécifique aux entreprises peut être étudié.

Valoriser la proximité de la ville

L'environnement urbain d'Héricourt est à valoriser et à utiliser pour localiser les entreprises de services tertiaires. En effet, ce type de société s'appuie sur un appareil commercial et des services que la ville d'Héricourt est à même d'offrir : métiers de bouches, petite restauration, bars-tabacs banques, services administratifs, gare SNCF... Ce contexte urbain est également propice pour répondre aux besoins des salariés.

En outre, la diversification des usages de la ville permettra de consolider la dynamique urbaine et l'offre de services globale, aptes à renforcer Héricourt dans son rôle de troisième pôle structurant de l'Aire urbaine.

2.4. Soutenir les solidarités

Depuis de nombreuses années, la ville d'Héricourt, puis la CCPH, sont support du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui permet de mobiliser fortement des financements européens (500 000 € sur les trois dernières années) et de coordonner les actions des différentes structures d'insertion par l'économie. La CCPH répond ainsi aux besoins des populations fragilisées économiquement (ADCH, jardins du Mont-Vaudois, Alternative Chantier, IDE, INEO, Mission Locale, ADAPEI...).

Soutenir et compléter les dispositifs d'insertion économique

En accompagnement de la politique communautaire d'accueil d'entreprises, le cadre du dispositif PLIE, soutenu par la CCPH, permet de coordonner l'offre d'insertion et de formation et le travail des différentes structures présentes sur le territoire. Ce dispositif mis en œuvre depuis la fin des années 90, devra perdurer.

La communauté de communes s'engagera à soutenir les structures d'insertion en recherchant la complémentarité de leurs actions et la réponse aux besoins non couverts aujourd'hui. Les actions de formation et de qualification continueront d'être orientées vers les particularités du tissu économique local.



3. Développement urbain

L'objectif de la communauté de communes du Pays d'Héricourt est de poursuivre sa croissance démographique en accueillant de nouveaux habitants. Le développement urbain - offre de logements, services à la population, équipements - doit permettre d'accueillir de nouveaux ménages mais également répondre aux besoins des habitants déjà présents.

3.1. Développer et diversifier l'offre de logements

L'attractivité résidentielle de la CCPH se traduit par un niveau élevé de la construction neuve. C'est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'Aire urbaine avec près de 2 000 logements construits depuis 1990. Il s'agit en majorité de maisons individuelles, en accession à la propriété et construits pour moitié dans la commune d'Héricourt.

Construire de nouveaux logements

Le Pays d'Héricourt s'est engagé en 2010 avec le Conseil général de la Haute-Saône dans un Contrat Territorial de l'Habitat à l'horizon 2020. Celui-ci décline des orientations qui s'intègrent dans le Schéma Développement Intercommunal, et plus particulièrement concernant les objectifs quantitatifs.

Ainsi, la CCPH s'engage à accompagner et soutenir la mise sur le marché de 150 nouveaux logements par an en moyenne. Ces derniers sont à répartir entre Héricourt pour moitié et les villages pour l'autre moitié.

Les nouveaux logements renforceront ainsi le rôle résidentiel de la ville d'Héricourt et seront à même de conforter ses services et ses équipements. Dans les villages, le développement de l'offre résidentielle pourra se faire non seulement en zones pavillonnaires mais également en confortement des centres.

Afin de conforter la diversification économique liée au pôle énergie de Franche-Comté, la CCPH encouragera le développement des bâtiments basse consommation.

Diversifier l'offre de logement

La première orientation du Contrat Territorial de l'Habitat cherche à diversifier le parc de logements du Pays d'Héricourt. Cela doit permettre de répondre aux besoins des populations déjà présentes dans le territoire et d'accueillir de nouvelles populations, positionnant ainsi la CCPH comme troisième pôle résidentiel de l'Aire urbaine.

En complément de la construction neuve en accession à la propriété (maisons individuelles en majorité), l'accent sera particulièrement mis sur l'augmentation du nombre de logements locatifs (privés ou publics) si possible à loyer modéré. Cette offre concerne Héricourt mais aussi les bourgs et les villages, en particulier ceux qui accueillent déjà quelques commerces, services ou équipements (pôles périscolaires en particulier).

Le type de logement doit également se diversifier. Alors qu'aujourd'hui la majorité de la construction neuve se réalise en maison individuelle, la communauté de communes veillera à favoriser le développement de petits collectifs et de logements intermédiaires à Héricourt mais aussi dans les villages.

Enfin, la prise en compte du vieillissement devra conduire à créer des programmes spécifiques, en location ou en accession, permettant un maintien à domicile tardif.

3.2. Accompagner la création de logement par une offre de services et d'équipements adaptés

Répondre aux besoins de la population

Le développement résidentiel doit s'accompagner de la création ou du développement de services à la population. Il s'agit d'apporter des réponses aux besoins des habitants déjà présents dans le territoire, mais également d'anticiper des besoins pour des populations qui viendront y habiter. Malgré un développement ces dernières années, deux secteurs sont particulièrement concernés : la petite enfance et l'enfance, les personnes âgées.

Conforter l'accueil petite enfance et enfance

Après avoir fortement investi pour créer des pôles périscolaires qui permettent une restauration et un accueil périscolaire pour toutes les communes du territoire, la CCPH s'engage à augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance (moins de trois ans). Actuellement les capacités d'accueil des jeunes enfants ne sont pas suffisantes pour répondre à la demande malgré l'augmentation du nombre de places dans la crèche d'Héricourt. A l'avenir de nouvelles structures, types micro-crèche, sont à envisager. Dans le même temps, le service périscolaire devra s'adapter aux nouveaux besoins et pourra ainsi continuer d'être un « argument » d'attractivité pour l'ensemble de la communauté de communes.

Une réflexion globale sur le projet éducatif sera engagée, prenant notamment en compte les rythmes de l'enfant, l'organisation et la réforme des rythmes scolaires. La CCPH étudiera dans cette optique l'opportunité de pôles éducatifs regroupant l'accueil petite enfance, périscolaire et scolaire. La mise en place de ce type de structure sera par exemple réfléchi dans le secteur d'Echenans.

En outre, une offre de loisirs, de solutions de mobilités, d'animation à destination des jeunes pourra être étudiée dans le cadre d'une politique globale enfance - jeunesse.



Adapter l'offre de logement et les services à destination des personnes âgées

Le vieillissement de la population de la CCPH s'accélère et oblige les collectivités à répondre à de nouveaux besoins. Le maintien à domicile grâce à des services aux personnes (repas, entretien / ménage, déplacements), aux soins à domicile et à l'adaptation des logements doit être soutenu et développé. Le maintien de services de proximité en général (commerces de proximité, démarches administratives...) et d'accès aux soins doit être particulièrement recherché dans ce contexte.

Pour répondre à la demande d'organisation des soins de santé, l'aide à l'installation ou au maintien des généralistes et des infirmiers, éventuellement dans le cadre de maisons de santé, sera engagée.

D'autre part, une offre intermédiaire de logement, entre le domicile et la maison de retraite médicalisée sera étudiée. Cela permettra de compléter le parcours résidentiel à destination des personnes âgées et de répondre à des besoins peu couverts dans le Pays d'Héricourt.

Soutenir les associations et structures dans le domaine des loisirs et de la culture

Enfin, la communauté de communes s'attachera à maintenir une offre culturelle de proximité ainsi que des animations à destination de l'ensemble de la population. Pour cela elle soutiendra les associations et structures qui participent à l'animation du territoire.

Conforter l'offre d'équipements

Dans un contexte de concurrence territoriale, en particulier vis-à-vis des communautés de communes voisines, la CCPH doit de se doter d'équipements d'échelle intercommunale. Cela concerne en particulier les domaines sportifs et culturels. La création ou le développement de ce type d'équipements est déjà en cours (médiathèque, école de musique, bassin de natation d'apprentissage, terrain de foot synthétique...), mais devra se poursuivre en intégrant une réflexion d'organisation territoriale quant à leur choix d'implantation et une prise de compétence intercommunale.

L'élaboration du schéma intercommunal d'aménagement numérique (cf. 2.3), contribuera également à l'amélioration du niveau de service à la population.

3.3. Accueillir des habitants en préservant le cadre de vie et l'environnement

Le caractère rural de la CCPH conjugué à la présence d'une ville de plus de 10 000 habitants, permettant l'accès à des services et équipements, est un des principaux atouts du Pays d'Héricourt. Pour maintenir et préserver cet atout, les orientations environnementales souhaitées par la communauté de communes concernent deux thématiques : les ressources naturelles et les paysages naturels.

Préserver les ressources naturelles

Dans la CCPH cette orientation concerne spécifiquement les ressources en eau, domaine d'intervention prioritaire.

Le réseau hydrographique, constitué de la Lizaine, de ses affluents et de zones humides et étangs, a été le support du développement des communes de la CCPH. Aujourd'hui encore il constitue un élément d'animation très valorisant pour l'ensemble du Pays d'Héricourt.

La préservation et la valorisation de cette ressource représente un enjeu majeur pour l'animation et la structuration du territoire. Il s'agira de lutter contre les pollutions et de travailler à la restauration du « bon état écologique et chimique » des cours d'eau. Pour ce faire un travail sur les pollutions d'origines agricoles et sur une mise à niveau des stations d'épuration semble nécessaire. La mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) par la communauté de communes permettra également la préservation des ressources en eau, la lutte contre des pollutions diffuses par une gestion coordonnée à l'échelle de la CCPH.

Une attention particulière sera portée à la zone du marais de Saulnot (ZNIEFF de type 1), par l'application du plan de gestion déjà élaboré ainsi que sa révision ultérieure.

Maintenir les grands paysages naturels

Avec plus de 50% d'espaces forestiers et environ 4 000 ha de terres agricoles, le Pays d'Héricourt bénéficie d'un cadre paysager à préserver pour maintenir l'attractivité résidentielle propre aux milieux ruraux et périurbains.

Toutefois, les paysages agricoles sont les plus menacés par le risque d'enfrichement, l'urbanisation et l'extension des grandes cultures céréalières. Le maintien d'exploitations agricoles de polyculture-élevage nécessitera ainsi une attention particulière : ce mode cultural permet d'entretenir des prairies permanentes, gage de cette qualité paysagère.



4. Structurer une organisation territoriale

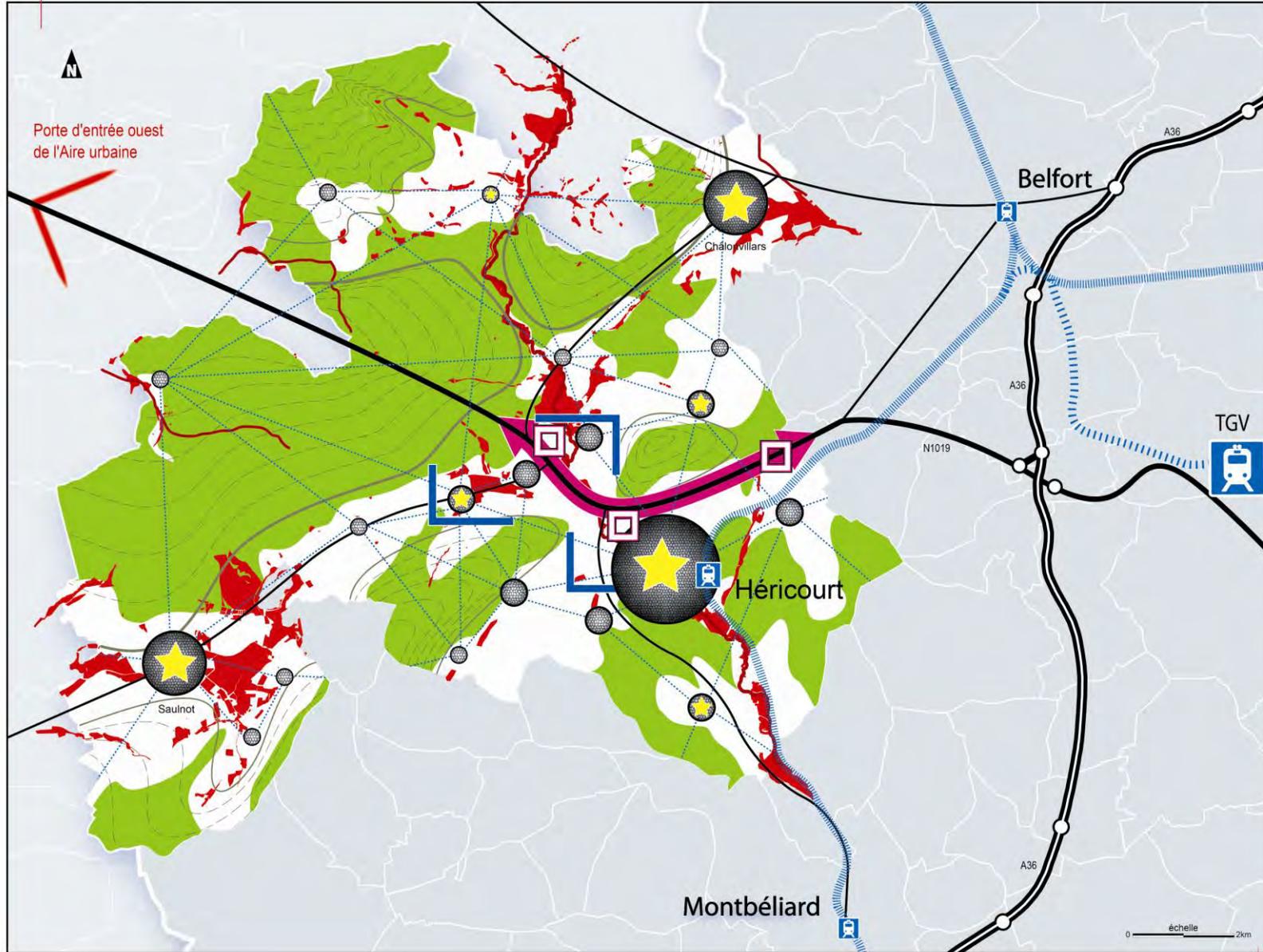
Le développement de la communauté de communes du Pays d'Héricourt profite d'une organisation territoriale plutôt classique : un réseau de villages s'appuyant sur la ville-centre d'Héricourt, et ses deux pôles relais (Saulnot et Châlonvillars) pour le commerce de centralité lié à des axes de passage.

Ce mode d'organisation reste néanmoins très différent de celui des territoires voisins, dont le développement s'appuie rarement sur un pôle urbain majeur.

Ce chapitre dédié à l'organisation territoriale, propose de synthétiser et spatialiser les ambitions préalables. Il affirme ainsi la volonté de renforcer la spécificité géographique, qui a permis au Pays d'Héricourt de se développer rapidement ces dernières années.

Fondements d'un Schéma de Développement

Communauté de Communes du Pays d'Héricourt



Conforter et équilibrer la dynamique urbaine

- Renouveau urbain mixte des centres
- La ville-centre : Héricourt
- Les bourgs relais : Saulnot et Châlonvillars
- La première couronne
- Les centres villageois
- Renforcer une offre de services micro-centralisée
- Développer des éléments structurants de l'intercommunalité

Participer au rayonnement économique

- Création d'une vitrine économique du territoire
- Développement de zones d'activités qualitatives
- Pour une meilleure accessibilité à l'offre de services Aire Urbaine :
 - Renforcement du rôle de la gare d'Héricourt
 - Développement des modes alternatifs

Valoriser les espaces naturels

- Promotion des espaces naturels en tant que facilitateurs de liens entre les communes :
 - Réseau hydrographique
 - Massifs forestiers

Répondre à une demande de mobilité accrue

- Harmonisation du niveau de services de déplacements :
 - CCPH (Transport à la Demande)
 - Aire Urbaine (poids de la gare d'Héricourt)
 - National (accès rail à la gare TGV)



4.1. Conforter et équilibrer la dynamique urbaine

Renforcer l'armature territoriale existante

L'organisation territoriale du Pays d'Héricourt s'appuie sur une hiérarchie territoriale :

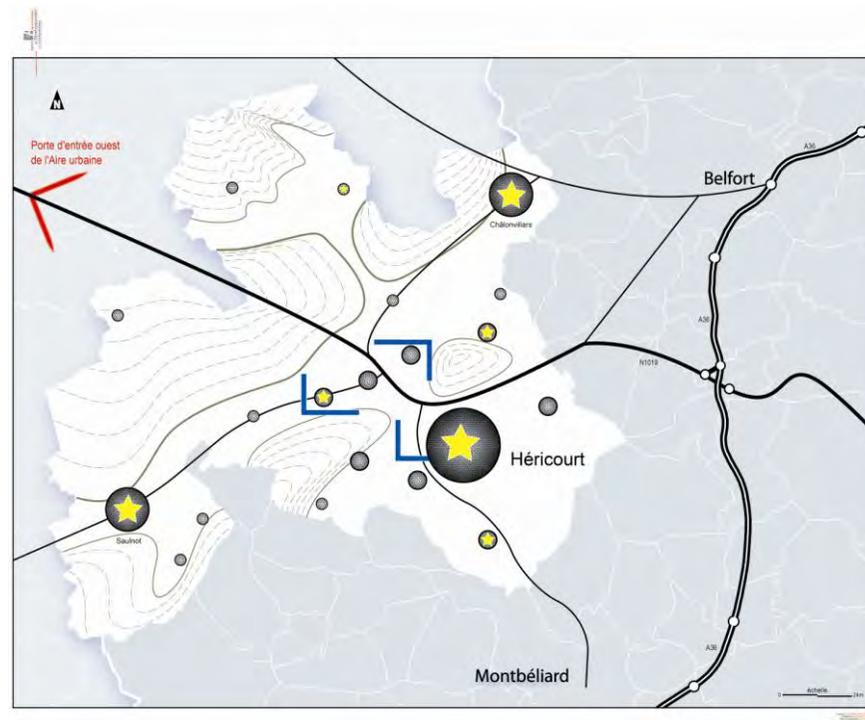
- Héricourt, ville centre qui regroupe la moitié de la population, les principaux équipements et services, et la plupart des emplois,
- Les villages de la première couronne d'Héricourt soumis aux fortes pressions urbaines,
- Saulnot et Châlonvillars, pôles de proximité et bourgs relais grâce à quelques commerces et services,
- Les autres communes périurbaines.

Afin de conforter l'attractivité résidentielle du Pays d'Héricourt, il s'agit de développer et diversifier l'offre urbaine à partir d'éléments ressources. Le renouvellement urbain des centres apparaît ainsi déterminant pour conforter l'armature urbaine et intégrer une nouvelle offre de services, complémentaire de celle existante, propre à assurer une dynamique dans les centres.

En sa qualité de ville-centre, Héricourt doit montrer l'exemple en profitant de ses nombreux potentiels pour augmenter et diversifier l'offre de logements, de services, d'équipements et de commerces. Par ailleurs, elle doit s'appuyer sur sa première couronne pour développer les équipements intercommunaux nécessaires au rayonnement et à l'image de la communauté de communes du Pays d'Héricourt.

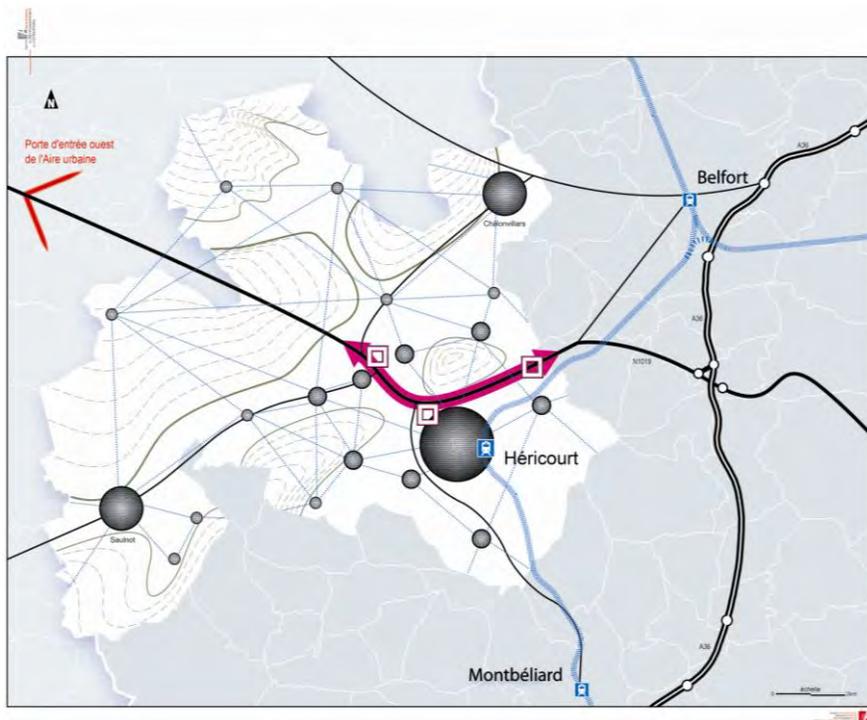
Mailler le territoire par l'offre de services de proximité

Pour assurer l'équilibre territorial et le développement résidentiel des villages, l'offre de services de proximité doit se développer autour des sept pôles périscolaires préexistants. Les polarités ainsi renforcées permettront aux habitants d'aujourd'hui et de demain de trouver une offre micro-centralisée répondant à leurs besoins quotidiens.



Conforter et équilibrer la dynamique urbaine





4.2. Participer au rayonnement économique

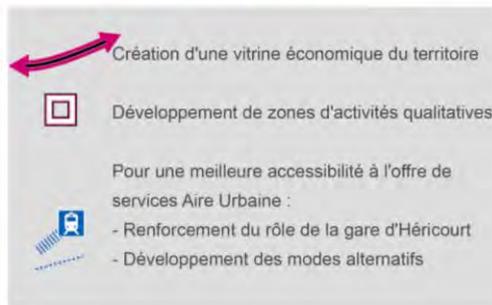
Créer une vitrine économique du territoire

La réalisation de l'infrastructure N1019 est une opportunité exceptionnelle pour localiser, en vitrine de l'axe, des entreprises à forte valeur ajoutée. Cela permettra au Pays d'Héricourt de renforcer son attractivité économique et d'équilibrer le rapport de force avec les territoires voisins en poursuivant la création de zones d'activités. Bien que bénéficiant d'une forte accessibilité, le rayonnement d'une future zone d'activité dépendra aussi de son intégration dans le paysage et de la qualité énergétique et architecturale de ses bâtiments.

Développer l'accessibilité à l'offre Aire urbaine

L'offre de services à l'échelle de l'Aire urbaine est un atout indéniable qui participe à l'implantation des entreprises. Il s'agit donc de renforcer le rôle de la gare d'Héricourt et de proposer une alternative sérieuse aux déplacements automobiles. Par ailleurs, la gare TGV représente une opportunité pour promouvoir le territoire. Malgré sa proximité, son accessibilité doit être renforcée.

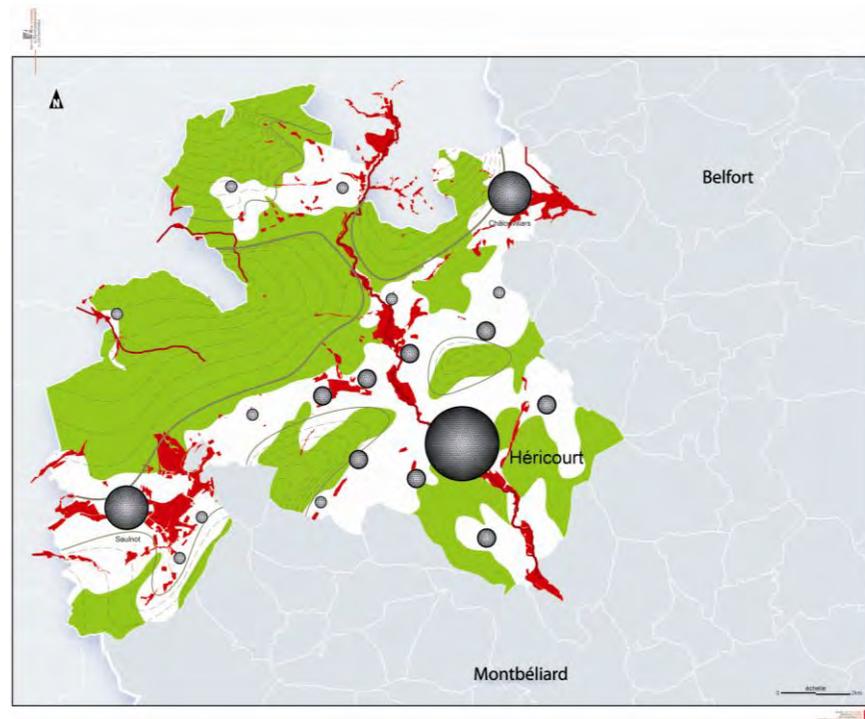
Participer au rayonnement économique



4.3. Valoriser les espaces naturels

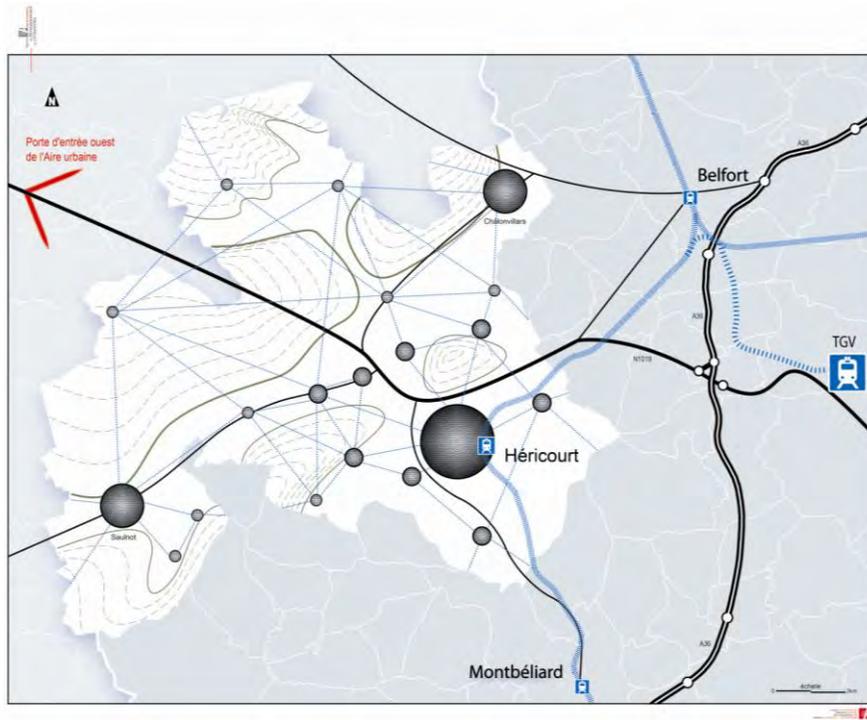
Donner une nouvelle vocation aux espaces naturels

Les espaces naturels sont nombreux sur le Pays d'Héricourt et participent à son attractivité. Leur promotion en tant que facilitateurs de liens entre les communes permettra leur conservation mais aussi la valorisation d'une identité rurale propre à attirer de nouveaux habitants. L'enrichissement des réseaux cyclable et piéton au travers ces espaces permettra de créer une nouvelle offre de mobilité et de loisirs en connectant les communes, entre elles, et aux grands espaces naturels tels que la Plaine de la Lizaine, le Marais de Saulnot, le mont Vaudois et les massifs forestiers.



Valoriser les espaces naturels

- Promotion des espaces naturels en tant que facilitateurs de liens entre les communes :
- Réseau hydrographique
 - Massifs forestiers



Répondre à une demande de mobilité accrue

Harmonisation du niveau de services de déplacements :

- CCPH (Transport à la Demande)
- Aire Urbaine (poids de la gare d'héricourt)
- National (accès rail à la gare TGV)

4.4. Répondre à une demande de mobilité accrue

Harmoniser le niveau de services de déplacement

Les déplacements des habitants sont contraints par un manque d'alternative au mode motorisé particulier. Le développement urbain et économique doit donc prendre en considération la problématique de la mobilité afin de permettre des modes de déplacement alternatifs (mobilités douces, TAD ...). Le développement d'un réseau de pistes cyclables sera recherché. Cela concerne les liaisons entre les villages, les connexions avec les réseaux voisins (Doubs et Territoire de Belfort) et les itinéraires urbains à Héricourt.

Afin de répondre aux besoins de déplacements liés à une offre culturelle et commerciale étendue à l'ensemble du territoire de l'Aire urbaine, la gare d'Héricourt doit également pouvoir jouer un rôle plus important, notamment pour accéder aux agglomérations de Belfort et de Montbéliard. De plus, il est possible de faire d'une pierre deux coups en se positionnant favorablement, au côté des territoires du Doubs, au développement du rail au sein de l'Aire urbaine et ainsi renforcer l'accessibilité à la gare TGV. La perspective d'une ré-ouverture du shunt de Danjoutin constitue dans ce cadre une opportunité à étudier sérieusement.

La prise de compétence Autorité Organisatrice des Transports par la CCPH permettra au Pays d'Héricourt d'intégrer le système de déplacement de l'Aire urbaine : prolongement des lignes régulières Belfortaines et Montbéliardaises, développement d'un service de transport en commun régulier répondant aux besoins non couverts par le TAD, renforcement du rôle intermodal et du niveau de service de la gare d'Héricourt.

Tableau récapitulatif des orientations et des actions

Le positionnement au sein du bassin de vie

Objectifs	Orientations	Actions
Valoriser l'atout de positionnement géographique pour bénéficier des dynamiques de l'Aire urbaine et en particulier des polarités de l'espace médian	Construire la notoriété du Pays d'Héricourt sur ses atouts de positionnement	Réaliser des actions de marketing territorial à destination des acteurs économiques et des futurs habitants.
Consolider la poly-fonctionnalité d'Héricourt	Consolider les fonctions urbaines et économiques d'Héricourt (emplois, logements, équipements, services)	Mettre en valeur les équipements de centralité : médiathèque, école de musique, crèche.... L'accompagner d'une programmation d'évènements d'échelle Aire urbaine. Accueillir au moins un nouvel équipement structurant d'échelle Aire urbaine.
Renforcer le positionnement institutionnel de la CCPH	Renforcer la présence et le rôle de la CCPH dans les instances décisionnelles de l'Aire urbaine	Définir un projet politique de territoire pour échanger « d'égal à égal » avec les autres intercommunalités. Prendre la compétence AOT de premier rang.

Développement économique

Objectifs	Orientations	Actions
Consolider l'émergence d'un bassin d'emplois	Réagir face à la demande des entreprises	Structurer les services communautaires d'accueil des entreprises. Poursuivre le portage immobilier pour favoriser l'accueil d'entreprises.
	Diversifier l'offre de foncier et de locaux d'activité	Création d'une nouvelle zone d'activité en intégrant le « système de management environnemental ». Requalifier les friches industrielles, en particulier en milieu urbain. Aménager la zone du Pâquis pour accueillir des entreprises tertiaires et artisanales. Travailler au renouvellement des activités dans les zones d'activités secondaires. Etudier l'opportunité d'une revalorisation paysagère.
	Aider et appuyer le développement de filières spécifiques	Concevoir des stratégies de marketing territorial et de communication économique Soutenir les établissements de santé dans le recrutement de professionnels et la fidélisation de leur personnel par une campagne de communication adéquate.
Répondre aux besoins des entreprises	Consolider la filière bâtiment-énergie	Soutenir et compléter les actions du pôle énergie de Franche-Comté afin de constituer un réseau de professionnels au niveau d'expertise élevé. Réaliser une opération communautaire exemplaire en efficacité énergétique et en ayant recours à des professionnels formés.
	Soutenir l'implantation de services tertiaires aux entreprises	Réaliser une prospection économique pour favoriser l'implantation de services aux entreprises Elaborer un schéma local du Haut-débit Etudier la faisabilité d'une desserte de la gare TGV à destination des acteurs économiques.
	Valoriser la proximité de la ville	Maintenir des implantations urbaines pour les entreprises tertiaires et artisanales.
Soutenir les solidarités	Soutenir et compléter les dispositifs d'insertion économique	Soutenir les structures d'insertion – formation en recherchant leurs complémentarités. Orienter les formations et qualification en fonction du tissu économique local.



Développement urbain

Objectifs	Orientations	Actions
Développer et diversifier l'offre de logements	Construire de nouveaux logements	Accompagner et soutenir la mise sur le marché de 150 logements par an en moyenne : 75 à Héricourt, 75 dans les villages. Favoriser la création de nouveaux logements en confortement des centres des villages.
	Diversifier l'offre de logements	Augmenter le nombre de logements locatifs, publics et privés à Héricourt mais aussi dans l'ensemble des communes. Diversifier la typologie des logements : taille, formes de construction (individuel, groupés, collectifs). Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées en offrant des logements adaptés permettant un maintien à domicile.
	Accompagner la création de logement par une offre de services et équipements adaptés	Augmenter les capacités d'accueil pour la petite enfance : crèche collective d'Héricourt, création de micro-crèche dans les villages. Adapter la capacité des pôles périscolaires en fonction des évolutions de la population scolaire. Offrir et coordonner des services à domicile pour les personnes âgées : repas, entretien, soins, mobilité. Aider au maintien et à l'installation de professionnels de la santé : médecin, infirmiers... Création d'une maison de santé en complément de l'offre d'Héricourt.
Accueillir des habitants en préservant le cadre de vie et l'environnement	Conforter l'offre d'équipements	Engager une réflexion globale sur la création et la localisation d'équipements d'échelle intercommunale dans les domaines culturels et sportifs.
	Préserver les ressources naturelles	Ressource en eau : lutter contre les pollutions agricoles et mettre aux normes les stations d'épuration. Mise en place d'un SPANC par la Communauté de communes. Appliquer le plan de gestion du marais de Saulnot – prévoir sa révision.
	Maintenir les grands paysages naturels	Aider au maintien des exploitations agricole de polyculture-élevage. Agir contre la fermeture des paysages naturels non agricole (lutte contre l'enfrichement).



Document réalisé dans le cadre du programme partenarial 2012

Directeur de publication : Dominique Musslin

Rédacteur en chef : Charles Bergounioux

Réalisation – rédaction – cartographie : Fabien Daumark, Elisabeth Schmitt

Photos : ADU, ville d'Héricourt

L'agence de développement
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

www.adu-montbeliard.fr / blog.adu-montbeliard.fr

